



HAL
open science

La présence de l'Etat dans l'Est du diocèse des Gaules au IV^e s. : au miroir des sources matérielles et écrites

Michel Kasprzyk, Antony Hostein, Sylvain Janniard, Bérangère Fort

► To cite this version:

Michel Kasprzyk, Antony Hostein, Sylvain Janniard, Bérangère Fort. La présence de l'Etat dans l'Est du diocèse des Gaules au IV^e s. : au miroir des sources matérielles et écrites. La présence de l'État dans l'Est de la Gaule durant l'Antiquité tardive (250-450 ap. J.-C.). Actes du colloque international de Dijon (8-10 nov. 2012), Revue archéologique de l'Est, pp.81-132, 2021, 978-2-915544-86-2. halshs-03887965

HAL Id: halshs-03887965

<https://shs.hal.science/halshs-03887965v1>

Submitted on 12 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

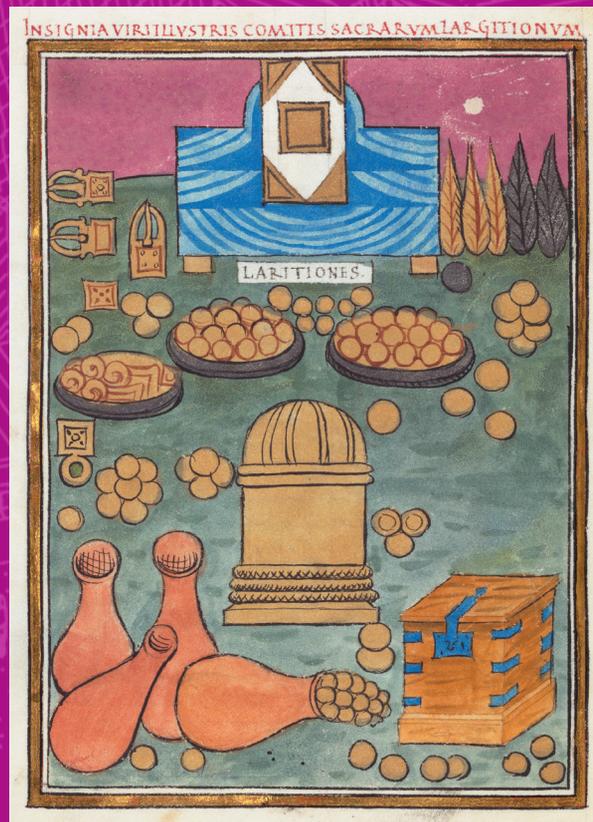
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule III

LA PRÉSENCE DE L'ÉTAT DANS L'EST DE LA GAULE

durant l'Antiquité tardive
(250-450 ap. J.-C.)

Actes du colloque international de Dijon, 8-10 novembre 2012



Sous la direction de

Bérangère FORT, Antony HOSTEIN, Sylvain JANNIARD et Michel KASPRZYK

Avec la collaboration de

Yannick LABAUNE



REVUE ARCHÉOLOGIQUE DE L'EST

Cinquante-deuxième supplément - Dijon 2021

LA PRÉSENCE DE L'ÉTAT DANS L'EST DU DIOCÈSE DES GAULES AU IV^e S. : AU MIROIR DES SOURCES MATÉRIELLES ET ÉCRITES

Bérangère FORT*, Antony HOSTEIN**, Sylvain JANNIARD***, Michel KASPRZYK****

Mots-clés État, Gaule, Antiquité tardive, archéologie, sources littéraires, maillages et administration civils et militaires.

Keywords State, Gaul, late Antiquity, archaeology, bibliographic references, civil and military networks and administration.

Schlagwörter Staat, Gallien, Spätantike, Archäologie, Schriftquellen, zivile und militärische Verknüpfung und Verwaltung.

Résumé Cet article offre une synthèse sur la présence de l'État en Gaule de l'Est. Le propos demeure centré sur le IV^e s., de l'époque tétrarchique à l'époque théodosienne. Il s'appuie sur une démarche critique et croisée des documentations matérielle et écrite, qui vise en particulier à retranscrire les données sous la forme de cartes.

Abstract In this article, we present a synthesis of the presence of the State in Eastern Gaul. We focus on the 4th century, from the Tetrarchic period to the Theodosian period. This work is based on a critical and integrated analysis of the written and material records, aiming, in particular, to represent the data in the form of maps.

Zusammenfassung Der vorliegende Artikel schlägt eine Synthese der Präsenz des Staates in Ostgallien vor. Er beschränkt sich auf das 4. Jh. von der Tetrarchie bis in die theodosianische Zeit. Er stützt sich auf eine kritische und fachübergreifende Betrachtung der materiellen und schriftlichen Dokumentation, die insbesondere bemüht ist, die Daten in Form von Karten zu präsentieren.

L'État romain est partout au IV^e s., et sa présence définit les contours géographiques de l'*imperium Romanum*. La notion d'État, malgré ses limites et les apories auxquelles elle peut conduire, mérite ici d'être retenue, à condition de s'inscrire dans le sillon de travaux récents menés par des médiévistes comme Jean-Philippe Genet, qui a réhabilité son usage à certaines conditions (GENET, 1990 ; voir l'introduction générale du volume).

L'objet de cette communication n'est pas de résumer, à la manière d'un manuel universitaire, des éléments bien connus par ailleurs, en prenant une fenêtre d'observation réduite – la « Gaule de l'Est », aux contours qui peuvent être jugés à la fois flous et anachroniques –, mais d'évaluer, à partir du dépouillement, des sources matérielles et écrites – relativement abondantes pour cette partie du diocèse des

Gaules –, ce qu'elles nous révèlent de la présence de l'État et de ses agents dans une aire donnée de l'Empire. Cette fenêtre d'observation apparaît totalement justifiée pour deux raisons : la première, documentaire, est liée à la masse d'informations disponibles dans l'espace correspondant aux provinces romaines tardive de *Lugdunensis I*, *Belgica I et II*, *Maxima Sequanorum*, *Germania I et II* (fig. 1) ; la seconde est que cette région accueille sur son territoire de manière presque continue, depuis les années 250 jusqu'au début du V^e s., un prince ou un membre de sa famille, dans des cités devenues résidences impériales (Cologne, Trèves). Pour cette raison, la question de la présence de l'État, alors que l'empereur est physiquement présent, se pose avec une acuité particulière, et induit peut-être des spécificités locales qu'il convient d'éclairer, à côté d'une situation plus courante, partagée par d'autres régions de l'Empire.

** Inrap / UMR 6298 ARTEHIS. berangere.fort@inrap.fr

** Directeur d'études, École Pratique des Hautes Études-PSL. antony.hostein@ephe.psl.eu

*** Maître de conférences, Université de Tours. sylvain.janniard@univ-tours.fr

**** Inrap / UMR 6298 ARTEHIS. michel.kasprzyk@inrap.fr

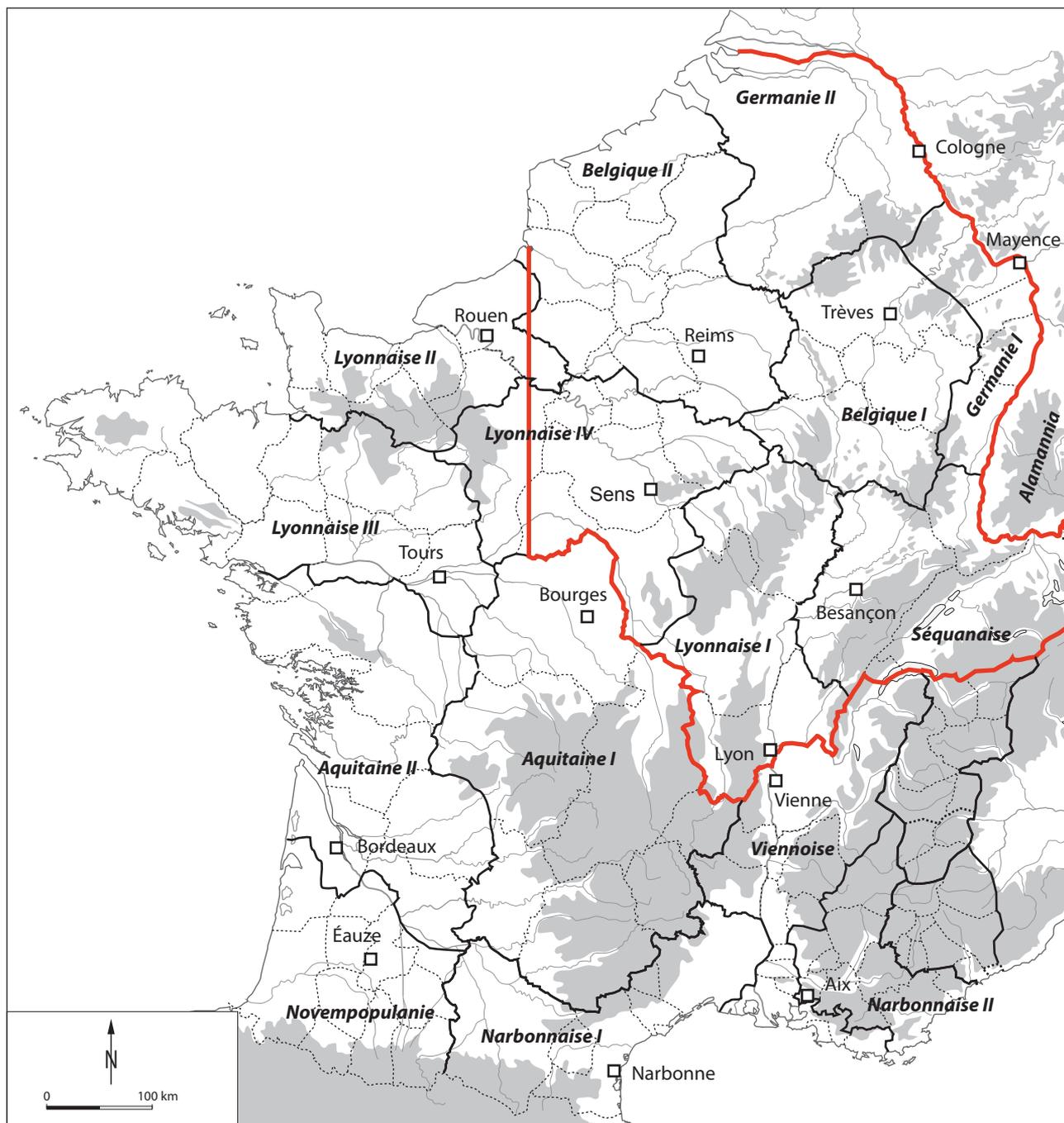


Fig. 1. Découpage provincial de la Gaule tardive (vers 400). Entouré de rouge, l'espace considéré par l'étude.
DAO M. Kasprzyk et P. Nouvel.

Cette contribution comprend donc à la fois des éléments de synthèse et des présentations originales de la documentation, à partir d'un travail collectif de dépouillement des sources du IV^e s. (liste dans HERZOG, SCHMIDT, 1993). Pour résumer rapidement, le dossier est composé des principales sources juridiques (*Code Théodosien* à compléter par la lecture de SEECK, 1984), épigraphiques (*Corpus Inscriptionum Latinarum* et corpus récents), littéraires (panégyristes, historiens, abrégiateurs), sans oublier les différentes *Notitiae* et autres listes administratives comme la *Notitia Dignitatum*,

la *Notitia Galliarum* ou encore la *Liste de Vérone* (lire à ce sujet CLEMENTE, 1968 ; BRENNAN, 1996 ; ZUCKERMAN, 1998 & 2002 ; NEIRA FALEIRO, 2005). Pour des raisons liées au naufrage de la documentation sur le V^e s., la période comprise entre la fin du III^e s. et les années 400 a été privilégiée.

En ce qui concerne le mobilier archéologique, l'enquête a porté sur un dépouillement aussi exhaustif que possible de plusieurs catégories d'artéfacts associés à la *militia* de l'Antiquité tardive (armement dont la nature militaire ne peut *a priori* être discutée, fibules cruciformes), à des fins

d'étude des contextes et de répartition des découvertes, et en tenant compte également du caractère parfois ambigu et difficile à interpréter des structures archéologiques, voire des objets eux-mêmes.

Quant à la méthode d'analyse adoptée et l'exposition des résultats, le parti a été pris de présenter à grand traits les infrastructures et institutions nouvelles, militaires et civiles, nées des réformes de Dioclétien et Constantin, tout en gardant à l'esprit que le secteur étudié s'insère, à grande échelle, dans un édifice impérial qui s'étend jusqu'en Orient. Nous avons également choisi de mettre en valeur le travail de dépouillement, à partir de sources ou de dossiers précis (ainsi les années 350 marquées par la présence du César Julien en Gaule). Dans le cadre de la feuille de route tracée par les coordinateurs du volume, il s'agit d'étudier de près les infrastructures et les agents de l'État dans l'est du diocèse civil des Gaules à travers la double question de la politique de restauration entreprise par le pouvoir impérial et de celle des campagnes militaires et de l'organisation de la défense du secteur.

Deux approches ont été privilégiées : la première, statique, vise à établir des cartes de répartition et de localisation des phénomènes ; la seconde, plus dynamique, réunit des données variées autour d'un même site ou événement, ou propose pour un même secteur des jeux de cartes diachroniques. Pour chaque dossier, une distinction est opérée entre les situations banales de la présence de l'État (administration et défense au quotidien) et celles extraordinaires au sens premier du terme (campagnes du prince entouré de milliers d'hommes, tournées dans les provinces). La plus-value de ce travail collectif réside dans les croisements potentiellement opérés, quand la documentation le permet, entre textes écrits et documentation matérielle et surtout dans leur traduction spatiale, sur un fond cartographique commun.

I. LES CADRES

I.1. L'EMPRISE DE L'ÉTAT SUR LES TERRITOIRES : LES MAILLAGES CIVILS AU BAS-EMPIRE

Il convient de rappeler que l'est du diocèse des Gaules ne forme qu'une infime partie de l'*imperium Romanum* aux IV^e et V^e s. S'il présente des caractéristiques propres – ce que ne manquent pas de rappeler les études archéologiques –, il partage, avec les autres régions de l'Empire, les mêmes institutions anciennes ou nouvellement créées par les empereurs Dioclétien puis Constantin.

Pour simplifier, se maintiennent les trois échelons administratifs principaux hérités du Haut-Empire : la cité, communauté juridique d'hommes libres qui s'auto-administrent, cellule de base de l'Empire ; la province, découpage intermédiaire regroupant plusieurs cités avec à sa tête un gouverneur servant de rouage et d'intermédiaire entre l'échelon

local et le pouvoir central ; le centre du pouvoir enfin, incarné par le prince, la chancellerie et les bureaux palatins chargés des affaires fiscales et juridiques. À cela, s'ajoutent les armées stationnées aux frontières et l'armée accompagnant l'empereur dans ses campagnes, et dont le rôle n'a cessé de croître au cours du III^e s.

Cette organisation est largement refondue et complétée par le pouvoir impérial entre les années 290 et 330 puis dans les dernières décennies du IV^e s. Au terme de ces réformes, le schéma s'est complexifié (fig. 1). Les cités de l'est de la Gaule voient leur nombre augmenter, puisque plusieurs agglomérations secondaires (ou *vici / oppida*) remontant au Haut-Empire sont élevées au rang de chef-lieu de cité. Sont ici concernées *Catalaunum* / Châlons-en-Champagne, *Cabillonum* / Chalon-sur-Saône, *Autissiodurum* / Auxerre, *Virodunum* / Verdun, ce qui implique une amputation et une réaffectation du territoire d'autres cités – respectivement celles des Rèmes, des Éduens et des Médiomatriques. Les raisons et la chronologie de ces promotions demeurent mal connues, même si, pour ces régions, l'épisode de « l'Empire gaulois » a pu être déterminant (CHRISTOL, 1985 ; DRINKWATER, 1987). Par comparaison avec les provinces limitrophes, ainsi Orléans / *Aurelianum* ou, selon Michel Christol, Grenoble et Genève (CHRISTOL, 2010), on peut envisager des créations antérieures aux réformes de Dioclétien ou, au contraire, des élévations dans le courant du IV^e s. C'est un point qu'il reste à éclairer, tout comme les causes du phénomène. Parallèlement, à la fin du III^e et dans le courant du IV^e s., les cités perdent le prestige rattaché à leur statut et privilèges du Haut-Empire (fin du titre de *colonia* et des avantages associés pour Autun par exemple ; cf. LEPELLEY, 1996, 2001a, 2001b ; HOSTEIN, 2012, p. 229-238), une grande partie de leur autonomie, et deviennent de plus en plus un rouage administratif ayant pour rôle principal la levée des impôts (CARRIÉ, 1994).

Les réformes conduisent par ailleurs au fractionnement des vastes provinces du Haut-Empire au profit d'un maillage plus dense formé de provinces de taille réduite (CHASTAGNOL, 1972, 1978 ; CHRISTOL, 2006) : on passe ainsi, dans l'Est de la Gaule, de quatre provinces (Lyonnaise, Belgique, Germanie supérieure, Germanie inférieure) à sept vers 314 (Lyonnaise I, Belgique I et II, Séquanie, Germanie I et II ; état de la *Liste de Vérone*) puis huit dans les années 390 (création de la Lyonnaise IV par scission de la Lyonnaise I ; état de la *Notitia Galliarum* ; cf. fig. 1). L'objectif est sans doute de faciliter aux gouverneurs (CARRIÉ, 1998), désormais plus nombreux, l'exercice de la justice et le prélèvement de l'impôt. Ces gouverneurs, désignés par les termes *praeses*, *iudex* ou *rector* dans les sources (en particulier chez Ammien Marcellin et dans le *Code Théodosien*), voient leur fonction – exclusivement civile –, et leur prestige social affaiblis par rapport à la situation du Haut-Empire. Ce morcellement conduit, au cours du

IV^e s., à promouvoir plusieurs cités de l'Est de la Gaule au rang de capitales provinciales, à savoir Reims, Besançon puis Sens.

Enfin, la grande nouveauté réside dans la création de deux nouveaux maillages administratifs entre les provinces et le centre du pouvoir, qui englobent à deux échelles supérieures cités et provinces : les diocèses (CHASTAGNOL, 1972, 1978 ; NOETHLICH, 1982 ; ZUCKERMAN, 2002), dirigés par un vicaire et insérés dans des préfetures avec à leur tête un préfet du prétoire, aux fonctions exclusivement civiles, contrairement à la situation du Haut-Empire¹. Les provinces du nord et de l'est de la Gaule font donc partie du diocèse des Gaules dont la capitale est Trèves, diocèse lui-même intégré à la vaste Préfecture des Gaules qui commande un espace allant des Germanies et de la Bretagne (Angleterre) jusqu'à la Maurétanie (Maroc) en incluant la péninsule Ibérique.

Il convient de rappeler que ces réformes, qui touchent toutes les régions de l'Empire, intervinrent pour deux raisons principales (CHRISTOL, 2006) : faciliter la levée de l'impôt ; limiter l'instabilité politique qui avait été fréquente au III^e s. en confinant ou neutralisant les pouvoirs des principaux agents de l'État dans les provinces, avec néanmoins des risques afférents – morcellement des compétences, affaiblissement de certaines fonctions, lourdeur dans les prises de décisions, autant de défauts mis en avant par Ammien Marcellin lorsqu'il décrit la situation de la Gaule vers 355-360. Ces réformes permirent aussi la réorganisation de l'armée et du système défensif des provinces frontalières, deux entreprises coûteuses.

Ce panorama des découpages et maillages territoriaux de l'administration impériale serait incomplet si l'on ne signalait trois spécificités importantes du secteur étudié, qui le distinguent de nombreuses régions de l'Occident romain.

- La première réside dans la présence d'une cour impériale, d'un prince ou d'un corégent, qu'il s'agisse d'un empereur officiel ou d'un usurpateur, de manière quasi ininterrompue entre les années 250 et les années 400. C'est là un point essentiel pour aborder le thème de la présence de l'État, puisque celui qui l'incarne se trouve présent physiquement et dans la durée dans le secteur, contrairement à d'autres régions de l'Empire qui ne l'ont presque jamais vu au IV^e s. ; ainsi l'Afrique, sauf à de rares occasions comme par exemple lors de la visite de Maximien à la fin des années 290 ou de l'usurpation de Domitius Alexander (HAMDOUNE, 2012 ; MALINGUE, 2018). Les habitants le voient faire campagne et gouverner, peuvent facilement lui présenter des

requêtes à Trèves, ou bien même lorsqu'il séjourne dans les cités, événement qui, sans être courant, demeure beaucoup plus habituel que durant le Haut-Empire.

- La seconde concerne la politique civile et militaire menée dans le secteur, compte tenu de cette présence physique du prince. On peut envisager *a priori* que l'emprise de l'État est plus volontariste et plus marquée qu'ailleurs en Occident : la cour impériale, lieu de prise de décisions et de consommation des produits fiscaux, ainsi que les corps de troupes stationnés dans cette aire frontalière polarisent et attirent certaines ressources et activités économiques, et chemin faisant, modifient la structuration des espaces du secteur étudié. Ce à plus forte raison que la cour est davantage itinérante à partir de Julien, et que les villes où réside longuement le prince demeurent plus nombreuses (Cologne, Trèves, Lyon mais aussi Sens, Paris, Reims ; cf. fig. 9 et 10, sur lesquelles nous reviendrons plus loin).

- Enfin, la troisième spécificité concerne le gouvernement des provinces. En effet, il ressort de l'analyse des sources que le diocèse des Gaules ne fut certainement jamais doté d'un vicaire, les bureaux de ce dernier à Trèves risquant de doubler ceux du préfet présent dans la ville, ainsi que ceux de l'empereur (cf. CHASTAGNOL, 1972, 1978 ; HOSTEIN, 2012). Le dernier point à signaler est que dans ce secteur, les quelques inscriptions et textes (*Panegyriques latins*) dont nous disposons montrent que le recrutement local de gouverneurs et autres agents de l'État a été particulièrement prononcé, certainement depuis l'épisode de l'« Empire gaulois » (260-274). La remarque oblige ainsi à nuancer l'opposition entre agents de l'État d'un côté et élites provinciales de l'autre, dans la mesure où les deux cercles se composent des mêmes individus, issus des mêmes réseaux aristocratiques : l'anonyme éduen, auteur du *Panegyrique latin VII* de 310, en offre un aperçu très significatif ; on pourrait en dire autant d'Eumène, auteur du *Panegyrique latin V* de 298.

I.2. L'EMPRISE DE L'ÉTAT SUR LES TERRITOIRES : L'APPAREIL MILITAIRE

I.2.1. Présentation générale

Le dispositif militaire rhénan avait été très éclairci par les prélèvements de troupes et les destructions de la seconde moitié du III^e s.². Son rétablissement dut beaucoup à l'action de Dioclétien et ses corégents, en particulier entre Strasbourg et le Lac de Constance (CARRIÉ, 1999, p. 160-169 et 628-634). Cependant la véritable innovation dans le domaine de l'organisation frontalière revint aux empereurs de la Seconde Tétrarchie : ceux-ci imposèrent progressive-

1. Ces deux échelons sont créés à la suite de tâtonnements et selon un processus amorcé vers 290 par Dioclétien, et qui n'aboutit que vers 314 pour les diocèses, et au milieu des années 330 pour la préfeture régionale. L'instauration définitive des préfetures intervient au milieu des années 330 (PORENA, 2003).

2. Bilan récent dans REDDÉ *et alii*, 2006, p. 42-44 (R. Brulet) et CHRISTIE, 2011, p. 16-21.

ment la séparation entre puissance civile et commandement militaire dans les provinces exposées, le second étant confié à des *duces* (sing. *dux*) ayant autorité sur des ressorts appelés *limites* (sing. *limes*), dont le découpage ne correspondait pas toujours aux limites provinciales (MANN, 1996, p. 235-246; CARRIÉ, 1999, p. 634-635).

Pour le IV^e s., les *limites* qui maillent la Gaule du Nord et de l'Est sont très mal connus. La principale source pour appréhender, à l'époque tardive, l'organisation militaire régionale est la *Notitia Dignitatum*, un répertoire hiérarchisé des plus importantes charges civiles et militaires de l'Empire, dont le dernier état daterait des années 425-430 ap. J.-C.³.

À cette date, le dispositif « ducal » tel qu'il pourrait avoir fonctionné en Gaule du Nord et de l'Est serait le suivant, du sud au nord :

- le *limes* de Séquanaise, s'étendant probablement du Lac de Constance jusqu'à Biesheim ;
- le *limes* de Germanie I, dont les feuillets manquent dans la *Notitia Dignitatum*, mais qui aurait pu se déployer d'*Helvetum* (Sand, Ehl) à Brumath ;
- le *limes* de Mayence, de Seltz à Andernach ;
- le *Tractus Armoricanus* (*et Nervicanus*), qui couvrait les littoraux de l'Aquitaine II et des Lyonnaises II et III ;
- le *limes* de Belgique II, de la Somme à l'Aa⁴.

Certains éléments de ce dispositif militaire sont bien attestés dès la décennie 360. À partir de cette période, la documentation disponible sur les *limites* rhénans devient plus abondante. En 366, une constitution impériale relative au *postliminium* est adressée, depuis Reims, à un *dux* qui devait exercer son autorité sur l'un des *limites* du Rhin comme tendrait à le montrer le contexte d'énonciation de la loi : les opérations victorieuses contre les Alamans dans les provinces de Belgique (*Cth.* V, 7, 1)⁵. L'année suivante, une constitution impériale nous apprend qu'en 367 la responsabilité militaire du Rhin incombait à plusieurs

*duces*⁶. Les *Histoires* d'Ammien Marcellin mentionnent aussi, pour les années 369-373, quelques *duces* responsables de ressorts militaires sur le Rhin moyen : Arator, Hermogenes et Florentius, expressément qualifié de *dux Germaniae*⁷. À la même date, l'œuvre d'Ammien semble montrer que la défense des littoraux britanniques et continentaux en Manche et en Mer du Nord était déjà confiée à des commandants distincts : en 367, une *barbarica conspiratio* emporte en Bretagne Nectaridus, *comes maritimi tractus*, i.e. responsable militaire des littoraux britanniques, le *comes litoris Saxonici per Britanniam* de la *Notitia Dignitatum*⁸. Devait donc exister un commandement équivalent pour les littoraux continentaux : un *Tractus Armoricanus et Nervicanus*. L'hypothèse est confirmée par un anachronisme de l'historien Eutrope qui, écrivant en 369, attribue déjà au général Carausius, pour 286, l'autorité sur un *Tractus Armorici et Belgicae* (*Abrégé*, IX, 21). Le premier responsable connu de ce dernier *limes* semble avoir été Nannienus qui fait face en 370, dans le Brabant septentrional, à une incursion de Saxons et qu'Ammien Marcellin qualifie de *comes, regionibus isdem adpositus*⁹.

Le maillage frontalier en Gaule orientale et septentrionale, tel qu'il apparaît dans la *Notitia Dignitatum*, semble à la fois dense, presque redondant, et centré sur le cours supérieur et moyen du Rhin. Manque ainsi toute indication relative à l'existence d'un *limes* de Germanie II – un secteur relevant peut-être directement du *magister equitum per Gallias*, cf. *infra* –, tandis que du Lac de Constance à Andernach se concentrent pas moins de trois *duces*. La délimitation précise des ressorts de chacun d'eux est rendue hypothétique par l'absence, dans la *Notitia Dignitatum*, des feuillets consacrés au *dux* de Germanie I. S'il est manifeste que l'autorité du *dux* de Mayence s'étendait sur le centre et le nord de la province de Germanie I, le partage des tâches entre les *duces* de Germanie I et de Séquanaise est moins lisible : il est possible que le premier ait régi non seulement la partie méridionale de la province de Germanie I mais aussi les secteurs rhénans de la Séquanaise. Cela expliquerait, dans la *Notitia Dignitatum*, la faiblesse des forces affectées au *dux* de Séquanaise, leur position très en retrait du Rhin et, surtout, l'absence de mention du dense dispositif militaire de jonction entre le Rhin et le Lac de Constance,

3. La nature, l'histoire et la datation du texte font l'objet d'intenses débats, rappelés dans son édition récente par NEIRA FALEIRO, 2005, p. 29-45 (introduction) ; voir aussi BRENNAN, 1996, p. 147-171.

4. Séquanaise : *Notitia Dignitatum, pars Occidentis*, I, 44, XXXVI ; Germanie I : I, 47, V, 141, [XXXIX] ; Mayence : I, 49, V, 143, XLI ; *Tractus Armoricanus* : I, 45, XXXVII ; Belgique II : I, 46, V, 140, XXXVIII. Sur les *limites* de Germanie I et de Mayence, cf., en dernier lieu, SCHARF, 2005, I, II et VII.3. Sur le *Tractus Armoricanus* et le *limes* de Belgique II, cf. JOHNSON, 1976, p. 81-102 ; JOHNSON, 1983, ch. 8 ; REDDÉ *et alii*, 2006, p. 56-59 (R. Brulet).

5. En revanche, Valerius Concordius, *vir perfectissimus* et *dux*, auteur à Trèves, entre 296 et 305, d'une dédicace au César Constance Chlore, est probablement un commandant de corps expéditionnaire en opération en Gaule orientale et pas encore un officier à compétence territoriale (*CIL*, XIII, 3672). Il n'aurait pas manqué sinon de préciser le ressort de son autorité, sur le modèle connu pour les autres dédicaces laissées par les premiers *duces* territoriaux vers 308-310.

6. *Cth.* VII, 1, 9. Une interprétation erronée de la loi est donnée par SCHARF, 2005, p. 35-36. Selon lui, le dispositif militaire rhénan aurait été rudimentaire lors des premières années du règne de Valentinien I^{er}.

7. AMMIEN MARCELLIN, XXVIII, 2, 5-9, XXIX, 4, 7. Sur ces officiers, voir LORENZ, 1997, p. 141-145 (Arator, Hermogenes) et SCHARF, 2005, p. 48-53 (Arator, Hermogenes, Florentius), qui en fait des *duces* de Germanie I.

8. Nectaridus : AMMIEN MARCELLIN, XXVII, 8, 1. *Comes litoris Saxonici per Britanniam* : *Notitia Dignitatum, pars Occidentis*, I, 36, V, 132, XXVIII.

9. AMMIEN MARCELLIN, XXVIII, 5, 1 ; sur cet événement, voir aussi AMMIEN MARCELLIN, XXX, 7, 8 ; JÉRÔME, *Chronique*, s. a. 373 ; OROSE, *Histoires*, VII, 32, 10.

dont l'entretien est pourtant bien attesté pour le tournant des IV^e et V^e s.¹⁰.

Dans cette même *Notitia*, les *limites* gaulois et germaniques paraissent paradoxalement peu pourvus en troupes, à plus forte raison si l'on exclut de l'étude le commandement du *Tractus Armoricanus*, dont les forces sont stationnées plus à l'ouest et au sud du secteur qui nous intéresse ici. Au total, quinze unités – dites *limitaneae* – sont affectées aux *duces* de Séquanais (1 unité), de Belgique II (3 u.) et de Mayence (11 u.)¹¹. Il faut certes tenir compte de l'absence du chapitre consacré au *dux* de Germanie I, qui pourrait aussi avoir obscurci notre connaissance des troupes postées sur la partie orientale de la Séquanais. La chronologie probable du dernier état de la *Notitia* permet cependant de mieux comprendre la relative faiblesse des garnisons *limitaneae* qui y sont rapportées. La situation du dispositif militaire en Gaule que nous livre le document est postérieure aux profonds remaniements consécutifs aux multiples guerres civiles et extérieures du premier quart du V^e s. De nombreuses unités *limitaneae* ont alors disparu ou ont été versées, totalement ou partiellement, dans l'armée d'intervention régionale. Le rôle de cette dernière dans la défense en première instance des secteurs frontaliers s'en trouva renforcé¹². Enfin, la *Notitia Dignitatum* ne consigne pas l'apport des peuples extérieurs à la défense de l'Empire : fourniture à l'armée romaine de contingents supplétifs, sur une base temporaire ou permanente, parfois en échange de terres sur le sol impérial ; défense même des frontières depuis la rive droite du Rhin (voir la mise au point de SARTOR, 2011, p. 247-304).

Si les Tétrarques ont joué un rôle capital dans la réorganisation des défenses frontalières, c'est Constantin qui procéda à une transformation complète, et appelée à durer, de la hiérarchie fonctionnelle des unités militaires. Entre 311

et 325, à mesure que de l'Occident à l'Orient s'étendait son contrôle sur tout l'Empire, il réduisit l'importance numérique des différentes armées de campagne alors en activité. Il en profita pour opérer un classement des formations qui, tout en tenant compte du rôle de chacune dans le rétablissement de la situation de l'Empire et sa propre domination sur celui-ci, réponde mieux aux nouveaux impératifs tactiques et opérationnels. Conservant une armée d'accompagnement restreinte, bientôt qualifiée d'armée palatine et qui comprenait les unités supposées les plus efficaces, il répartit en deux catégories les autres formations des anciennes armées de campagne (*CTh.* VII, 20, 4) : les *ripenses* destinés à rejoindre les régiments restés aux frontières sous l'autorité des *duces* et former avec eux les *limitanei* et, de l'autre, les *comitatenses*, rapidement confiés à l'autorité de deux nouveaux chefs d'état-major, les *magistri equitum* et *peditum* (Maîtres des cavaliers ; des fantassins), bientôt indifféremment dénommés *magistri militum* (Maîtres de la milice).

Contrairement à ce qui a été longtemps pensé, cette division ne répondait à aucun objectif stratégique de « défense en profondeur » : les *limitanei* et les *comitatenses* ne se distinguaient pas par leurs lieux de cantonnement. Elle correspondait simplement à une réorganisation des unités en fonction de leurs compétences et de la place qu'elles avaient tenue dans les victoires successives de Constantin. Les *limitanei* assuraient en première instance la continuité des tâches militaires, et plus particulièrement les missions de surveillance et de défense des frontières (CARRIÉ, 1999, p. 621-628 ; JANNIARD, 2010, p. 497-498, 500-501 ; JANNIARD, 2015b) ; les *comitatenses* pouvaient être employés comme armée d'intervention locale et étaient mobilisés en priorité pour les expéditions offensives, accomplissant de préférence les missions opérationnelles et tactiques requérant la plus grande compétence, sans nécessairement se substituer aux *limitanei* mais agissant le plus souvent de concert avec eux (JANNIARD, 2015a).

La nécessité de raccourcir la chaîne de commandement qui reliait les « Maîtres de la milice », *magistri militum* – servant d'ordinaire dans l'entourage des empereurs –, aux *comitatenses* établis en permanence à proximité des théâtres d'opération potentiels, explique l'apparition précoce d'officiers généraux (des « comtes », *comites rei militaris*) disposant de compétences régionales sur cette classe d'unités. Leur création a dû répondre initialement à des situations de crises locales, mais leurs fonctions ont fini par être pérennisées (*CTh.* VI, 14, 3). Au milieu du IV^e s., si quelques-uns de ces officiers conservaient leur titre initial de *comites rei militaris* (e.g. le *comes Britanniarum*, le *comes Tractus Argenteratensis*), l'ampleur des missions et des contingents qui leur étaient confiés avait déjà justifié, pour d'autres, la promotion au rang de *magistri militum* régionaux, pour

10. Cf., e. g., pour Kaiseraugst : SCHWARZ, 2011, p. 307-349.

11. Pour les troupes du *limes* de Mayence, cf. SCHARF, 2005, V-VI. Des onze unités que la *Notitia Dignitatum* attribue au *dux* de Mayence, six ont fourni des briques estampillées à leur nom pour l'entretien ou la construction d'installations militaires du *limes* que le texte leur assigne. Le même type de documentation, daté d'entre la seconde moitié du IV^e et le début du V^e s., nous fait aussi connaître dans le même district la présence de deux autres formations, absentes du chapitre XLI de la *Notitia Dignitatum, pars Occidentis* : les *Cornacenses* et *Portisienses*, passés, pour les premiers, dans les armées *comitatenses* lorsque le dernier état de notre *Notitia* est établi (*Occ.* V, 272 = VII, 102). Les estampilles sur tuile révèlent aussi, pour le IV^e s., l'importante activité édilitaire des légions VIII^a *Augusta* et I^a *Martia* au sud de la Germanie I et en Séquanais ; cf., pour la documentation relative à la seconde, FELLMANN, 1998, p. 95-104 et FELLMANN, 2004, p. 201-210.

12. Les troupes *limitaneae* versées parmi les corps des armées d'intervention régionale reçoivent le statut de *pseudocomitatenses*. Parmi les légions *pseudocomitatenses* que la *Notitia Dignitatum* attribue au principal responsable des armées d'intervention de Gaule – le *magister equitum per Gallias* – se trouvent de nombreuses formations tirées des *limites* occidentaux (*Occ.*, VII, 90-110) ; cf. JONES, 1964, vol. III, p. 356-357, 361, 364-366 ; CLEMENTE, 1968, p. 237-239, 317-318 (conclusions), 257-260 (tableaux) ; SCHARF, 2005, VII.1.

les Gaules par exemple¹³. Les *duces* peuvent n'avoir au départ rendu compte de leur activité qu'aux seuls empereurs, mais dès le milieu du IV^e s., ils dépendent probablement des *comites rei militaris*, s'il s'en trouve, ou des *magistri militum* dans le ressort desquels se situent leurs *limites*.

Au début du V^e s., l'organigramme de commandement en Occident se présente de la façon suivante : le *magister peditum praesentalis* (« Maître des fantassins présent à la cour »), dont l'autorité sur l'ensemble de l'organisation militaire est sans partage¹⁴, est assisté d'un *magister equitum praesentalis* (« Maître de la cavalerie présent à la cour »)¹⁵. Il coordonne l'activité de six armées d'intervention régionales, *comitatenses* et palatines : Gaules, Bretagnes, Hispanies, Illyricum, Afrique et Tingitane. En Gaule, la majeure partie des troupes de première classe dépend en temps normal d'un *magister equitum per Gallias*, attesté depuis le milieu du IV^e s. et dont les quartiers semblent s'être trouvés essentiellement le long de l'axe Paris-Reims-Trèves¹⁶. Selon la *Notitia Dignitatum*, dans le premier quart du V^e s., il aurait disposé directement de quarante-sept unités de fantassins, dont plus de la moitié palatines et *comitatenses*, et de douze *vexillationes* de cavaliers, toutes d'élite¹⁷. Leur lieu de stationnement est inconnu. Pour la supervision des Germanies et de la Séquanais, il était secondé par un *comes* des deux Germanies, attesté depuis le milieu de la décennie 360, et peut-être reporté dans la *Notitia Dignitatum* avec le titre de *comes Tractus Argentoratensis*¹⁸.

Toujours selon la *Notitia Dignitatum*, le *magister peditum praesentalis* exerçait une autorité directe via des *praefecti* (« préfets ») sur des flottilles fluviales et des groupes de *Laeti* / *Lètes* en Belgique I, Belgique II (Famars, Arras, Noyon, Reims, Senlis), Germanie II (Tongres) et de Sarmates / *Sarmatae Gentiles* (Langres, entre Cora et Paris, Reims et Amiens), très probablement des groupes d'origine « germanique » mais assurément des unités militaires

(SIMPSON, 1988 ; cf. *infra*). Il en allait de même pour les flottilles fluviales (Yverdon sur le lac de Neuchâtel, Chalon-sur-Saône et Paris)¹⁹.

I.2.2. Répartition des unités

La documentation écrite demeure trop lacunaire pour qu'il soit possible de localiser de façon assurée les garnisons pérennes affectées aux responsables des *comitatenses* en Gaule (fig. 2 et 3, tabl. 1 en fin du texte). Toutefois, comme nous l'avons vu plus haut, les sources littéraires, corroborées par l'étude du matériel archéologique, pourraient indiquer un cantonnement privilégié des troupes du *magister equitum per Gallias* du nord de la Lyonnaise IV à l'ouest de la Belgique I et particulièrement en Belgique II. Placé avec d'importantes forces à proximité immédiate du *limes* de Germanie II, le haut officier général qu'était le *magister equitum per Gallias* aurait pu rapidement recevoir la supervision directe de ce ressort militaire, ce qui expliquerait les rares mentions dans les sources d'un *dux* de Germanie II, absent même de la *Notitia Dignitatum*. De même, la présence continue des forces du *magister equitum per Gallias* en Belgique II pourrait expliquer la faiblesse de la garnison pérenne que la *Notitia Dignitatum* attribue au *dux* de ce *limes*.

Au IV^e s., en Gaule du Nord et de l'Est, les nécessités militaires ont donc contraint le pouvoir central à installer et entretenir un dispositif imposant par son ampleur, sa densité et ses articulations (*magister peditum*, *magister equitum per Gallias*, *comites* et *duces*). Principalement centré sur le Rhin, secondairement sur les pénétrantes vers ce même fleuve et le littoral, ce dispositif militaire a été largement sollicité. Il a alors fonctionné le plus souvent sous la direction d'un représentant du pouvoir impérial et d'officiers généraux de la très haute administration militaire.

I.2.3. La présence des soldats : la documentation archéologique

La répartition des unités militaires peut être complétée grâce à l'inventaire des découvertes d'armes de l'Antiquité tardive sur le territoire considéré, en effectuant un dépouillement des grandes synthèses portant sur l'armement de la *militia* de l'Antiquité tardive (MIKS, 2007 ; MIKS, BERG, 2014 ; VÖLLING, 1991). On rappellera en préambule que les éléments d'armement sont des documents archéologiques à l'interprétation parfois ambiguë car il n'est pas toujours possible de déterminer s'ils relèvent de la sphère militaire ou d'un usage cynégétique. Nous avons donc retenu les seuls objets du IV^e et du début du V^e s. dont la nature militaire ne peut *a priori* pas être remise en doute tels que les éléments

13. Ces *comites rei militaris* ne doivent pas être confondus avec les *duces* promus à cette fonction en raison de l'importance de leur *limites*, mais qui conservaient d'ordinaire le commandement sur les seules unités de leurs districts, les *limitanei* (e.g. le *comes litoris Saxonici*).

14. En témoigne l'importance politique des « Maîtres des soldats » Stilichon et Constance à la fin du IV^e et au début du V^e s.

15. *Notitia Dignitatum, Pars Occidentis*, V, 125-143.

16. Sur la création du *magister equitum per Gallias*, cf. DEMANDT, 1970, col. 573-574, 576-577. Localisation ordinaire des quartiers du *magister equitum per Gallias* pour l'hivernage et la concentration éventuelle des troupes pour une campagne : AMMIEN MARCELLIN, *Histoires*, XXVI, 5, 8-9 ; XXVII, 2, 1 et 10 (Paris) ; XVI, 2, 8 et 11, 1 ; XXVI, 5, 13-14 (Reims) ; XXVII, 8, 1-3 et 10, 16 ; XXVIII, 6, 21 ; XXIX, 4, 6 ; XXX, 3, 7 et 10, 1 ; GRÉGOIRE de Tours, *Histoire des Francs*, II, 9 (Trèves) ; pour la documentation archéologique permettant de conforter l'hypothèse de localisation le long de l'axe Paris-Reims-Trèves, cf. *infra*.

17. *Notitia Dignitatum, Pars Occidentis*, VII, 63-117, 166-178.

18. *Comes* des deux Germanies : AMMIEN MARCELLIN, *Histoires*, XXVII, 1 (Charietto) et, probablement, XXXI, 10, 5-10 (Nannienus). *Comes Tractus Argentoratensis* : *Notitia Dignitatum, pars Occidentis*, I, 34, V, 130, XXVII.

19. *Notitia Dignitatum, Pars Occidentis*, XLII, 15, 20-23, 37-43, 66-67, 69.

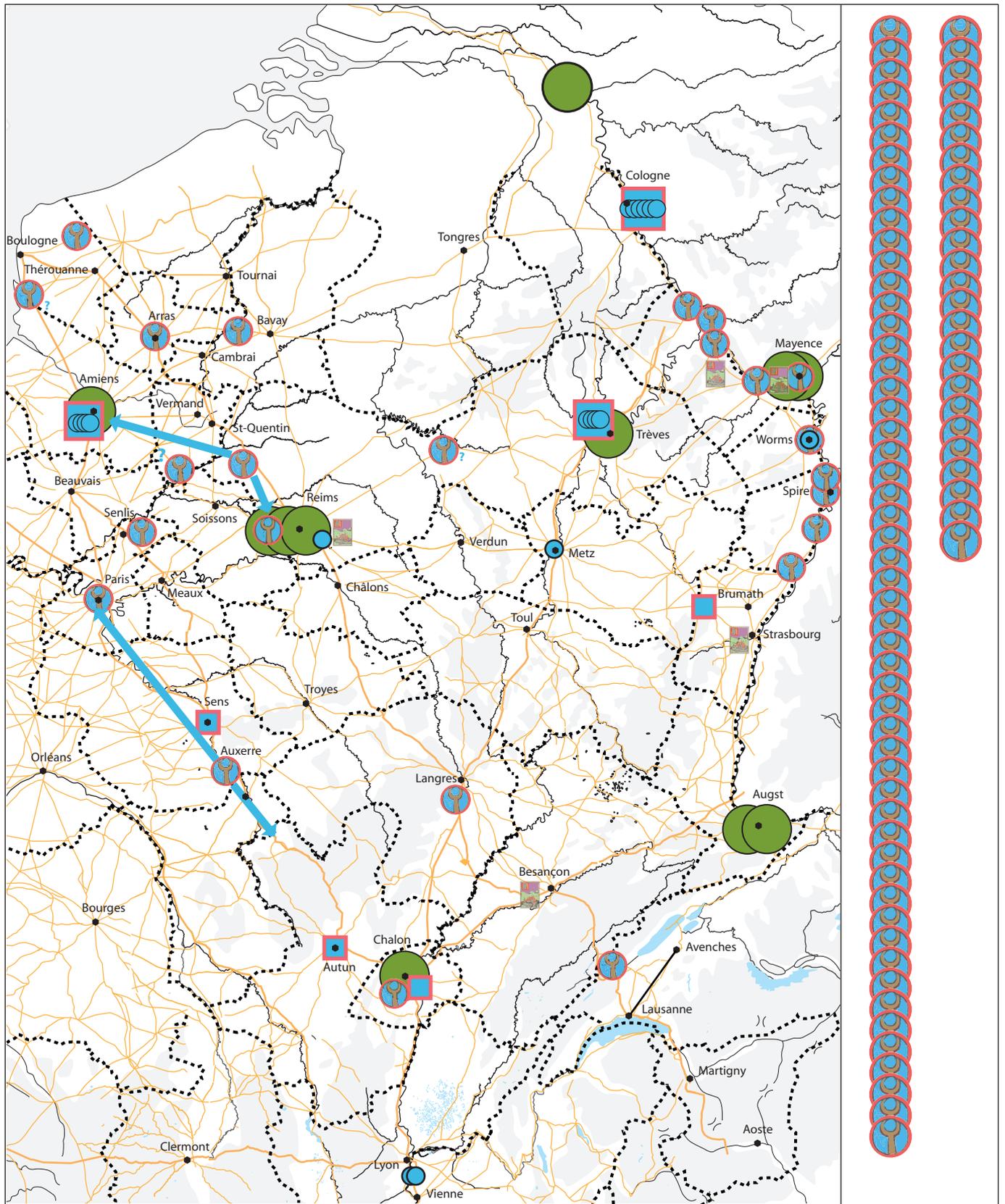


Fig. 2. Localisation des unités militaires dans l'est du diocèse des Gaules (IV^e-début du V^e s.), d'après la Notitia Dignitatum et la documentation écrite. Boucliers : unités sous les ordres du Magister peditum praesentalis (à droite de la carte : unités non localisées) ; cercles bleus : inscriptions mentionnant des soldats ; cercles verts : concentrations de troupes signalées par Ammien Marcellin ; rectangle : siège des ducs. DAO M. Kasprzyk.

Sous l'autorité du Magister peditum præsentalis	Localisation	Référence
Praefectus classis barcariorum Ebrudini	Yverdon	ND Occ., XLII, 15
Tribunus cohortis primae Flauiae Sapaudicae Calarona	Non localisable	ND Occ., XLII, 17
Praefectus classis Araricae Cabaloduno	Chalon	ND Occ., XLII, 21
Praefectus laetorum Lingonensium per diuersa dispersorum Belgicae primae		ND Occ., XLII, 37
Praefectus laetorum Actorum (Aeduum ?) Epuso Belgicae primae		ND Occ., XLII, 38
Praefectus laetorum gentilium Remo et Siluanectas	Reims	ND Occ., XLII, 42
Praefectus Sarmatarum gentilium a Chora Parisios usque	Saint-Moré à Paris	ND Occ., XLII, 66
Praefectus Sarmatarum gentilium inter Re[m]os et Ambianos	Reims à Amiens	ND Occ., XLII, 67
Praefectus Sarmatarum gentilium, Lingonas	Langres	ND Occ., XLII, 69
Praefectus Sarmatarum gentilium, Au...	Autun ?	ND Occ., XLII, 70
Praefectus classis Anderetianorum, Parisius	Paris	ND Occ., XLII, 23
Praefectus laetorum Teutonicianorum Carnunta Senoniae Lugdunensis	Chartres	ND Occ., XLII, 33
Praefectus laetorum Batauorum et gentilium Sueuorum Baiocas et Constantiae Lugdunensis secundae	Bayeux, Coutances	ND Occ., XLII, 34
Praefectus laetorum gentilium Sueuorum [...] et Cerommanos (Cenomannos ?) Lugdunensis tertiae	Le Mans	ND Occ., XLII, 35
Praefectus laetorum Francorum, Redonas Lugdunensis tertiae	Rennes	ND Occ., XLII, 36
Praefectus laetorum Nerviorum Fanomartis Belgicae secunda	Famars	ND Occ., XLII, 39
Praefectus laetorum Batauorum Nemetacensium, Atrabatis Belgicae secundae	Arras	ND Occ., XLII, 40
Praefectus laetorum Batauorum Conraginensium Nouiomago Belgicae secundae	Noyon ?	ND Occ., XLII, 41
Praefectus laetorum gentilium Sueuorum Arumbernos (Aruernos ?) Aquitanicae primae	Clermont ?	ND Occ., XLII, 44
Unités dont le cantonnement n'est pas localisé		ND Occ., VII, 63-117, 166-178
Les commandements régionaux	Localisation	Référence
Comes tractus Argentoratensis	Strasbourg ?	ND Occ., I, 34
Dux Sequanicae	Besançon ?	ND Occ., I, 44
Dux Mogentiensis	Mayence	ND Occ., V, 143
Dux Tractus Armorici et Neruicani		ND Occ., I, 45
Dux Belgicae secundae	Reims ?	ND Occ., I, 46
Dux Germaniae primae	Mayence ?	ND Occ., V, 141

Fig. 3. Unités et commandements militaires attestés en Gaule du Nord par la Notitia Dignitatum. Conception M. Kasprzyk.

d'épée longue (*spatha*), d'armement défensif et certaines armes d'hast ou de jet.

Dans le cadre de cette étude, les *spathae* et/ou leurs éléments de fourreau retenus proviennent de contextes datés ou sont des découvertes dont l'attribution typo-chronologique est assurée (MIKS, 2007). L'attribution militaire des *spathae* ne fait aucun doute, comme l'illustrent les données iconographiques ou la répartition générale des découvertes dans l'Empire. Nous avons retenu les éléments typologiques considérés comme caractéristiques de l'Antiquité tardive (années 300-420) par Christian Miks²⁰.

Les travaux récents de Christian Miks et d'Axel Berg ont aussi permis de recenser les casques de types Intercisa-Dunapentele et Deurne-Berkasovo en usage au IV^e s. ainsi

20. On trouve ainsi des lames de types Osterburken (6 objets), Wyhl (4 objets), asiatique/hunnique (4 objets), Illerup C (3 objets), Kemathen (2 objets), Straubing-Nydam (3 objets) et Lauriacum-Hromowka (1 objet), des boucliers de type Gundremmingen-Jakuszowice (3 objets) et de type Wijster (2 objets) et une seule entrée de fourreau, de type Ebberfingen-Haillot.

que les appliques de casques de type Intercisa (MIKS, BERG, 2014).

Les inventaires de *plumbatae* ou *mattiobarbuli*, armes de jet lestées au plomb qui apparaissent peu avant l'époque tétrararchique, montrent une répartition presque exclusive sur des sites militaires frontaliers, ce qui permet d'exclure l'hypothèse d'armes de chasse (VÖLLING, 1991 ; ESTIOT, 2008). Par ailleurs, ces armes sont mentionnées à plusieurs reprises dans des traités militaires de la fin du IV^e s.²¹.

Certains types d'objets assurément militaires ne sont malheureusement pas pris en compte ici faute d'études de synthèse et d'inventaires récents, tels que les fers de lance à barbelures de type *Wiederhackenlanze* ou les armures (cuirasses à écailles et cottes de mailles). Dès lors, les quelques concentrations de découvertes reflètent généralement l'activité de chercheurs isolés et ne peuvent donc être considérées comme significatives.

21. VÉGÈCE, *De Re. Mil.*, 1, 17 ; *De Reb. Bell.*, 10-11.

Nous avons écarté de notre sélection toutes les armes dont l'attribution exclusive à la sphère militaire n'est pas assurée : fers de lance, javelines, pointes de flèches et haches. Ces objets, particulièrement ceux découverts en contexte funéraire en Gaule du Nord, sont souvent attribués sans discussion à des panoplies de type militaire et/ou germanique (BÖHME, 1974 ; 2007). Des travaux récents mettent cependant en doute l'attribution systématique de ces éléments à la sphère militaire (HALSALL, 2011 ; THEUWS, 2009) : leur polyvalence fonctionnelle peut tout autant les destiner à la chasse (lances, javelines, pointes de flèche) ou au bucheronnage (haches). Même trouvés dans des contextes funéraires, ils ne peuvent donc être considérés comme relevant strictement de l'équipement de la *militia* sans une analyse approfondie du mobilier associé. Frans Theuws a émis l'hypothèse que dans les contextes funéraires du diocèse des Gaules, ces objets relèvent peut-être d'une symbolique de domination de l'espace rural (THEUWS, 2009).

Forts de ce constat et de l'absence d'autres éléments mobiliers orientant vers la mise en scène d'une panoplie militaire²², nous avons exclu de notre dépouillement les sépultures ayant livré haches, fers de lance, javelines ou pointes de flèche, mais aussi toutes les découvertes isolées de ce type de mobilier. Nous n'excluons évidemment pas le fait que ces objets aient pu posséder une fonction militaire : les vignettes du Maître des offices évoquant les productions des *fabricae* dans la *Notitia Dignitatum* suggèrent ainsi la production de haches et fers de lance, la production de flèches est attestée dans certains « arsenaux » (fig. 4) et leur usage en tant qu'arme est indubitablement documenté par de nombreux textes. Malgré tout, il a paru souhaitable de restreindre le dépouillement de manière à ne pas diluer des découvertes au caractère militaire indubitable dans un corpus d'interprétation discutable.

Ainsi, la sélection des armes ne posant aucun problème d'interprétation typo-chronologique ni fonctionnelle nous a conduit à retenir cinquante-trois objets : vingt-neuf *spathae* et éléments de fourreau, dix *plumbatae* et quatorze casques ou appliques de casque provenant de quarante et un sites²³ (fig. 5 à 7). Ce corpus restreint peut être expliqué par la rareté des pertes accidentelles d'armes – la plupart des objets recensés ici proviennent de dépôts (cachettes ou sépultures) –, et par l'état de la recherche – en particulier pour les *plumbatae* et les éléments de casques²⁴.

L'examen de la carte de répartition des casques (fig. 8) montre une nette concentration des découvertes dans les provinces frontalières (Séquanaise, Germanie I,

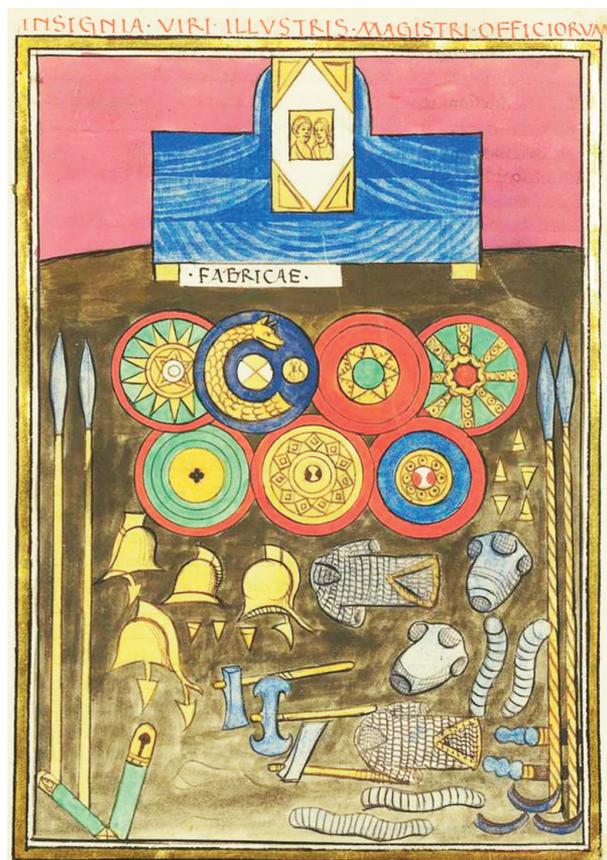


Fig. 4. Vignette des Maîtres des Offices illustrant certains éléments d'armement produits dans les *fabricae* (arsenaux impériaux) ; copie du XV^e s., Bodleian Library, Oxford, MS. Canon. Misc. 378, fol. 141r. Photo : © Bodleian Libraries, University of Oxford, source : <https://digital.bodleian.ox.ac.uk/inquire/p/28d647a5-6057-46df-bec7-17d4943c03b4>

Germanie II). En retrait de cette aire géographique, les rares occurrences proviennent d'agglomérations importantes (Trèves et Sens). Dans la zone étudiée, la répartition des *plumbatae* montre une série de découvertes le long du *limes* entre *Vindonissa* et Mayence mais aussi en Lyonnaise, de façon plus diffuse en Lyonnaise IV. L'absence d'occurrences au nord de Mayence est notable, alors que la recherche sur les *militaria* tardifs est ancienne dans ce secteur. La répartition des épées et fragments est quant à elle plus diffuse. Pour le IV^e s., si l'on observe, logiquement, une série d'occurrences le long du Rhin (sept objets), les découvertes sont aussi nombreuses (huit objets) dans les provinces en retrait des frontières sans que l'on puisse remarquer de concentration particulière. En revanche, il est possible de lier ces découvertes de l'hinterland à la proximité d'agglomérations fortifiées tardives (Tournus, Beaune, Sens, Sarry près de *Catalaunum* / Châlons-en-Champagne, Liberschies, Trèves). Pour le début du V^e s. (phases D2/D3 de la chronologie germanique), on note des concentrations très nettes dans la cité des Tongres (Germanie II), dans le centre de la Belgique II autour de Vermand et dans le Dijonnais

22. Association éventuelle à des fibules cruciformes ou des éléments de *cingulum* de type militaire.

23. État du dépouillement en 2014.

24. Ces objets sont souvent découverts fragmentés et sont donc difficilement identifiables par des non-spécialistes de l'armement romain tardif.

Lieu découverte	Objet	Type	Chrono contexte	Référence
Beaune	fragment de lame	Lauriacum-Hromowka	300/320-400/410	DUNIKOVSKI, 2006
Bonn	<i>spatha</i>	Wyhl	300/320-350/370	MIKS, 2007, n° A62
Bretenières	<i>spatha</i>	Osterburken	380/400-440/450	MIKS, 2007, n° A77
Cologne	<i>spatha</i>	Straubing-Nydam	250/260-350/370	MIKS, 2007, n° A357
Dijon (env.)	<i>spatha</i>	Osterburken	360/370-440/450	MIKS, 2007, n° A126,1
Dijon (env.)	<i>spatha</i>	asiatique (hunnique)	380/400-440/450	MIKS, 2007, n° A126,2
Dijon (env.)	<i>spatha</i>	asiatique (hunnique)	380/400-440/450	MIKS, 2007, n° A126,3
Dijon (env.)	<i>spatha</i>	asiatique (hunnique)	380/400-440/450	MIKS, 2007, n° A126,4
Dijon (env.)	<i>spatha</i>	asiatique (hunnique)	380/400-440/450	MIKS, 2007, n° A126,5
Homblières	<i>spatha</i>	Kemathen	360/370-440/450	MIKS, 2007, n° A1
Idesheim	<i>spatha</i>	Osterburken	300/320-350/370 ?	MIKS, 2007, n° A317
Liberchies	<i>spatha</i>	Straubing-Nydam	250/260-350/370	MIKS, 2007, n° A423,1
Mayence	<i>spatha</i>	Straubing-Nydam	250/260-350/370	MIKS, 2007, n° A476
Monceau-le-Neuf	<i>spatha</i>	Osterburken	300/320-350/370	MIKS, 2007, n° A508
Monceau-le-Neuf	<i>spatha</i>	Kemathen	380/400-440/450	MIKS, 2007, n° A507
Neupotz	<i>spatha</i>	Illerup C	250/260-300/320	MIKS, 2007, n° A520,6
Rheinfelden	bouterole	Gundremmingen-Jakuszowice	300/320-350/370	MIKS, 2007, n° B243
Samson	<i>spatha</i>	Wyhl	360/370-440/450	MIKS, 2007, n° A633
Samson	<i>spatha</i>	Wyhl	380/400-440/450	MIKS, 2007, n° A632
Sarry	<i>spatha</i>	Wyhl	360/370-400/410 ?	MIKS, 2007, n° A641
Sens	entrée de fourreau	Ebberfingen-Hailot	360/370-400/410	KASPRZYK, inédit
Tongres	<i>spatha</i>	Illerup C	380/400-440/450 ?	MIKS, 2007, n° A732
Tournus	<i>spatha</i>	Osterburken	300/320-350/370 ?	MIKS, 2007, n° A186
Trèves	bouterole	Gundremmingen-Jakuszowice	IV ^e s.	MIKS, 2007, n° B288,2
Vechten-Bunnik	<i>spatha</i>	Illerup C	380/400-440/450 ?	MIKS, 2007, n° A752
Vemand	bouterole	Gundremmingen-Jakuszowice	360/370-440/450	MIKS, 2007, n° B304,1
Vieuxville	bouterole	Wijster	380/400-440/450	MIKS, 2007, n° B307,2
Vireux-Molhain	bouterole	à décor excisé (Wijster ?)	380/400-440/450	MIKS, 2007, n° B309
Wrasselt	<i>spatha</i>	Osterburken	300/320-350/370 ?	MIKS, 2007, n° A766

Fig. 5. Découvertes d'épées et fragments de fourreaux de l'Antiquité tardive en Gaule du Nord-Est. Conception B. Fort, M. Kasprzyk.

Lieu découverte	Objet	Nbre	Réf.
Augst ?	<i>plumbata</i>	1	VÖLLING, 1991, p. 296, n° 9
Autun	<i>plumbata</i>	1	KASPRZYK, 2005, pl. 303, n° 2
Avrolles	<i>plumbata</i>	1	inédite
Bisheim	<i>plumbata</i>	2	REDDÉ et alii, 2005, p. 247-248, fig. 35, n° 6
Escolives-Sainte-Camille	<i>plumbata</i>	1	KASPRZYK, 2004, fig. 4, n° 4
Mayence	<i>plumbata</i>	1	VÖLLING, 1991, p. 296, n° 7
Strasbourg-Koenigshoffen	<i>plumbata</i>	1	VÖLLING, 1991, p. 296, n° 8
Windish	<i>plumbata</i>	2	UNZ, DESCHLER-ERB, 1997, pl. 19, n° 334-335

Fig. 6. Découvertes de *plumbatae* de l'Antiquité tardive en Gaule du nord-est. Conception B. Fort, M. Kasprzyk.

(Lyonnaise I). Elles reflètent la présence de groupes militarisés qui pratiquent le dépôt d'épées dans les sépultures.

L'analyse cumulée de la répartition des armes (épées, *plumbatae* et casques) montre trois grandes zones de découvertes : la vallée du Rhin d'abord, l'espace compris entre Cologne et le centre de la Belgique II, et enfin la Lyonnaise entre le Val de Saône et Sens. Dans le détail, les armes

qui ne sont jamais déposées dans les sépultures, à savoir casques et *plumbatae*, proviennent toutes de la zone rhénane et de la Lyonnaise. La diffusion plus large des épées et fragments, notamment entre Cologne et la Belgique II et qui proviennent presque toujours de sépultures, pourrait refléter les pratiques funéraires de troupes d'origine germanique (voir *infra*).

Lieu découverte	Type	Chrono. contexte	Référence
Augst	Intercisa	IV ^e	MIKS, BERG, 2014, p. 224, n° 48
Braives	Intercisa	IV ^e	MIKS, BERG, 2014, p. 215, n° 1
Breisach	Intercisa ?		MIKS, BERG, 2014, p. 217, n° 10
Deurne	Deurne-Berkasovo	IV ^e	MIKS, BERG, 2014, p. 221, n° 40
Frankenthal	?		MIKS, BERG, 2014, p. 217, n° 11
Ijzendoorn-Echelt	applique de cimier		MIKS, BERG, 2014, p. 233, C
Kaiseraugst	applique de cimier		MIKS, BERG, 2014, p. 234, F
Kessel-Out	Intercisa ?	IV ^e	MIKS, BERG, 2014, p. 221, n° 41
Koblenz	Intercisa		MIKS, BERG, 2014
Nimègue	?	IV ^e	MIKS, BERG, 2014, p. 221, n° 42
Sens	applique de cimier	Années 400	inédit
Trier	Deurne-Berkasovo	IV ^e	MIKS, BERG, 2014, p. 218, n° 25
Wijchen-Lienden	applique de cimier		MIKS, BERG, 2014, p. 233, E
Worms	Intercisa	IV ^e	MIKS, BERG, 2014, p. 218, n° 26

Fig. 7. Découvertes de casques et fragments de casques de l'Antiquité tardive en Gaule du Nord-Est. Conception B. Fort, M. Kasprzyk.

Rappelons enfin que la faiblesse de l'effectif statistique (cinquante-trois objets pour les années 300 et 420) ne fournit qu'une tendance générale, sans qu'il soit possible d'observer d'éventuelles fluctuations des lieux de stationnement des troupes. Néanmoins, ces découvertes indiquent, comme les textes littéraires et notices mentionnés *supra*, que les militaires sont présents tant le long de la frontière que dans l'hinterland, avec des concentrations notables en Belgique II et en Lyonnaise.

I.2.4. Les unités « germaniques » et de « Lètes »

On ajoutera à ce tableau les divers corps de troupes de barbares et de Lètes attestés dans la *Notitia Dignitatum*, XLII [42-70], implantés dans le secteur, et commandés par des préfets sous l'autorité du *magister peditum praesentalis* (Sarmates chez les *Parisii* [66], dans la région de Reims [67], de Langres [69], d'Autun [70] ? et Lètes à Reims [42] et en Belgique Première [37]).

Le croisement des sources écrites avec la documentation matérielle apporte un éclairage neuf sur le dossier. Les travaux pionniers de Joachim Werner (1950) et Horst Wolfgang Böhme (1974) ont révélé la présence, en Gaule du Nord, de sépultures du IV^e et du début du V^e s. contenant des objets de parure dont la typologie est étrangère aux traditions gallo-romaines. Dans son travail, H. W. Böhme a montré que ces objets, généralement trouvés entre la Seine et la basse vallée de l'Elbe, présentent de nettes affinités avec ceux des cultures germaniques du Nord-Ouest du *barbaricum*. La répartition des fibules de type Cortrat/Oudenburg, des fibules simples à ressort en arbalète, des fibules à ressort en arbalète et à pied trapézoïdal (*Armbrustfibeln mit Trapezfuss*), des fibules à ressort protégé de types Mahndorf et Perlberg et des fibules à ressort et à décor excisé, dont

un inventaire récent à été dressé par H. W. Böhme (2007) montre une superposition remarquable des découvertes avec les préfectures de Lètes, Gentiles ou Germains mentionnées par la *Notitia Dignitatum* (fig. 9, B et C), soit la Germanie II, la Belgique II et la Lyonnaise IV. Sans nous prononcer sur le caractère « ethnique » de ces mobiliers, nous considérons donc, à l'inverse de F. Theuws (2009) ou G. Halsall (2011), que leur découverte illustre bien la présence des groupes mentionnés par la *Notitia Dignitatum*. À l'inverse, les découvertes de mobilier de tradition « germanique » danubienne se rencontrent plus à l'est, principalement dans les provinces de Lyonnaise I et Germanie I (fig. 9, C) et ne semblent pas pouvoir être associées à des unités ou des préfectures mentionnées dans la *Notitia* (KASPRZYK, 2011, p. 347-348).

I.3. L'EMPRISE DE L'ÉTAT SUR LES TERRITOIRES : VOIES ET HORREA FORTIFIÉS

L'étude de ce dossier repose sur la répartition des bornes routières ainsi que sur l'étude des voies et du réseau des villes, en prenant en compte un certain nombre de critères sur la présence, dans ces villes, bourgs, forts, d'agents et d'activités liées à l'État (cour impériale, lieu de garnison, fabriques, *horrea*, etc.).

Les voies stratégiques, comme ailleurs, sont appelées *via militaris* (REBUFFAT, 1987) ; elles appartiennent à l'Empire et sont soumises à une obligation d'entretien pour les communautés traversées, ce qui correspond à un aspect de la fiscalité provinciale.

Les bornes inscrites érigées le long des voies offrent un éclairage original de l'emprise de l'État au IV^e s. (tabl. 2). D'abord, en comparant la carte de celles du III^e s. (fig. 10, A) avec ceux du IV^e s. (fig. 10, B), il apparaît que la pratique,

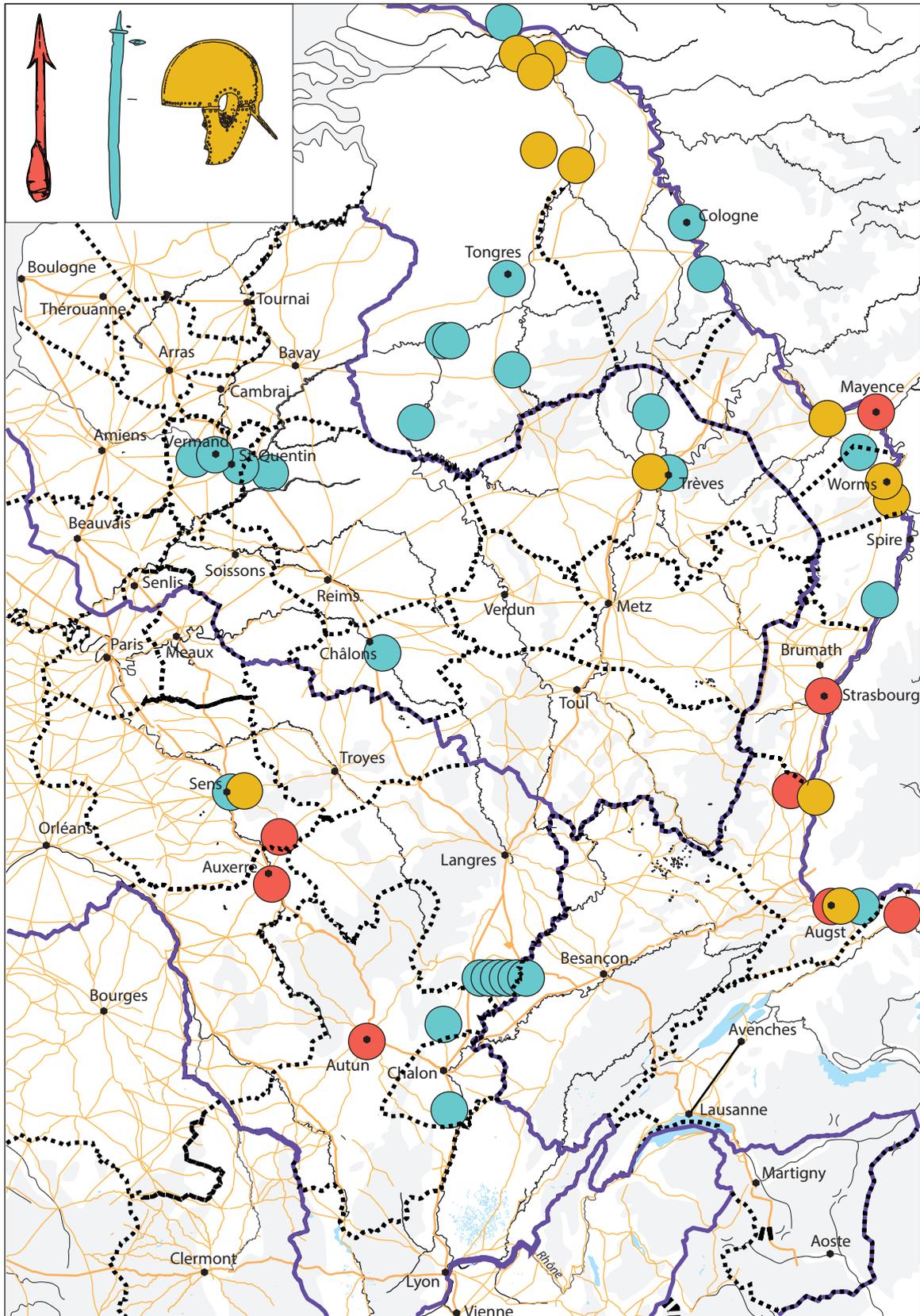
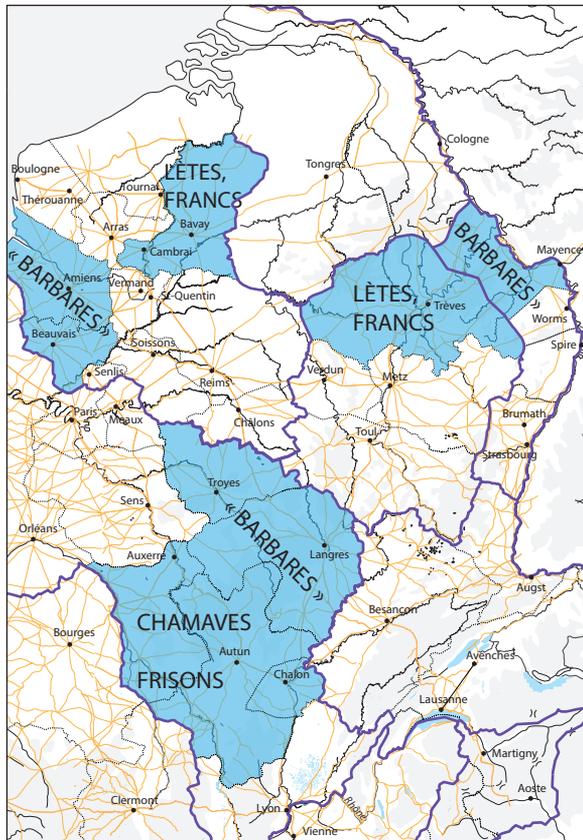


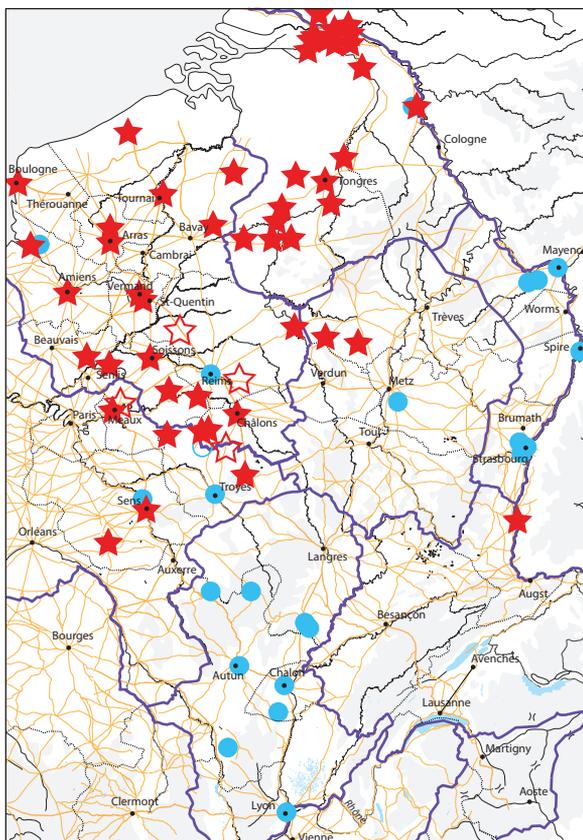
Fig. 8. Carte de répartition des découvertes d'armes de l'Antiquité tardive dans l'est du diocèse des Gaules (épées, éléments de casques, plumbatae). DAO M. Kasprzyk.



A



B



C

A : en bleu, cités où sont attestées des installations de « barbares », Lètes ou groupes germaniques dans les *Panégryphes latins* à la fin du III^e ou au début du IV^e s.

B : préfectures de Lètes (en bleu) et de Sarmates (en rouge), d'après la *Notitia Dignitatum*.

C : étoiles rouges : répartition des découvertes de fibules de type Cortrat / Oudenburg, des fibules simples à ressort en arbalète, des fibules à ressort en arbalète et à pied trapézoïdal (*Armbrustfibeln mit Trapezfuss*), des fibules à ressort protégé de types Mahndorf et Perlberg et des fibules à ressort et à décor excisé (d'après BOHME, 2007) ; cercles bleus : découvertes de mobilier germanique de type oriental, fin du IV^e et premier tiers du V^e s. (d'après KASPRZYK, 2011).

Fig. 9. Groupes germaniques, unités de Lètes et Sarmates d'après la documentation littéraire (A et B) ; indices archéologiques de populations « germaniques » (C). DAO M. Kasprzyk.

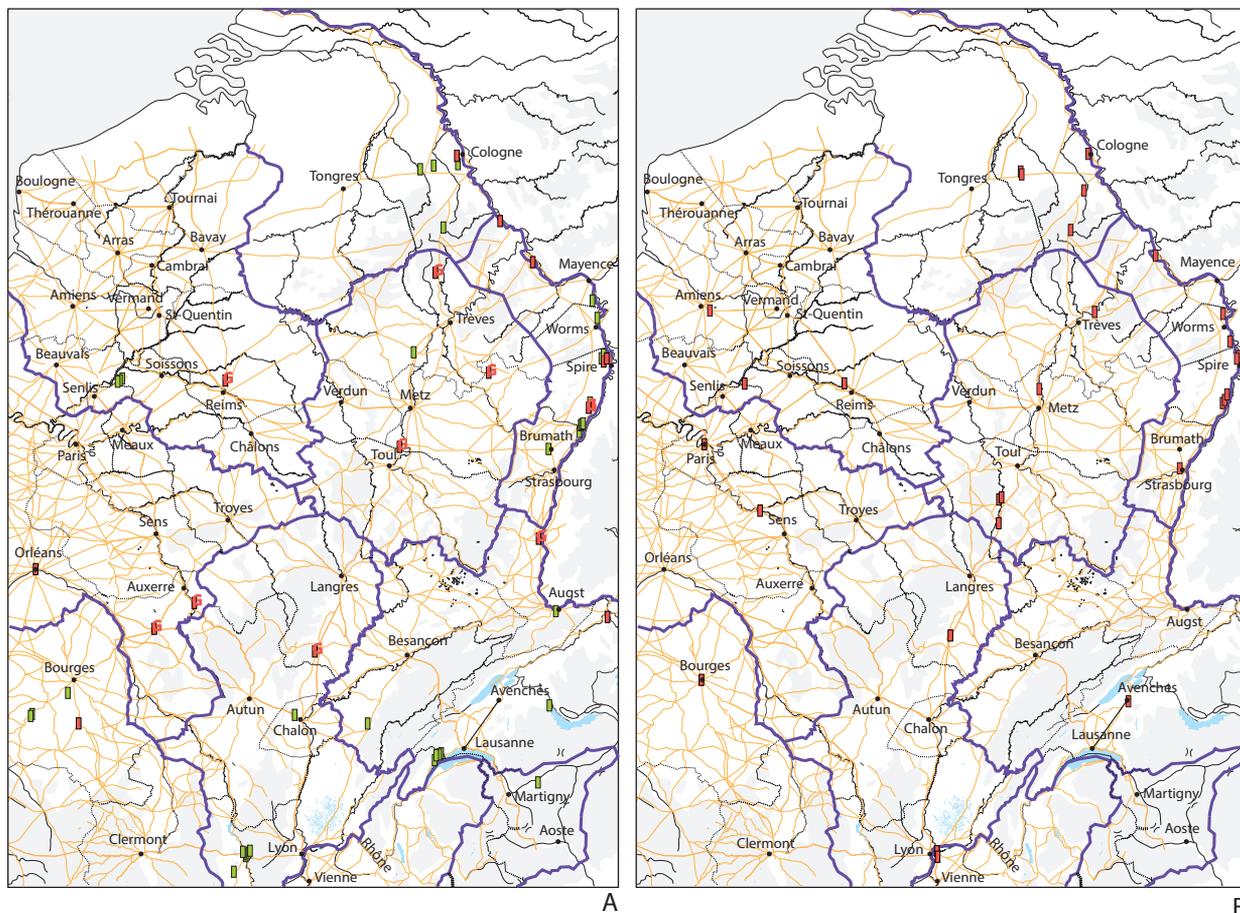


Fig. 10. Bornes routières dans le nord-est des Gaules et les Germanies.
A : Périodes 235-260 (en vert) et 261-284 (en orange) ; **B :** période 285-370. DAO M. Kasprzyk.

diffuse au départ dans l'ensemble des territoires des cités, avec des concentrations sur le *limes*, se limite entre 285 et les années 370 à deux voies principales, fondamentales pour la défense de l'Empire, à savoir la voie Lyon-Chalon-Trèves-Cologne et la voie du *limes* allant de Cologne à Strasbourg. L'absence totale de documents pour la voie allant de Chalon à Augst demeure difficile à expliquer. Sur les vingt-neuf bornes figurant sur la carte, dix ont été érigées par Dioclétien et ses collègues, quinze par Constantin, Licinius, Crispus, deux par Magnence et Décence, deux par Valentinien I^{er}. Le formulaire des textes suit deux logiques : plusieurs donnent des indications de distances en lieues gauloises depuis la borne jusqu'au chef-lieu de cité (Lyon, Toul, Spire, Langres) ; d'autres se résument à un texte élogieux exaltant le prince du moment à travers une titulature fleurie, sans mention de distances à parcourir (même si celles-ci pouvaient figurer sur des textes positionnés à côté, mais disparus). Pour simplifier, les premiers sont majoritairement datés de la fin du III^e et du début du IV^e s., alors que les seconds s'échelonnent plutôt de l'époque de Constantin au règne de Valentinien I^{er}.

De cette répartition, il ressort : 1) que les bornes marquent certaines restaurations de voies, mais pas tous les

chantiers ; 2) qu'elles signalent la loyauté des autorités qui les ont faites ériger, en premier lieu les cités, peut-être les gouverneurs ou officiers (non nommés) et dont l'activité se concentre sur ces axes ; 3) qu'elles servent en retour à manifester l'ancrage et l'action de l'État aux yeux de ses principaux agents, à savoir les administrateurs et soldats qui circulent de l'Italie et la Narbonnaise vers Trèves et le *limes*, ou sur des points de passages importants de l'arrière-pays (par ex. le milliaire de Valentinien I^{er} chez les Sénons) ; 4) *in fine*, ces bornes marquent une forme de hiérarchisation des préoccupations de l'État romain en matière d'organisation territoriale et de mise en scène de son emprise.

À l'est de l'axe Lyon-Trèves-Cologne, on note que les empereurs du IV^e s. sont demeurés attentifs à remailler militairement le territoire lorsque celui-ci a été désorganisé, en veillant à la réfection ou à la construction d'avant-postes, de tours de surveillance, de fortins, de forts et d'enceintes urbaines (fig. 11)²⁵. Les garnisons qui pouvaient y être

25. Avant-postes et débarcadères fortifiés : AMMIEN MARCELLIN, XVII, 1, 11-12 (en face de Mayence) ; AMMIEN MARCELLIN, XXVIII, 2, 2-8 et SYMMAQUE, *Discours*, II, 15-20 (en face d'Altrip) ; AMMIEN MARCELLIN, XXX, 3, 1 (Robur, probablement en face de Bâle). Fortins : AMMIEN

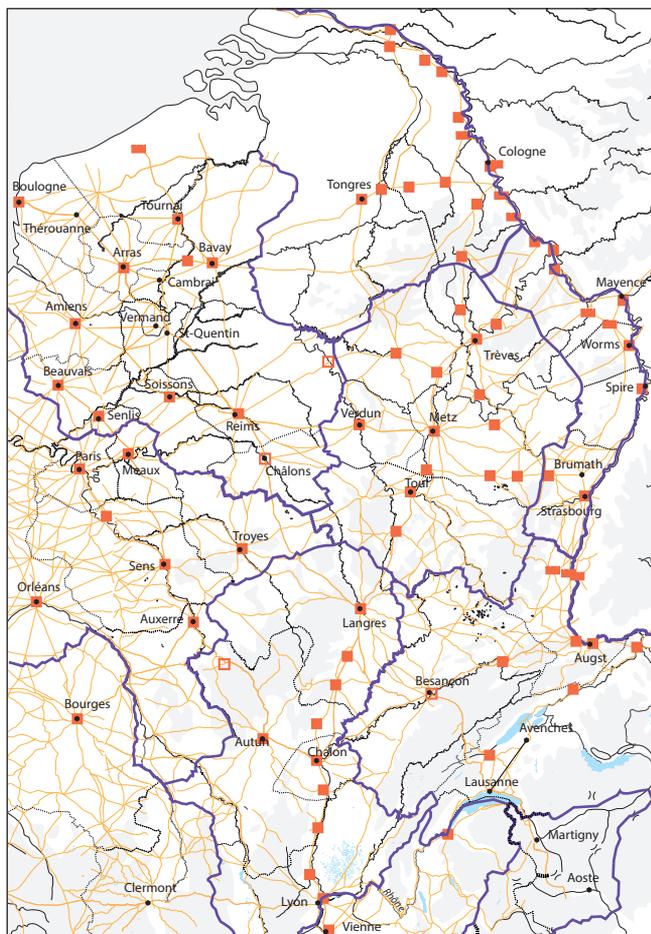


Fig. 11. Agglomérations fortifiées durant l'Antiquité tardive dans l'est du diocèse des Gaules (carrés orange). DAO M. Kasprzyk.

installées ou réinstallées, comme à Cologne en 356 ou à Saverne en 357, servaient à prévenir les incursions par leur présence même, leur emploi en première instance et leurs patrouilles²⁶. Mais ce dispositif avait d'autres fonctions.

Les différentes installations militaires fixes, qu'elles aient été pourvues d'une garnison en permanence ou pas, servaient d'abord de point d'appui pour la recherche du renseignement²⁷. Les chefs d'armée devaient rassembler, sur

MARCELLIN, XVII, 9, 1 (trois fortins le long de la Meuse). Enceintes urbaines : AMMIEN MARCELLIN, XVIII, 2, 4 (Andernach, Bingen, Bonn, Neuss, Tricensima, Qualburg, Castra Herculis). Ammien Marcellin crédite l'empereur Valentinien I^{er} d'une intense activité en ce domaine (XXVIII, 2, 1), partiellement confirmée par l'archéologie, cf. SCHARF, 2005, p. 37-42; DRINKWATER, 2007, p. 295-301, avec la bibliographie antérieure.

26. Cologne : AMMIEN MARCELLIN, XVI, 3, 1-2 ; JULIEN, *Épître aux Athéniens*, 279b ; LIBANIOS, *Discours*, XVIII, 46. Saverne : voir *infra*.

27. C'est en ce sens qu'Ammien Marcellin – XXX, 7, 6 – interprète l'œuvre éditoriale de Valentinien I^{er} : *et utriusque Rhenum celsioribus castris muniuit atque castellis, ne latere usquam hostis ad nostra saepe proripiens possit* (« il pourvut les deux rives du Rhin d'importantes forteresses et de fortins afin que l'ennemi, qui s'abattait souvent sur nos terres, ne puisse nulle part passer inaperçu »). En 356, le César Julien constate le peu de possibilité d'éclairage aux alentours de Cologne : *per quos tractus nec ciuitas ulla*

les zones dans lesquelles ils prévoyaient d'agir, les informations générales relatives à la topographie et aux réseaux des voies. La tâche présentait des difficultés même pour le territoire impérial, imparfaitement reconnu par l'administration militaire²⁸. À ce premier type de renseignements venait s'ajouter la nécessaire connaissance des forces dont disposait l'adversaire, leur localisation, leur nature et leur importance numérique, leurs modes opératoires usuels, la valeur de leur commandement²⁹. Les gouverneurs, puis les *duces* à partir du IV^e s., jouaient un rôle de premier plan dans la collecte et le traitement de ces informations, quelles que soient leur nature et leur provenance, ainsi que dans la construction des tours de surveillance³⁰.

Les principales installations militaires fixes, auxquelles on pouvait adjoindre des greniers fortifiés, servaient ensuite au stockage de l'approvisionnement en prévision des campagnes³¹. À l'été 357, Saverne à peine restaurée est pourvue d'un approvisionnement pour une année entière, assuré par prélèvement sur les récoltes des Alamans ; à l'été 359, dans les Germanies II et I, la campagne de restauration des installations militaires menée par le César Julien a aussi pour objectif la réfection d'entrepôts militaires pour l'annonne provenant de Bretagne³². L'armée ne pouvait agir sans une logistique adéquate, laquelle représentait un lourd fardeau pour les capacités contributives de l'Empire mais constituait aussi l'un des principaux éléments de la supériorité militaire romaine³³. Les voies qui avaient été choisies pour faire circuler les colonnes en armes devaient être pourvues, par les services des gouverneurs et des préfets régionaux, de points de stockage des vivres et du fourrage. Les troupes y refaisaient leur ravitaillement, si elles agissaient *expeditae*, ou bien elles y refournissaient leur train de véhicules et d'animaux de somme³⁴. Des prélèvements sur l'habitant pouvaient compléter cette organisation, sous

uisitur nec castellum nisi quod [... est] una prope ipsam Coloniam turris (« dans ces marches, on n'aperçoit ni ville, ni fortin si ce n'est qu'[il y a] une tour près de Cologne même »).

28. VÉGÈCE, *Mil.* III, 6, 3-12, 26 et 31 ; AMMIEN MARCELLIN, XIV, 10, 7 ; XVI, 2, 3-6 et 11, 9 ; XVII, 10, 2.

29. VÉGÈCE, *Mil.* III, 6, 29-30, III, 9, 4-6, 11-12 ; AMMIEN MARCELLIN, XVI, 12, 19 ; XVIII, 2, 1-2 et 7. En 356, le César Julien rencontre des difficultés à localiser les groupes alamanes dans les territoires impériaux dont ils ont désorganisé les installations militaires par leurs raids (AMMIEN MARCELLIN, XVI, 2, 3-6, 10-11 ; LIBANIOS, *Discours*, XVIII, 52).

30. *Cth.* XV, 1, 13 (obligation des *duces* de veiller à la réfection et à la construction de tours dans leurs *limites*), VII, 17, 1 (rôle des flottes des *limites* dans l'acquisition du renseignement). Sur le rôle des gouverneurs des provinces frontalières, puis des *duces*, dans la collecte et le traitement du renseignement militaire, se reporter à AUSTIN, RANKOV, 1995, ch. 6-7 et 9.

31. VÉGÈCE, *Mil.*, III, 3, 3-6, III, 8, 20-23.

32. 357 : AMMIEN MARCELLIN, XVI, 11, 11 ; 359 : AMMIEN MARCELLIN, XVIII, 2, 3-4 et JULIEN, *Épître aux Athéniens*, 279 d-280 c ; LIBANIOS, *Discours*, XVIII, 82-83, 87.

33. *E.g.* AMMIEN MARCELLIN, XXVII, 10, 6.

34. Campagnes menées sans équipage : *Cth.* VII, 4, 4-5 ; AMMIEN MARCELLIN, XVII, 8, 2.

forme de réquisitions en terre impériale ou de contributions imposées aux populations germaniques³⁵. Si cette dernière option était envisagée non plus comme un complément mais comme le principal moyen d'approvisionnement, il devait être tenu compte de la saison et de la possibilité d'ériger des dépôts fortifiés dans le *Barbaricum* : à l'automne 357, en face de Mayence, la réfection du *munimentum Traiani* s'accompagne de l'installation d'une garnison dont l'approvisionnement doit être fourni par les Alamans voisins ; la construction et la maintenance de Mannheim-Neckarau en 369 se fait avec l'appui matériel des mêmes Alamans³⁶.

In fine, les installations militaires fixes avaient pour principale fonction de gêner la circulation en Gaule des groupes hostiles tout en facilitant les mouvements des troupes romaines³⁷. Le dispositif constituait autant de positions clé – garnisons, postes d'observations, lieux de concentration des vivres, nœuds de communications –, dont le contrôle permettait à l'armée de conserver sa liberté d'action. Il ne visait pas à former une ou plusieurs lignes d'arrêt, mais plutôt des lignes de communication et d'approvisionnement maintenues ouvertes en permanence pour permettre à l'armée de toujours fonctionner dans les meilleures conditions possibles. Un tel dispositif était particulièrement nécessaire compte tenu des nouvelles formes de la guerre dans la partie occidentale de l'Empire. Ce dernier subissait des incursions récurrentes, qui affectaient des secteurs frontaliers aux défenses ponctuellement dégarnies, parfois plusieurs d'entre eux simultanément. Ces expéditions, de pillage pour l'essentiel, étaient le fait de groupes numériquement peu nombreux mais mobiles. La fréquence et la dispersion de ces incursions contraignaient l'armée romaine à obtenir pour chacune d'elle l'issue la plus rapide possible et l'amenaient à adopter des tactiques offensives et dynamiques. Toutefois, le coût que représentait la perte d'une main-d'œuvre militaire qualifiée, très souvent exposée, justifie que les troupes romaines aient le plus souvent cherché à agir en situation de supériorité informationnelle, numérique et matérielle. Toutes ces conditions expliquent le besoin pour l'Empire de disposer en permanence de lignes de communication ouvertes pour pouvoir déplacer et concentrer ses forces armées, rassembler et faire circuler le renseignement et la logistique qui leur étaient nécessaires. C'est dans ce cadre que nous pouvons comprendre la localisation géographique des activités édilitaires impériales sur les principaux axes de circulation militaire en Gaule

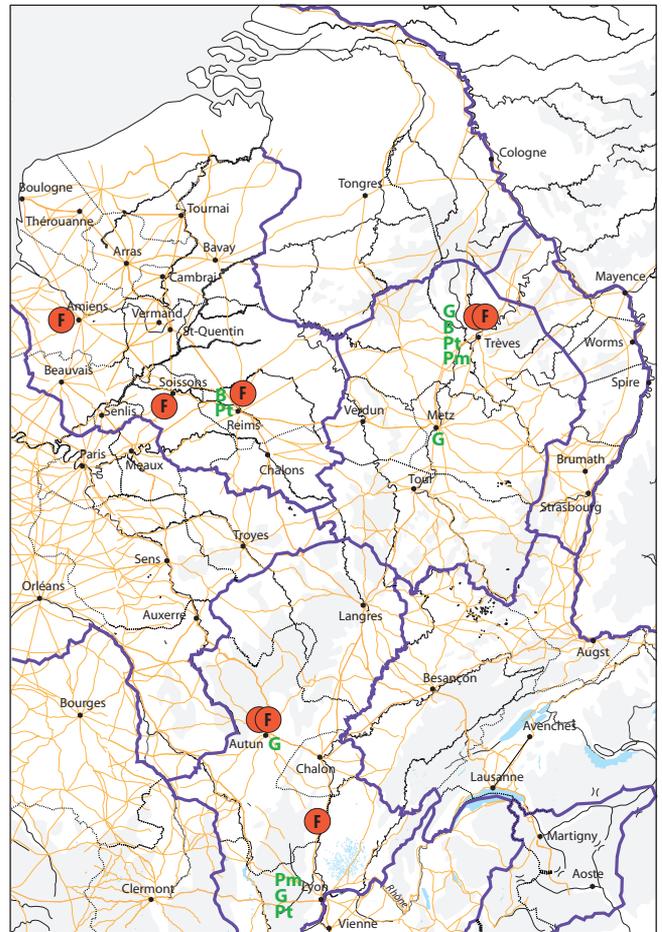


Fig. 12. Installations et bureaux sous l'autorité du Maître des Offices. Points orange : arsenaux / fabricae (F) ; et du Comte des Largesses Sacrées : gynécées (G) ; orfèvres (B) ; préposés au trésor (Pt) ; ateliers monétaires (Pm). DAO M. Kasprzyk.

du Nord et de l'Est (fig. 7) : le Rhin (356, 359, 361, 369, 374), la voie Toul-Strasbourg (356-357), la Meuse (358). Ce souci s'étendait aussi au Main (Julien, en 357) et au Neckar (Valentinien I^{er} en 369)³⁸.

Le processus de rétablissement des structures de l'État passait par l'implication des populations locales – déjà mises à contribution pour la fourniture et le transport des approvisionnements et la collecte du renseignement –, dans la réfection et la construction de routes ou de dispositifs de défense, qu'elles étaient amenées éventuellement à surveiller³⁹.

35. Réquisition : *CTh.* VII, 5, 2 ; contributions imposées aux Germains : AMMIEN MARCELLIN, XVII, 10, 3-4.

36. 357 : AMMIEN MARCELLIN, XVII, 1, 11-13 ; 369 : SYMMAQUE, *Discours*, II, 15-20.

37. VÉGÈCE, *Mil.* III, 3, 6 (en cas d'incursion hostile, nécessité de rassembler dans les installations fortifiées tout ce qui pouvait servir au ravitaillement de l'adversaire).

38. Rhin : JULIEN, *Épître aux Athéniens*, 279b ; LIBANIOS, *Discours*, XVIII, 46-47 ; AMMIEN MARCELLIN, XVI, 3, 1-2 (356) ; LIBANIOS, *Discours*, XVIII, 87 ; AMMIEN MARCELLIN, XVIII, 2, 4 (359) ; XX, 10, 3 (361) ; XXVIII, 2, 1 ; XXX, 7, 6 (369) ; XXX, 3, 1 (374) ; Toul – Strasbourg : AMMIEN MARCELLIN, XVI, 2, 12 et 11, 11 (356-357) ; Meuse : AMMIEN MARCELLIN, XVII, 8, 3-9, 1 ; Main : AMMIEN MARCELLIN, XVII, 1, 11-12 ; Neckar : SYMMAQUE, *Discours*, II, 15-20 ; AMMIEN MARCELLIN, XXVIII, 2, 2-8.

39. *CTh.* XI, 16, 15 et 18, XI, 17, 4, XV, 3, 6. La surveillance de certaines installations routières pouvait être assurée, en tant que *munus*, par les communautés civiles dont elles étaient voisines : *CTh.* VII, 14, 1, XII, 19, 2 (statut des *burgarii*).

Arsenaux sous l'autorité du Maître des Offices	Localité	Référence
Matisconensis sagittaria	Mâcon	ND Occ., IX, 32
Augustodunensis lorica, balistaria et clibanaria	Autun	ND Occ., IX, 33
Augustodunensis scutaria	Autun	ND Occ., IX, 34
Suessonis ...	Soissons	ND Occ., IX, 35
Remesis spatharia	Reims	ND Occ., IX, 36
Triberorum scutaria	Trèves	ND Occ., IX, 37
Triberorum balistaria	Trèves	ND Occ., IX, 38
Ambianensis spatharia et scutaria	Amiens	ND Occ., IX, 39
Sous l'autorité du Maître des Largesses Sacrées	Localité	Référence
Rationalis summarum Galliarum	Non localisé	ND Occ., XI, 19
Praepositus thesaurorum Lugdunensium	Lyon	ND Occ., XI, 32
Praepositus thesaurorum Remorum	Reims	ND Occ., XI, 34
Praepositus thesaurorum Triberorum	Trèves	ND Occ., XI, 35
Procurator monetae Lugdunensis	Lyon	ND Occ., XI, 42
Procurator monetae Triberorum	Trèves	ND Occ., XI, 44
Procurator gynaecii Lugdunensis	Lyon	ND Occ., XI, 55
Procurator gynaecii Remensis	Reims	ND Occ., XI, 56
Procurator gynaecii Triberorum	Trèves	ND Occ., XI, 58
Procurator gynaecii Augustoduno translati Mettis	Autun / Metz	ND Occ., XI, 59
Praepositus barbaricarium siue argentariorum Remensium	Reims	ND Occ., XI, 76
Praepositus barbaricarium siue argentariorum Triberorum	Trèves	ND Occ., XI, 77
Gouverneurs de provinces	Localité	Référence
Consularius Lugdunensis Primae	Lyon	ND Occ., I, 70
Consularis Germaniae primae	Mayence	ND Occ., I, 71
Consularis Belgicae primae	Trèves	ND Occ., I, 73
Consularis Belgicae secundae	Reims	ND Occ., I, 74
Praeses Maximae Sequanorum	Besançon	ND Occ., I, 109
Praeses Lugdunensis Senonicae	Sens	ND Occ., I, 117

Fig. 13. Bureaux, ateliers et arsenaux impériaux en Gaule du Nord-Est d'après la *Notitia Dignitatum* (les bureaux de la Préfecture du prétoire des Gaules à Trèves, ND Occ., III, 39-50, ne sont pas recensés ici). Conception M. Kasprzyk.

Pour conclure cette section consacrée aux pôles étatiques qui maillaient le territoire provincial, on n'oubliera pas également que le rôle de l'État de maintenir des ateliers de fabriques d'armes ou de vêtements dans des cités situées en arrière du *limes* a constitué aussi, dès la Tétrarchie (même si le tableau repose sur la *Notitia Dignitatum* rédigée près d'un siècle plus tard), une forme de soutien, en maintenant des activités agricoles, minières et artisanales aux débouchés assurés (fig. 12 et 13). Un processus similaire peut être souligné, dans une moindre mesure, pour les rares villes 'impériales' qui abritaient en leur sein un atelier monétaire, ainsi Cologne, Trèves, Lyon et dans les provinces voisines Londres ou Arles (cf. sur ces questions, voir les introductions des volumes du *Roman Imperial Coinage* et DELMAIRE, 1987).

II. LA PRÉSENCE DIRECTE OU INDIRECTE DE L'APPAREIL D'ÉTAT À TRAVERS QUATRE CAS D'ÉTUDES

II.1. LA PRÉSENCE PHYSIQUE DE L'EMPEREUR ET DE L'APPAREIL D'ÉTAT : LA COUR ET LES MEMBRES DE LA *MILITIA*

La documentation littéraire et les sources matérielles permettent de mettre en valeur deux types de présence officielle des individus qui incarnent le pouvoir dans les territoires de la Gaule du Centre-Est et du Nord. Une présence exceptionnelle, celle des princes et de leur cour, est attestée par des textes, en particulier les lois du *Code Théodosien* et plusieurs sources littéraires (*Panegyriques latins*, Ausone). Malgré le caractère lacunaire de ces témoignages, lié à la transmission erratique des sources antiques, de grandes tendances peuvent être dessinées. L'autre présence, plus banale mais continue et essentielle pour le maillage par le pouvoir des villes et des campagnes puisqu'elle concerne les membres de la *militia* (cf. *infra*, l'article de Giovanni A. Cecconi), se devine par l'étude et la distribution cartographique de plusieurs artefacts. Faute de place disponible

dans la présente contribution, l'accent a été placé sur les fibules de type cruciforme, au détriment d'autres objets comme les éléments de ceinturon par exemple.

II.1.1. Les déplacements et lieux de séjours des empereurs

Pour l'Antiquité tardive, la question des déplacements et de l'itinérance des princes a fait l'objet d'une synthèse importante par Sylvain Destephen (DESTEPHEN, 2016). Même si elle concerne la *pars orientalis* de l'Empire aux IV^e et V^e s., les sujets abordés (lieux de résidence, organisation matérielle des déplacements, acteurs et membres de la cour et du *comitatus*, etc.) et les conclusions d'ensemble de cette monographie peuvent concerner et s'étendre tout aussi bien aux réalités de la Gaule du Nord-Est.

Le premier document offre une vision synoptique et synchronique des lieux visités par les princes au IV^e s. (fig. 14). Sur l'axe des ordonnées, l'enregistrement du nombre d'attestations permet d'identifier les sites désignés par les sources comme ceux les plus fréquentés par les empereurs. En rouge sont figurées les villes qui sont des capitales provinciales importantes ; en bleu les chefs-lieux de cité ; en vert les simples bourgades et lieux-dits. Ce graphique se fonde sur le dépouillement de l'ensemble des sources littéraires et juridiques, en particulier des textes d'époque tétrarquique, des *Histoires* d'Ammien Marcellin et des constitutions recensées dans le *Code Théodosien*, ainsi que d'autres sources qui apportent des informations plus marginales (extraits d'Ausone) (fig. 15). Le dépouillement doit beaucoup au travail effectué par Otto Seeck (1984 ;

à compléter avec BARNES, 1982). Comme signalé plus haut, malgré le caractère incomplet et fragmentaire des sources dépouillées, et malgré les lacunes de nos connaissances pour l'étude des déplacements saisonniers, le tableau ainsi réalisé souligne de grandes tendances remarquables.

D'abord, ressort naturellement le fait que Trèves demeure un centre majeur du pouvoir en sa qualité de capitale impériale régionale. C'est à Trèves que les empereurs résident souvent, qu'ils gèrent, administrent les provinces voisines et disent le droit. Cette polarisation prolonge une tendance née au milieu des années 250 quand, en Occident, les princes décident de maintenir une présence officielle continue dans une ville située en arrière du *limes* rhénan (Cologne à l'époque de Valérien et de Postume, puis Trèves). Excepté Besançon, les villes où séjournent ensuite les princes sont des chefs-lieux de cité importants qui sont aussi les capitales des provinces redécoupées sous Dioclétien et Constantin (Mayence, Reims, Cologne, Vienne, Lyon ; Paris fait figure d'exception, mais cela s'explique par le témoignage d'Ammien Marcellin sur le séjour de Julien à Lutèce). Deux secteurs se dessinent : des villes situées sur le *limes*, liées à une campagne militaire (Mayence, Cologne) et des villes de l'hinterland, simplement traversées lors de déplacements ou bien utilisées comme lieu de gouvernement pour quelques semaines : Reims, Paris, Vienne, Lyon. Viennent ensuite les noms de nombreuses cités de rang secondaire (en apparence seulement) au IV^e s., lieux de passage des princes ou siège d'événements exceptionnels qui justifient la mention du toponyme par les auteurs anciens ou les rédacteurs des constitutions : Amiens, Augst, Autun, Boulogne, Chalon, Sens, Tongres, Valentia, Worms.

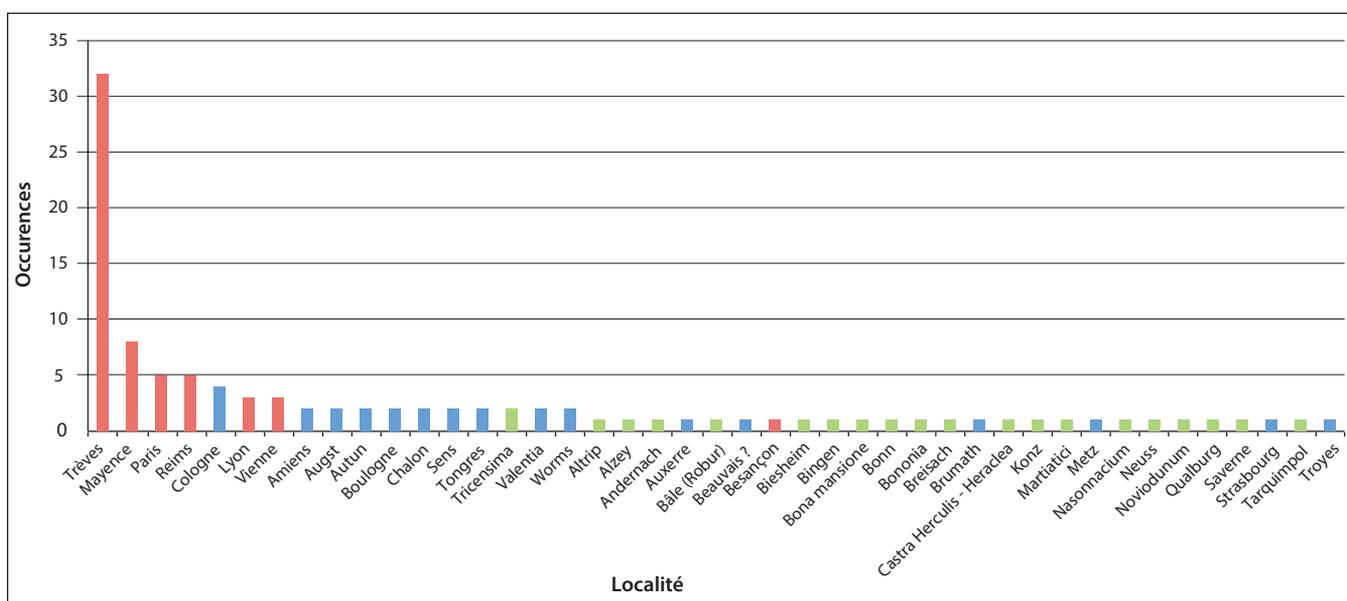


Fig. 14. Attestations de la présence de l'empereur dans l'est du diocèse des Gaules, entre 315 et 411. En rouge, les capitales provinciales ; en bleu, les capitales de cités ; en vert, les agglomérations secondaires. DAO M. Kasprzyk.

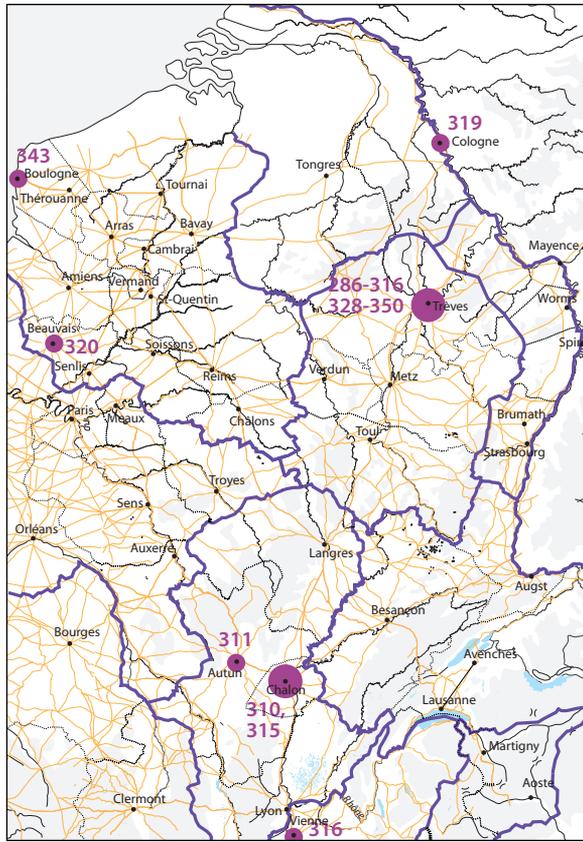
Localité	Occurrences	Années
Trèves	32	314-316 ; 325 ; 327 ; 331 ; 337 ; 339 ; 343 ; 345 ; 352 ? ; 356 ; 364-381 ; 385 ; 389-390
Mayence	8	357 ; 358 ; 359 ; 371 ; 374 ; 375 ; 377 ; 411
Paris	5	357 ; 358 ; 359 ; 360 ; 365
Reims	5	356 ; 357 ; 365 ; 366 ; 367
Cologne	4	319 ; 332 ; 345 ; 356 ; 365
Lyon	3	353 ; 354 [immo 353] ; 388
Vienne	3	316 ; 356 ; 360 ; 388-392
Amiens	2	354 ? ; 367
Augst	2	354 ; 360
Autun	2	350 ; 356
Boulogne	2	306 ; 407
Chalon	2	315 [316 ?] ; 354
Sens	2	353 ; 356
Tongres	2	358 ; 360
Tricensima	2	359-360
Valentia	2	386 ; 389
Worms	2	368 ? 370 ? 373 ?
Altrip	1	369
Alzey	1	370
Andernach	1	359
Auxerre	1	356
Bâle (Robur)	1	374
Beauvais ?	1	320
Besançon	1	360
Biesheim	1	378
Bingen	1	359
Bona mansione	1	364
Bonn	1	359
Bononia	1	343
Breisach	1	369
Brumath	1	356
Castra Herculis - Heraclea	1	359
Konz	1	371
Martiatici	1	369
Metz	1	357
Nasonnadium	1	372
Neuss	1	359
Noviodunum	1	369
Qualburg	1	359
Saverne	1	357
Strasbourg	1	357
Tarquimpol	1	356
Troyes	1	356

Fig. 15. Attestations de la présence de l'empereur dans les localités de Gaule du Nord-Est au IV^e s. d'après les sources littéraires et juridiques. Conception M. Kasprzyk.

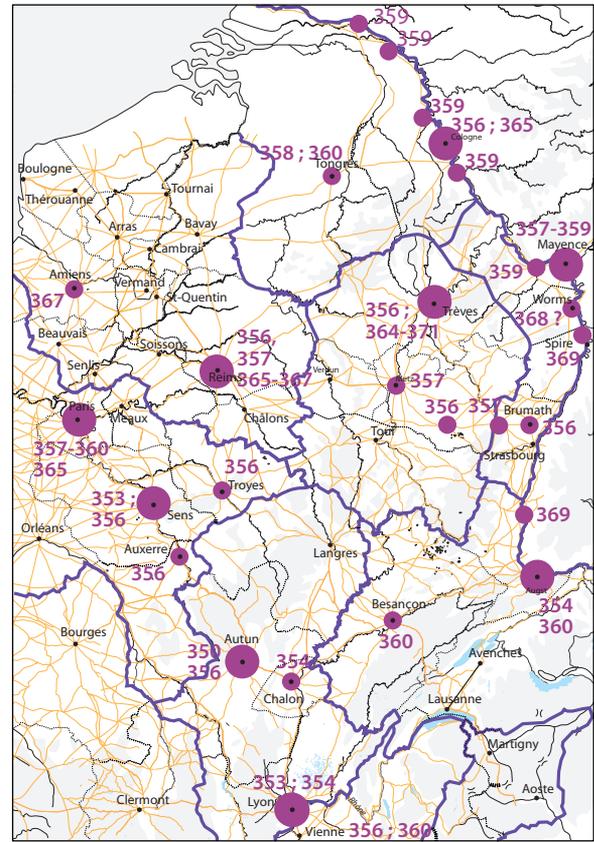
Une approche cartographique et diachronique permet d'apporter des précisions sur le phénomène ainsi que sur les biais induits par la documentation (fig. 16).

- La figure 16, A donne à voir la présence impériale entre 284 et 350, de l'époque de Dioclétien à la mort de Constant I^{er}. Si la carte semble clairsemée, cela est dû au fait que l'essentiel des témoignages concerne la présence des empereurs à Trèves, nouveau *sedes imperii*. L'importance d'Arles aussi, hors champ, doit être soulignée pour les années 310 et 320 en particulier. L'absence de sources juridiques mentionnant les lieux de promulgation des constitutions impériales explique aussi le sentiment de vide qui ressort de la lecture de cette carte. Néanmoins, deux phénomènes peuvent être soulignés. D'abord, l'importance majeure qu'exerce Trèves comme pôle du pouvoir et d'organisation des territoires de la frontière et de l'arrière-pays ; ensuite, l'importance de l'axe Lyon-Boulogne par Autun et Beauvais, qui constitue, avec la voie Lyon-Trèves, la seconde grande voie stratégique impériale de l'Occident romain. Si les provinces de la Bretagne sont hors cadre, il convient de bien garder à l'esprit l'importance stratégique qu'elles revêtent pour l'organisation territoriale de la Gaule du Nord et du Nord-Ouest en particulier.

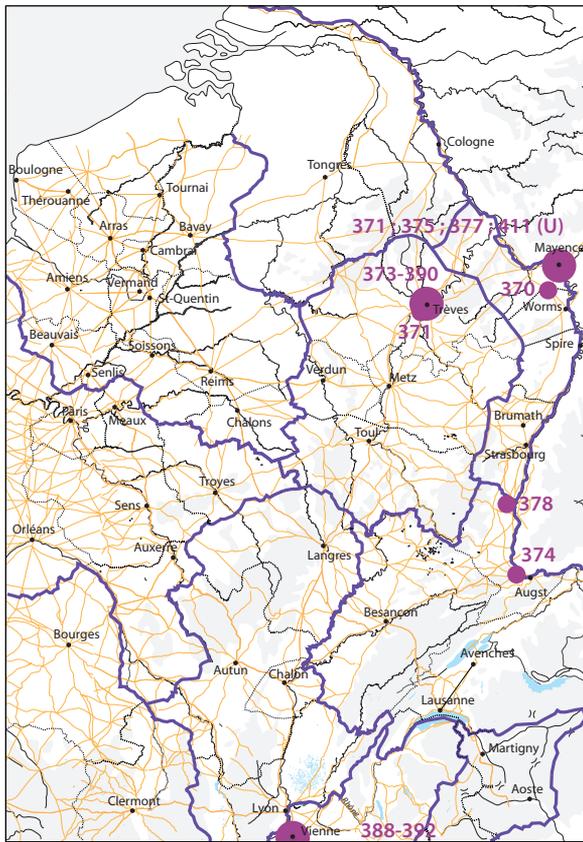
- La deuxième carte (fig. 16, B), en comparaison, se distingue de la première par la densité des informations réunies alors même qu'elle concerne un laps de temps beaucoup plus réduit qui s'étend de 351 à 369. Cette période demeure la mieux documentée grâce, d'une part, aux constitutions des *Codes*, et d'autre part au témoignage d'Ammien Marcellin qui brosse un tableau précis des guerres conduites par Julien et ses successeurs dans la région. Trois pôles se distinguent d'abord, en raison de la présence continue des princes durant plusieurs semaines, au moment de prendre leurs quartiers d'hiver. Il s'agit de Trèves, mais aussi, ce qui est plus inattendu, de Paris et surtout de Reims. Le témoignage d'Ammien Marcellin corrobore ici d'autres dossiers traités dans la présente contribution sur l'importance croissante de la capitale de la Belgique seconde au IV^e s. comme pôle majeur du système politique, défensif et logistique du diocèse des Gaules. Pour le reste, la carte permet de souligner, comme la précédente, l'importance des grandes voies impériales qui partent de Lyon puis, de Chalon, rayonnent vers Boulogne via Autun, Sens, Paris, Amiens (ou Troyes et Reims) ou bien Trèves via Metz, dans une moindre mesure celle d'Augst via Besançon. Dans le nord de la Belgique, Tongres apparaît aussi comme une ville importante pour la conduite des opérations militaires en 358-360, de même qu'est soulignée l'importance de l'axe ouest-est entre Reims, Metz et Strasbourg dans les opérations conduites contre les Alamans en 356 et 357. Enfin, les parcours incessants des princes et de leur état-major se lisent dans la multitude des points essaimés le long du Rhin, de Augst jusqu'à Cologne et au-delà. À côté de villes importantes, il s'agit souvent de



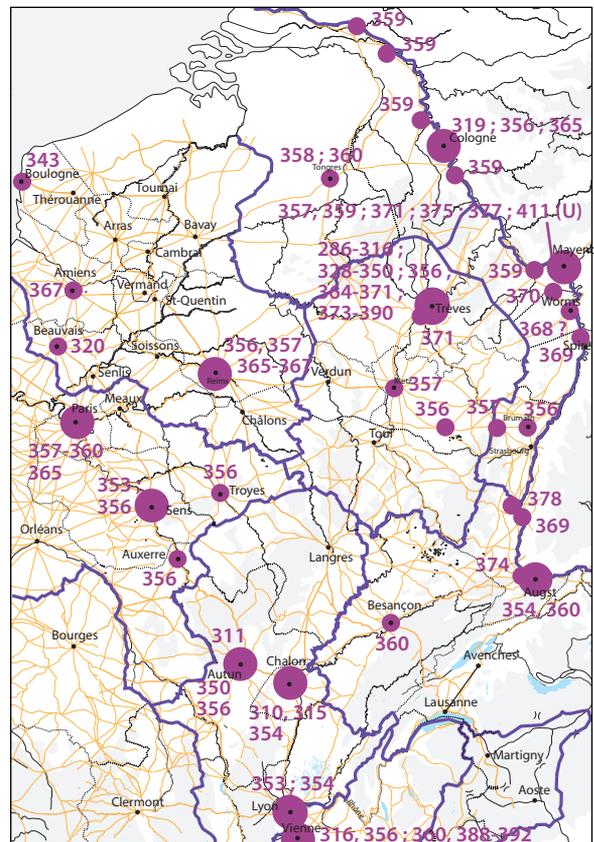
A



B



C



D

Fig. 16. Attestations de la présence de l'empereur dans l'est du diocèse des Gaules. **A :** entre 285 et 350 ; **B :** entre 351 et 369 ; **C :** entre 370 et 411 ; **D :** carte de synthèse, période 285-411. Cercles de grandes dimensions : plusieurs attestations. DAO M. Kasprzyk.

séjours brefs dans des camps ou des postes fortifiés dans le cadre d'opérations militaires nécessitant une grande mobilité et rapidité d'action.

- Avec la troisième carte (fig. 16, C), resurgissent les problèmes liés à la qualité de la documentation puisque n'apparaissent pour les années 370-411 plus que trois pôles essentiels (Trèves, Mayence, Vienne), qui soulignent davantage l'intérêt des auteurs pour les campagnes militaires des années 370 et certains épisodes particuliers de l'histoire des Valentiniens, que la complexité et la réalité de l'itinérance impériale en Gaule du Centre-Est et du Nord au cours de ces décennies.

- La carte de synthèse (fig. 16, D), en confondant toutes les données réunies dans les documents précédents, donne un aperçu cartographique des pôles du pouvoir, impériaux et régionaux, civils et militaires durant la période considérée. Elle souligne aussi, en écho avec les cartes de répartition des milliaires commentées *supra*, les grands axes de communication stratégiques qui mettaient en relation les pôles entre eux. Enfin, la carte souligne l'importance de deux secteurs de la présence impériale séparés par des zones de vide, orientés nord-ouest/sud-est, l'un qui suit le *limes* rhénan avec pour pôles majeurs Trèves située en arrière et Mayence dans la vallée du Rhin, et un second qui correspond à l'hinterland du précédent, dont Reims semble être la ville principale, et se développe le long de la voie Lyon-Boulogne, par Autun, Sens, Paris et Beauvais. Ces deux secteurs sont structurés d'ouest en est par deux axes, l'un septentrional reliant Reims à Trèves ou Strasbourg par Metz, l'autre méridional reliant Chalon à Augst via Besançon devenue capitale provinciale.

II.1.2. La présence matérielle de la militia : l'exemple des fibules cruciformes

Si les découvertes d'armes, au sens le plus strict, sont rares, certains objets personnels associés à la présence de la *militia* – fibules cruciformes et éléments de ceinturon, le *cingulum* –, sont plus fréquemment attestés, notamment parce que déposés dans les sépultures et parce qu'ils sont plus faciles à perdre que des pièces d'armement.

Les fibules cruciformes, appelées *Zwiebelknopffibeln* dans la littérature germanique (fibules à tête d'oignon), sont des fibules en alliage cuivreux ou très rarement en or⁴⁰, à charnière à arc massif et pied large, aux bras transversaux dont la tête et les bras sont décorés de protubérances généralement en forme d'oignon (d'où l'appellation allemande). Elles correspondent à une évolution morphologique des fibules militaires de la fin du Haut-Empire, les *Armbrustscharnierfibeln* (BÖHME, 1972 ; RIHA, 1979).

40. Les fibules en or portent parfois des inscriptions suggérant qu'elles sont offertes par l'empereur.

La typologie des fibules cruciformes repose sur les travaux d'Erwin Keller (KELLER, 1971) qui a proposé une classification en six types se succédant dans le temps⁴¹. En 1988, Philipp Pröttel publie une mise à jour de la typologie de Keller et précise la datation des différents types (PRÖTTEL, 1988). Les travaux plus récents d'Ellen Swift sur la parure tardive ont confirmé la pertinence de la typo-chronologie de Pröttel mais en la révisant à la marge, tout en apportant de précieuses informations quant à la diffusion des différents types (SWIFT, 2000).

Les premières recherches sur les fibules cruciformes ont établi leur datation tardive et proposé leur attribution à la panoplie des militaires et fonctionnaires impériaux (HEURGON, 1958), ce qu'ont confirmé les recherches ultérieures (KELLER, 1971 ; PRÖTTEL, 1988 ; VAN THIENEN, 2017).

De nombreux documents iconographiques datant de la première moitié du IV^e s. montrent que la fibule cruciforme sert à attacher la *chlamyde* des soldats⁴². À partir du milieu du siècle se multiplient les représentations figurées où le porteur n'est plus un soldat mais un dignitaire impérial. C'est le cas du personnage masculin représenté sur le coffret de Projecta provenant du trésor de l'Esquilin (vers 330-370) ; des courtisanes représentés sur le *missorium* de Théodose (388) ou sur l'obélisque de Théodose à Constantinople (390) ; ou encore d'Eucherius, fils du Maître de la milice Stilichon, qui, comme son père, porte une fibule cruciforme sur le diptyque de Monza (vers 395). Dans ce cas précis, on peut même en préciser le type (Keller 6).

À compter du début du V^e s. (années 410-420), la documentation iconographique suggère que le port de ces fibules se restreint au profit des seuls hauts dignitaires impériaux (JOBST, 1975, p. 93-94 ; VAN THIENEN, 2017). Les exemplaires en alliage cuivreux ne sont plus attestés, seuls perdurent des modèles en or dont la qualité et la rareté démontrent le haut niveau social des porteurs. La seule fibule cruciforme postérieure aux années 420 trouvée dans notre zone d'étude⁴³ est bien en or et provient de la tombe du roi franc Childéric.

Ainsi, et comme d'autres avant nous ont pu l'observer, il ressort qu'au IV^e et au début du V^e s., le port des fibules cruciformes n'est pas réservé aux seuls soldats et

41. Son système est repris par la plupart des auteurs postérieurs, Michel Feugère pour la Narbonnaise (FEUGÈRE, 1985), Émilie Riha pour la Suisse (RIHA, 1979 et 1994), qui l'intègrent dans leurs propres typologies, en regroupant néanmoins les types 3 et 4.

42. Comme on l'observe, par exemple, sur le monument dit de Leponitius (Strasbourg ; *CIL*, XIII, 5980 = ESPÉRANDIEU, VII, 5496), sur la stèle funéraire de Flavius Augustalis (Aquilée ; *CIL*, V, 514 = <http://www.ubi-erat-lupa.org/monument.php?id=14846>), la stèle de Ianuarius (Amiens ; *CIL*, XIII, 3492 = ESPÉRANDIEU, V, 3943) ou le sarcophage de Šid (Serbie ; POP-LAZIĆ, 2008).

43. Signalons que cette fibule n'est pas intégrée à notre corpus en raison de sa datation tardive dépassant les bornes chronologiques retenues ici.

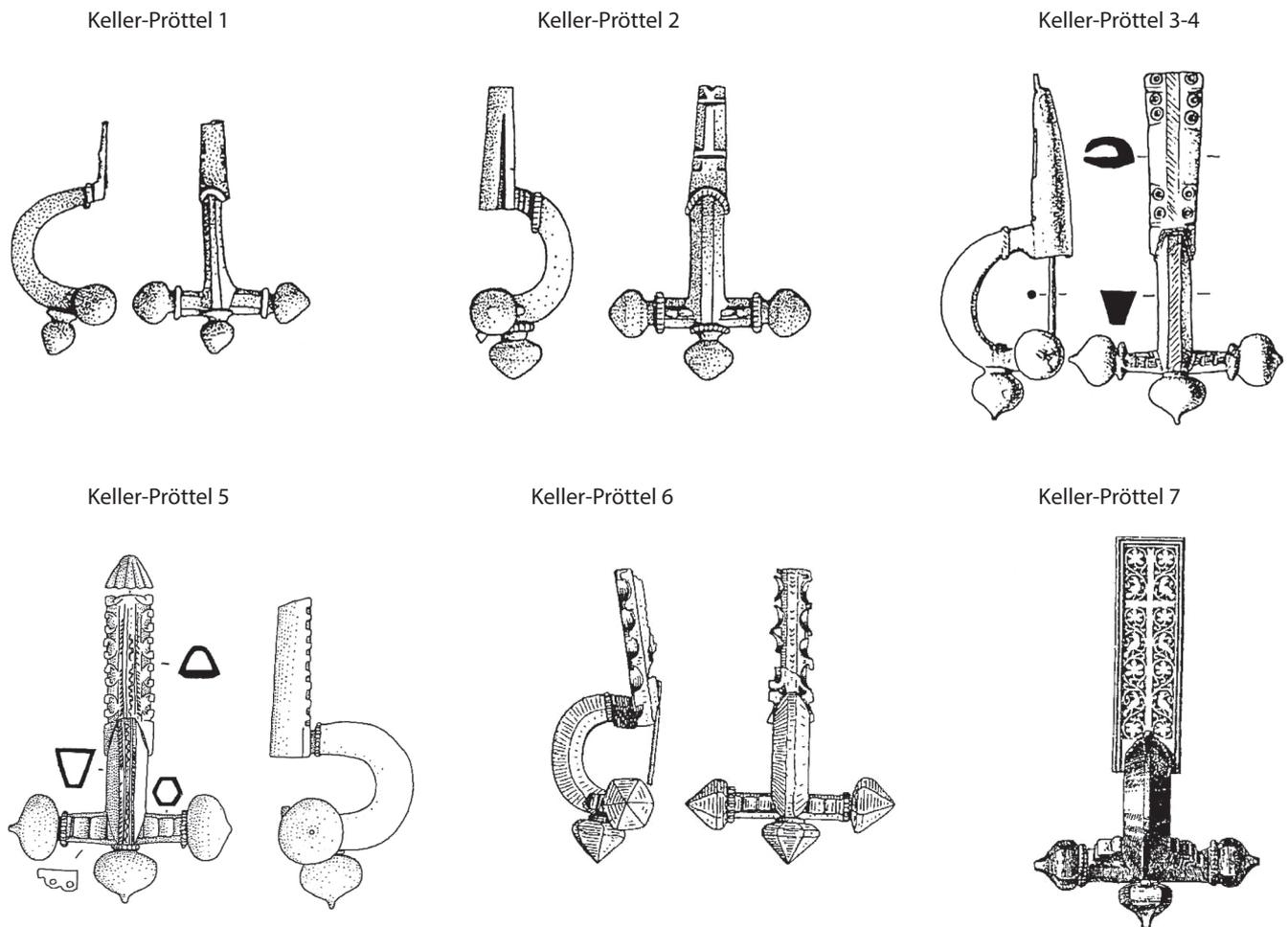


Fig. 17. Les principaux types de fibules cruciformes, selon E. Keller et P.M. Pröttel (1988). Sans éch.

que des personnages officiels de statuts variés les portaient également (cf. *infra*, les réflexions de G. A. Cecconi sur la *militia*)⁴⁴. Il en découle que la découverte sur un site tardif de fibules cruciformes constitue un marqueur fiable de la présence ou du passage de soldats ou de fonctionnaires impériaux.

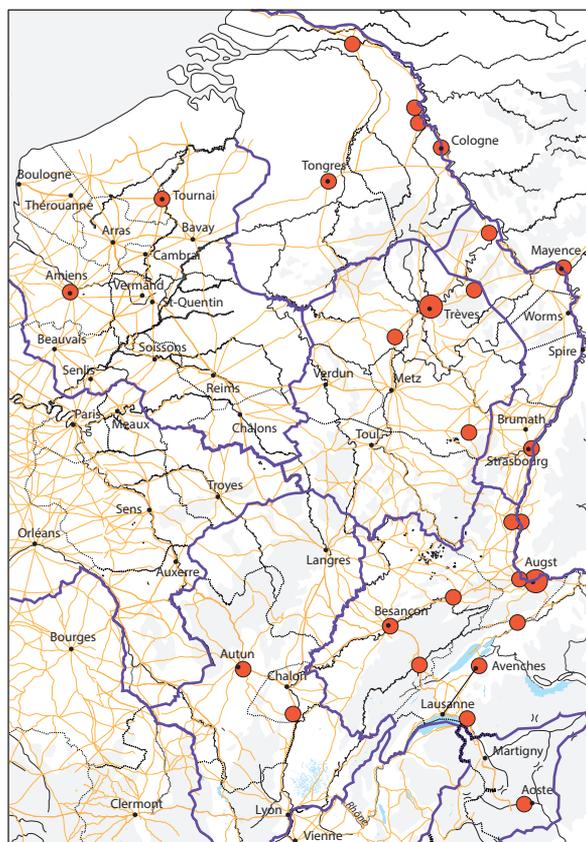
Cinq cent trente-deux fibules cruciformes ont été recensées dans notre zone d'étude (tabl. 3)⁴⁵: soixante-sept appartiennent au type Keller-Pröttel (KP) 1 daté des années 280-320, cinquante-deux au type KP 2 daté des années 300-360, trois cent cinq aux types KP 3/4, datés des années 330-400, trente au type KP 5, daté des années 350-400 et trente et une aux types KP 6 et 7 datés des années 390-460 et au-delà (fig. 17). Les autres exemplaires, fragmentaires, ne

sont pas identifiables du point de vue typo-chronologique. L'ensemble ainsi formé par les fibules cruciformes est numériquement important.

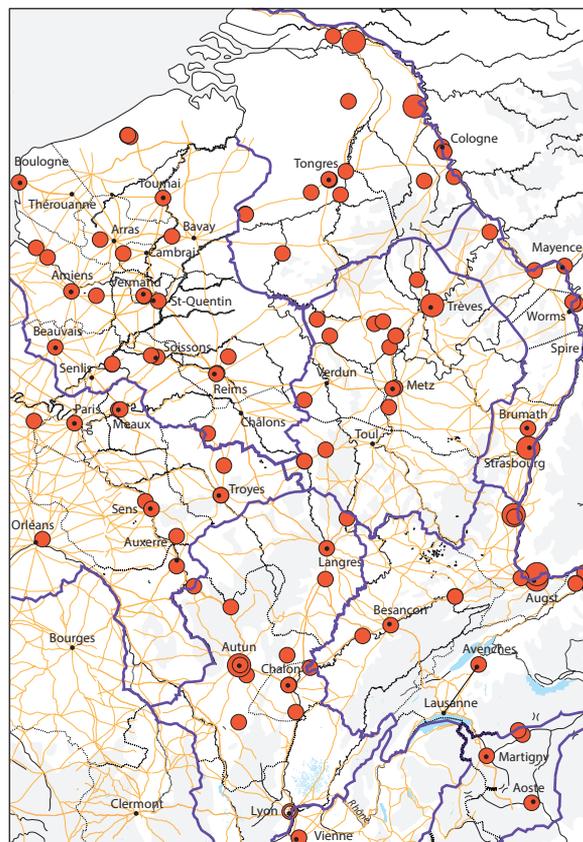
Dans la fenêtre d'étude retenue, l'analyse de la répartition des soixante-sept fibules de type Keller 1 montre une distribution préférentielle dans les provinces frontalières: provinces de Séquanaise (vingt-sept exemplaires sur dix sites) et des Germanies (quinze exemplaires sur neuf sites) (fig. 18, A). Il faut en outre observer une concentration dans le nord de la Belgique I autour de Trèves, où les découvertes sont particulièrement nombreuses (dix-sept exemplaires sur quatre sites), ainsi que quelques découvertes, plus isolées, dans la partie centrale de la Lyonnaise I et en Belgique II. En dépit d'une répartition essentiellement centrée sur les provinces frontalières, il est frappant de constater que la majorité des fibules de type Keller 1 provient de sites urbains et non de sites strictement liés à l'armée (fig. 19). Ainsi, dix-huit des vingt-sept contextes connus sont des capitales de cités ou des agglomérations secondaires. Il faut souligner en outre qu'aucune fibule de type Keller 1 ne provient d'un contexte rural.

44. JOBST, 1975, p. 94: *Zwiebelknopffibeln waren, wie bildliche Darstellungen immer beweisen, reine Männerfibeln, auch wenn sie manchmal in Frauengräbern auftauchen. Der Ausgangspunkt ihrer Entwicklung muss in der militärischen Bekleidung liegen. Innerhalb des Militär wird sie vom Kaiser persönlich getragen und erhält auf diese Weise gleichsam die Bedeutung eines Rangabzeichens, zumindest sollte die soziale Stellung des Trägers zum Ausdruck gebracht werden.*

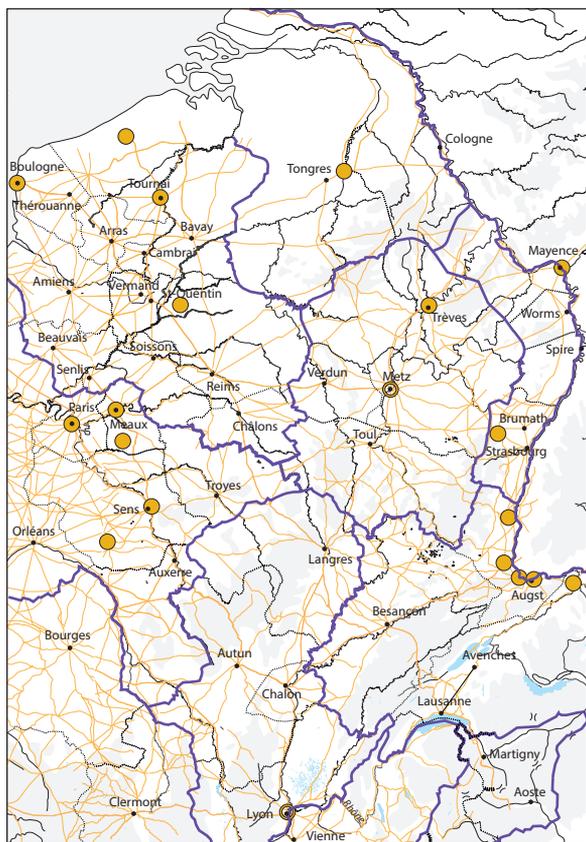
45. Inventaire arrêté en 2012 à la date du colloque.



A



B



C

Fig. 18. Répartition des fibules cruciformes.
A: Type Keller-Protzel 1 (env. 280-320) ; **B:** types Keller-Protzel 2 à 5 (env. 300-300) ; **C:** types Keller-Protzel 6 et 7 (390-480). DAO M. Kasprzyk.

Cette répartition des fibules de type Keller 1, proche des frontières, suggère que leurs porteurs sont plutôt des soldats, confirmant ainsi les données iconographiques.

Afin de faciliter l'étude des répartition et des contextes de découvertes des fibules cruciformes du courant du IV^e s., nous avons choisi de regrouper les types Keller 2 à 5, dont les dates d'utilisation tendent à se recouper entre les années 300-310 et la fin du IV^e s. La chorographie des 387 fibules de types 2 à 5 recensées montre une distribution très différente de ce que l'on observe pour le type 1. Alors que le type Keller 1 est essentiellement distribué dans les régions frontalières (sur vingt-sept sites), les types 2 à 5 se rencontrent de manière généralisée dans toutes les provinces de la zone d'étude (sur quatre-vingt un sites). Elles sont présentes sur dix-sept sites de Belgique II, sur treize sites de Belgique I, sur treize sites de Germanie II, sur onze sites de Séquanaise, sur onze sites de Lyonnaise IV, sur neuf sites de Lyonnaise I et sur sept sites de Germanie I (fig. 18, B). Comme pour les fibules de type Keller 1, les contextes de découvertes des fibules de types 2 à 5 sont essentiellement

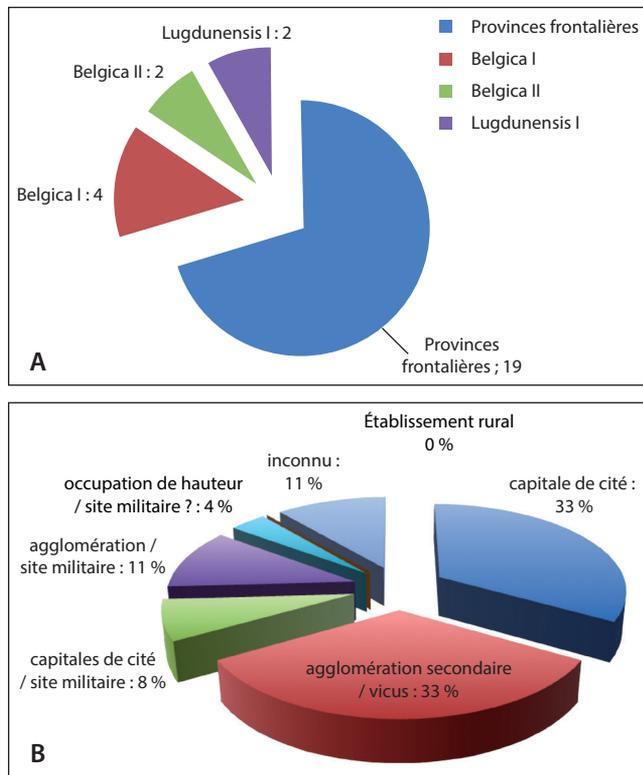


Fig. 19. Fibules de type Keller-Pröttel I. **A** : Répartition par provinces (en nombre de sites); **B** : répartition par contextes. DAO M. Kasprzyk.

urbains (fig. 20) : capitales de cités des zones non frontalières (vingt-deux sites), agglomérations secondaires non fortifiées (treize sites), agglomérations secondaires fortifiées (neuf sites). Mais contrairement à ce que l'on note pour le type Keller 1, on observe désormais une distribution régulière sur des établissements ruraux (quinze sites). Une analyse plus détaillée de la répartition des découvertes des types 2 à 5 semble révéler des particularités régionales (fig. 18, B). La distribution régulière de ces fibules le long des zones frontalières n'appelle pas de commentaire. En revanche, à l'arrière de ces zones, leur distribution se fait très nettement le long des principaux axes de circulation : le long de l'axe Lyon-Trèves-Cologne ; le long de l'axe Chalon-sur-Saône - Augst ; le long de l'axe Chalon-sur-Saône - Sens ; le long de l'axe Cologne-Bavay. La situation est différente en Belgique II : si on trouve aussi des fibules de types 2 à 5 le long des grands axes de communication, leur répartition est plus diffuse dans toute la province, notamment dans les contextes ruraux. Loin d'illustrer un quelconque problème documentaire, cette opposition entre la Belgique II et les autres provinces non frontalières semble recouper celle que l'on peut observer entre la répartition des agglomérations fortifiées des provinces de Lyonnaise I, de Lyonnaise IV, de Séquanaise, de Belgique I et de Germanie II, très nettement distribuées le long des principaux axes ; et celle de

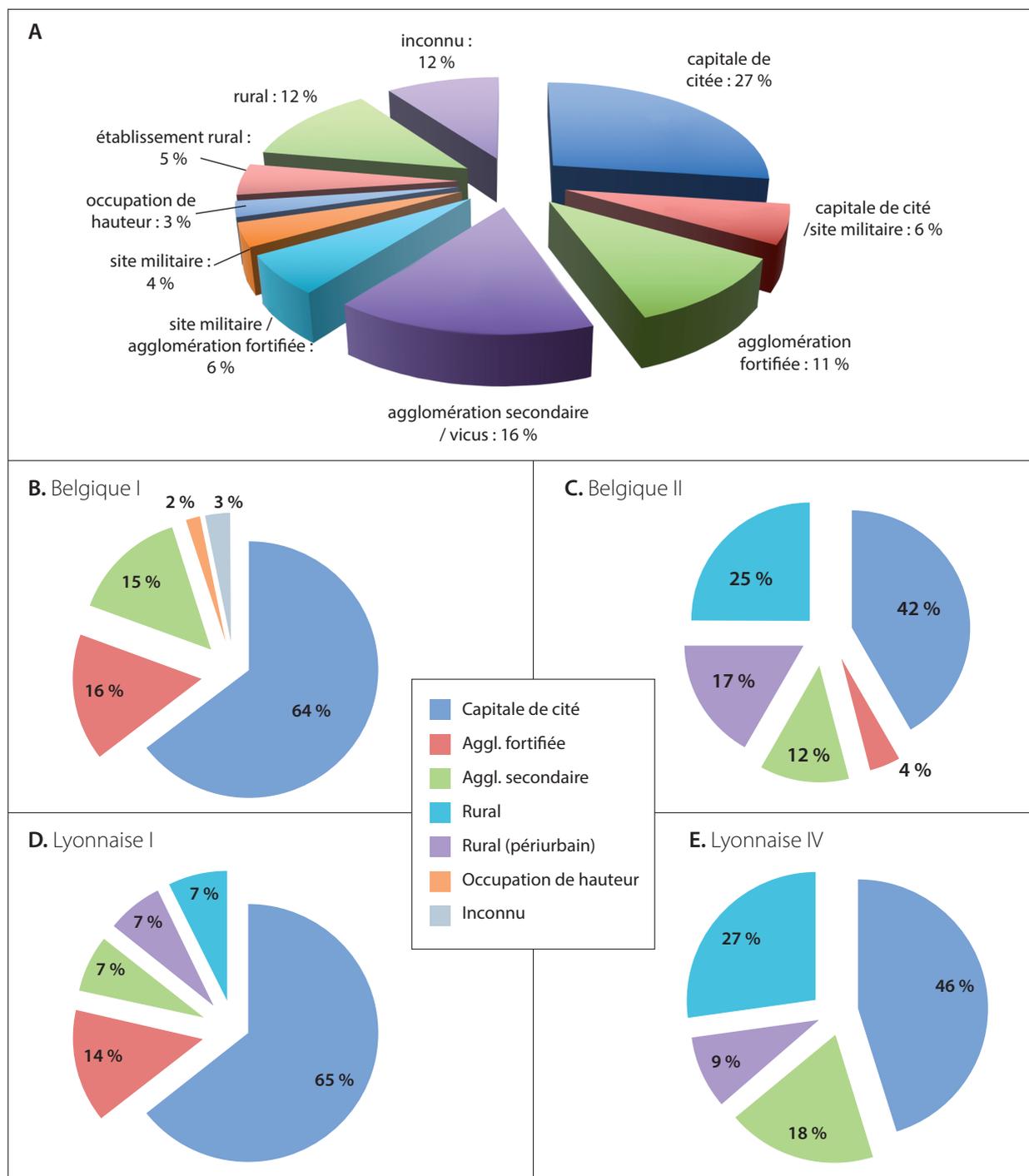
Belgique II, où l'on observe un nuage de sites urbains fortifiés sans schéma structurant évident (cf. fig. 7). En outre, cette opposition entre Belgique II et Lyonnaise I / Belgique I se trouve confirmée par l'analyse statistique des contextes de découvertes (fig. 20, B-E). Alors que les fibules de types 2 à 5 proviennent essentiellement des capitales de cités et des agglomérations secondaires fortifiées en Lyonnaise I / Belgique I (respectivement 79 et 80 % des contextes), cette proportion est beaucoup plus faible en Belgique II (46 % des contextes).

En mettant l'accent sur le seul type Keller 3/4, on constate que son abondance dépasse largement celle des autres types. On compte ainsi trois cent cinq fibules datables entre 330 et 400 contre soixante-sept fibules Keller 1 datables entre 280 et 320 ou cinquante-deux fibules Keller 2 datables entre 300 et 360. On peut en déduire une augmentation très nette du nombre de porteurs de fibules cruciformes entre les années 330 et 400. Elle reflète sans doute la généralisation du port de cet accessoire par les agents de la *militia*, plus particulièrement les fonctionnaires civils. Par conséquent, la découverte de fibules cruciformes pour cette période ne permet pas de déterminer si elle révèle la présence de soldats ou celle de fonctionnaires civils.

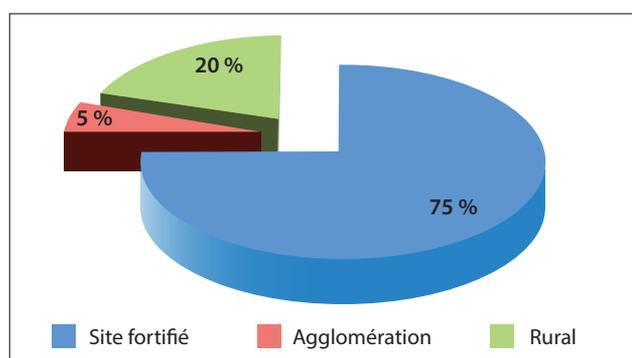
Le nombre de fibules cruciformes datables des dernières années du IV^e s. et du début du V^e s. (trente et une fibules de type Keller 6) est nettement inférieur à celui des types antérieurs. On peut ainsi avancer que le port de la fibule cruciforme se raréfie à cette époque. La répartition des découvertes (fig. 12, C) est très différente de celle observée pour les types du IV^e s. (types Keller 2 à 5). On note la présence d'un semis de découvertes dans le coude de la vallée du Rhin en Séquanaise (cinq sites) et une répartition beaucoup plus diffuse dans les autres provinces du nord-est de la Gaule (fig. 21). Une concentration est peut-être perceptible en Lyonnaise IV (six sites). Les découvertes sont à peu près inexistantes en Lyonnaise I et en Germanies I et II. Ces fibules proviennent majoritairement de contextes urbains et/ou militaires (quinze sites sur vingt).

II.2. LA PRÉSENCE PHYSIQUE DE L'EMPEREUR ET DE L'APPAREIL D'ÉTAT : L'EMPEREUR ET SON ÉTAT-MAJOR

Les campagnes militaires permettent de comprendre le rôle principal que l'État attendait des agglomérations et des installations militaires en Gaule de l'Est et du Nord (tabl. 4). Leur étude en série contribue à révéler les logiques qui présidaient à l'implantation des premières et au poids relatif des secondes. Elle peut aussi, mais plus difficilement, permettre de saisir le fonctionnement de structures pérennes du dispositif militaire. Pourrait être objecté que ces campagnes relèvent de situations exceptionnelles et de circonstances



▲ **Fig. 20.** Fibules de type Keller-Pröttel 2 à 5. **A:** Répartition par contextes ; **B:** répartition par contexte en Belgique I ; **C:** en Belgique II ; **D:** en Lyonnaise I ; **E:** en Lyonnaise IV. DAO M. Kasprzyk.



◀ **Fig. 21.** Fibules de type Keller-Pröttel 6. Répartition par contextes. DAO M. Kasprzyk.

impérieuses, mais leur fréquence quasi décennale au IV^e s. les place plutôt dans l'ordre des événements ordinaires. Sont privilégiés des exemples tirés des opérations du César Julien entre 356 et 361 et de Valentinien I^{er} entre 365 et 374, les mieux documentées. Les deux princes voulaient déloger du territoire impérial les Germains, qui l'occupaient même depuis plusieurs années quand Julien prit ses fonctions en Gaule. À moyen et long terme, ils souhaitaient surtout rétablir l'autorité romaine sur les peuples francs et alamans, respectivement situés, grossièrement, au nord et au sud de la Lahn.

Les mouvements des militaires en Gaule étaient déterminés par de multiples facteurs. En premier lieu, la localisation de leur adversaire, la nature de celui-ci et de ses objectifs. Mais leurs actions dépendaient aussi de leurs choix opérationnels, de la nature de leurs propres troupes, des possibilités qu'ils trouvaient dans les régions traversées de se renseigner, de circuler en sécurité, de s'approvisionner et s'abriter. Les campagnes prenaient le plus souvent la forme d'une alternance entre des phases de mouvement – une armée réduite marche rapidement contre chaque groupe d'invasisseurs, dispersés et mobiles –, et des phases d'usure : une armée puissante investit le territoire envahi pour détruire l'adversaire en une fois. Les besoins logistiques étaient différents dans l'une et l'autre des phases : les premières supposaient le rassemblement immédiat d'un approvisionnement substantiel ; les secondes, une mobilisation longue et de multiples étapes.

Selon le César Julien, les groupes francs et alamans auraient mené en Gaule – depuis 352 – des dévastations jusqu'à c. 300 km à l'ouest du Rhin et ils se seraient même fermement installés jusqu'à c. 50 km en-deçà du fleuve depuis l'année 355 (LORENZ, 1997, p. 22-24 ; DRINKWATER, 2007, p. 201-204, 214-219)⁴⁶. En 356 (fig. 22, A), afin d'assurer la sécurité du flanc droit de sa première expédition sur le Plateau lorrain et le Massif schisteux, au cœur du territoire tenu par les Alamans en Gaule, Julien mène, avec moins de deux mille hommes, une opération « éclair » entre Auxerre et Reims. Elle lui permet d'éliminer plusieurs groupes d'Alamans qui menaçaient les lignes de communication romaines. Depuis Vienne, il gagne d'abord Autun puis Auxerre et, par Troyes, Reims. Là, il opère sa jonction avec le *magister equitum per Gallias* Marcellus, et les deux commandants peuvent poursuivre l'expédition avec pour objectif de regagner le contrôle des vallées de la Moselle, puis du Rhin, de Coblenz à Cologne. Ils tombent toutefois dans une embuscade à Tarquimpol/Dieuze, au nord de Nancy. Ils préférèrent alors forcer leurs adversaires à sortir en terrain découvert en reprenant la grande pénétrante Toul-Strasbourg, ce qui menace les Alamans par le sud.

46. JULIEN, *Épître aux Athéniens*, 279a-b.

Ce choix leur vaut une victoire à Brumath (LORENZ, 1997, p. 34-39 ; DRINKWATER, 2007, p. 219-222)⁴⁷. La campagne a été en outre coordonnée avec une opération menée par Constance II depuis la Rhétie contre les cantons alamans du sud⁴⁸. Le but d'une telle « tenaille » semble être pour les Romains de prévenir la coordination des forces adverses en frappant celles-ci en plusieurs points simultanément dans la mesure du possible. La suite des campagnes allait consacrer cette première victoire de 356 (fig. 22, B à D).

À l'hiver 365, des Alamans du Haut-Rhin – peut-être les *Brisigavi* –, envahissent massivement le nord de la Séquanais et défont les troupes palatines du *comes per utramque Germaniam*. Ils se dispersent en au moins trois groupes d'inégale force, qui se dirigent en pillant vers Reims et Metz. Au printemps 366, le *magister equitum per Gallias* Jovin, à la tête d'une troupe substantielle, se rend de Paris à Metz (et peut-être Trèves) pour localiser ses adversaires et apprécier leurs forces, couper éventuellement leur liaison avec le Rhin. Il infléchit ensuite sa route le long de la Moselle et défait par surprise les deux premiers groupes à Dieulouard (Scarponne) puis, plus au sud, dans la boucle de la Moselle. Débarrassé de ces menaces sur ses arrières, il affronte en une difficile bataille rangée le dernier groupe d'Alamans à Châlons-en-Champagne (LORENZ, 1997, p. 74-84 ; DRINKWATER, 2007, p. 267-270, 276-279)⁴⁹.

L'étude des campagnes militaires permet à la fois de comprendre les méthodes employées par les chefs de guerre romains mais aussi de saisir les logiques présidant aux concentrations des troupes en Gaule de l'Est (fig. 22). Au cours de la période 354-357, une part importante de la Germanie I et de la Belgique I est aux mains des Alamans ; les possibilités d'éclairage pour une troupe en marche y sont limitées, les mécanismes ordinaires de l'approvisionnement militaire en berne, les concentrations des corps expéditionnaires s'effectuent donc autour d'agglomérations fortes de Lyonnaise I et de Belgique II (Chalon-sur-Saône, Autun, Reims)⁵⁰. Une situation que nous retrouvons, mais atténuée, en 365⁵¹.

47. JULIEN, *Épître aux Athéniens*, 279a-b ; AMMIEN MARCELLIN, *Histoires*, XVI, 2 et 3.

48. AMMIEN MARCELLIN, XVI, 12, 15-16 (Constance progresse probablement de Bregenz à Rottweil, par Windisch et Zurzach). DRINKWATER, 2007, p. 222-224. Autres exemples de « campagnes d'usure » : AMMIEN MARCELLIN, XX, 10, 1-2 (invasion du territoire des Francs Attuaires en face de Xanten en 360) ; XXVII, 10, 5-16 (campagne de Solicinium contre les Alamans en 368) ; XXXI, 10, 1-10 (campagne d'Argentaria contre les mêmes en 378).

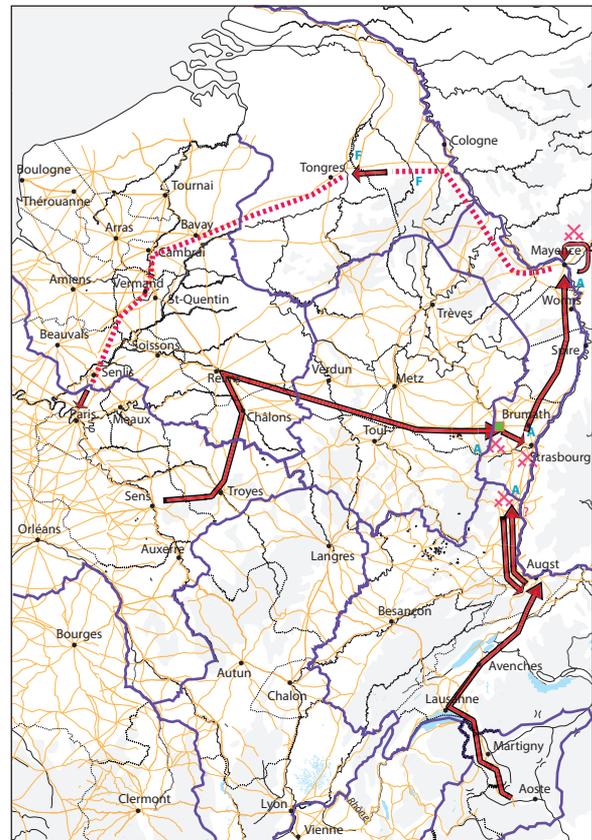
49. AMMIEN MARCELLIN, XXVII, 1-2.

50. Limitation des possibilités d'éclairage : AMMIEN MARCELLIN, XVI, 2 (campagne de 356) ; difficulté de l'approvisionnement militaire : XIV, 10, 1-5 (354) ; XVI, 3, 3 (hiver 356). Lieux de concentration des troupes : AMMIEN MARCELLIN, XIV, 10, 3-5 (Chalon) ; XVI, 2, 1-4 ; LIBANIOS, *Discours*, XVIII, 43 (Autun) ; AMMIEN MARCELLIN, XVI, 2, 8, et 11, 1 (Reims).

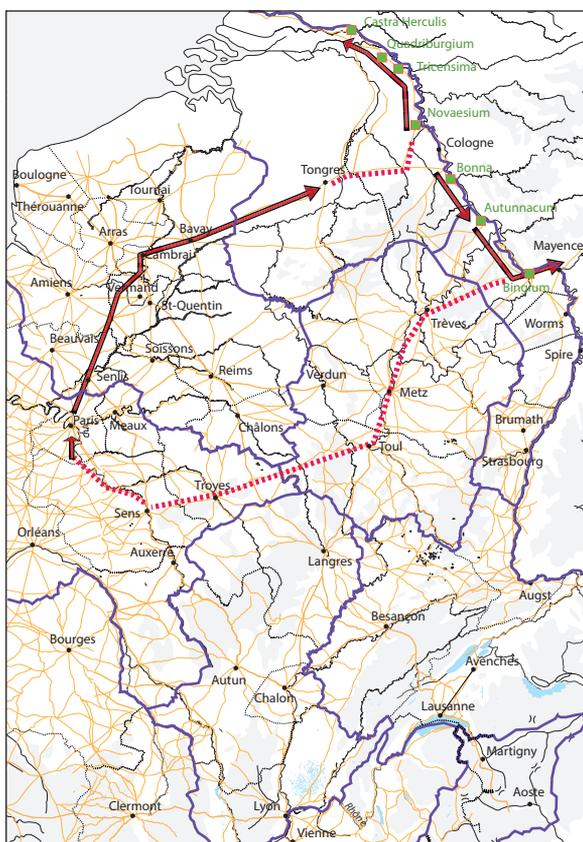
51. Situation militaire de la Gaule de l'Est à l'hiver 365 et concentration de l'armée de campagne à Paris puis à Reims : AMMIEN MARCELLIN, XXVI, 5, 7-9 et 13-14.



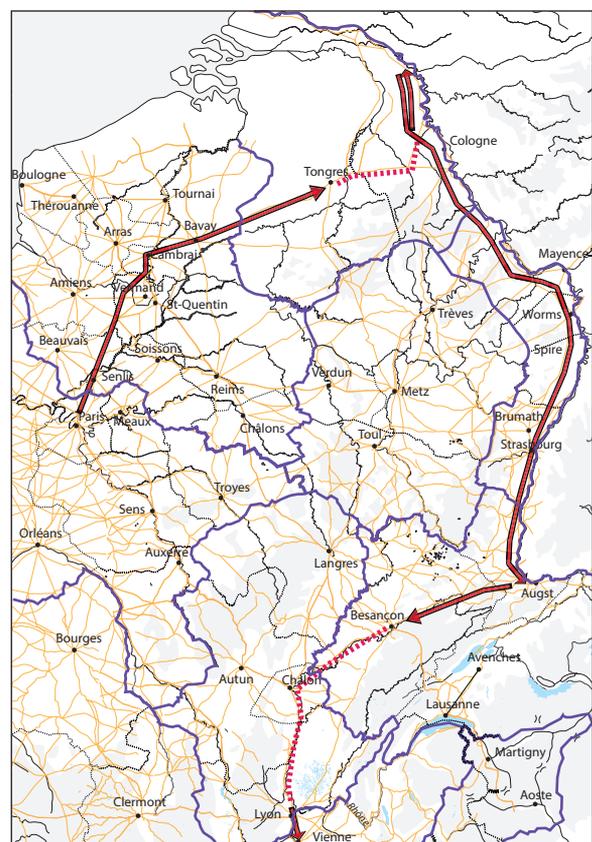
A



B



C



D

◄ **Fig. 22.** Déplacements et campagnes militaires de l'empereur Julien en Gaule, d'après Ammien Marcellin. Flèches pleines : itinéraire assuré ; en pointillé : itinéraire incertain ; A : mention d'Alamans ; F : mention de Francs ; cercle rouge : concentration de troupes ; épées : mentions de batailles ou de sièges. **A :** année 356 ; **B :** année 357 ; **C :** année 359 (en vert, fortifications restaurées) ; **D :** année 360. DAO M. Kasprzyk.

Lorsque le territoire romain était entièrement au pouvoir de l'Empire et que prévalait pour les autorités une situation jugée normale – c'est-à-dire la conduite d'expéditions en territoire « barbare » –, les concentrations de troupes s'effectuaient autour des sites de franchissement du Rhin : Xanten, Neuss, Cologne pour les expéditions contre les Francs ; Mayence, Worms, Augst pour les expéditions contre les Alamans⁵². Lorsque les conditions logistiques le permettaient, les empereurs et les maîtres des milices pouvaient conserver autour de leur résidence d'hiver une partie de l'armée, immédiatement mobilisable au retour de la saison militaire. Ce fut par exemple le cas autour de Trèves à partir de 367 et jusqu'à Arbogast au moins (fin des années 380)⁵³. Sur au moins deux des sites rappelés, Cologne et Trèves, l'épigraphie confirme, modestement, la présence de troupes de première classe et d'unités de la garde, en liaison probablement avec ces concentrations ponctuelles, à Cologne, ou plus pérennes à Trèves : deux épitaphes de scholaires de la garde et une d'un cavalier de vexillation palatine à Cologne ; deux épitaphes de protecteurs domestiques et une de fantassin de légion palatine à Trèves⁵⁴.

En plus des logiques de la géographie militaire, l'étude des campagnes permet, sur le plan des institutions, de comprendre la chaîne de commandement et son fonctionnement (cf. *supra*). Comme nous l'avons rappelé, pour la majeure partie du IV^e s. et pour rétablir la stabilité des frontières et l'ordre intérieur, la région qui nous intéresse a dû recevoir la présence prolongée et diligente d'un empereur : toute l'activité militaire était alors subordonnée à sa personne. Il était le plus souvent suivi des plus hauts officiers d'état-major de l'Empire : des *magistri militum praesentales* ont ainsi secondé Valentinien I^{er} et Gratien, accompagnés de

surcroît par le responsable de leurs officiers d'ordonnance, le comte des domestiques⁵⁵. Même lorsque les empereurs se sont éloignés de la Gaule de l'Est et du Nord, à partir de la fin du IV^e s., il restait fréquent d'y trouver en activité deux *magistri militum*, par exemple au cours des règnes de Maxime, Valentinien II ou Honorius⁵⁶. Ce haut appareil militaire venait s'ajouter aux structures permanentes, déjà riches comme nous l'avons vu.

Les *magistri*, *comites* et *duces* pouvaient collaborer aux mêmes opérations ou se compléter en menant des campagnes géographiquement distinctes mais simultanées : en 367 et 368, tandis qu'en Gaule orientale Valentinien I^{er} et son état-major préparaient puis menaient une campagne contre les Alamans, des troubles politiques et militaires motivaient l'envoi en Bretagne successivement du comte des domestiques, du *magister militum per Gallias* puis d'un comte des affaires militaires (AMMIEN MARCELLIN, XXVII, 8, 1-3). La coordination entre officiers généraux offrait à l'empereur une plus grande souplesse d'action et un cumul bienvenu de compétences et de forces. Les officiers généraux de l'armée centrale coopéraient surtout avec les commandants dotés de ressorts locaux : en 370, le *magister peditum praesentalis* agit avec le *dux Tractus Armorici* contre des Saxons dans le Brabant ; en 378, lors d'une importante campagne contre les Alamans *Lentienses*, le commandement des troupes *comitatenses* est partagé entre le comte des domestiques et le *comes per utramque Germaniam*⁵⁷. Les officiers généraux du haut état-major offraient aux commandants territoriaux un appui militaire certain et élargissaient leurs possibilités d'actions institutionnelles, dans le cadre d'une nécessaire complémentarité des forces locales, d'intervention régionale et des forces de l'armée centrale. Parmi ces commandants locaux, Ammien Marcellin met surtout en exergue l'activité du *comes per utramque Germaniam*, qui semble avoir été particulièrement actif en Séquanaise⁵⁸.

Dans cette chaîne de commandement déjà fort développée, il convient d'insérer les *comites* sans ressorts territoriaux dont l'activité est attestée en Gaule de l'Est et du

52. Neuss et Cologne : GRÉGOIRE de Tours, *Histoire des Francs*, II, 9 ; Mayence : AMMIEN MARCELLIN, XVII, 1, 2, XVIII, 2, 7-8 ; Augst : AMMIEN MARCELLIN, XIV, 10, 6 ; XVI, 11, 2 et 11, 14 ; LIBANIOS, *Discours*, XVIII, 49-51.

53. AMMIEN MARCELLIN, XXVII, 8, 1-3 et 10, 16 ; XXVIII, 6, 21 ; XXIX, 4, 6 ; XXX, 3, 7 et 10, 1 ; GRÉGOIRE de Tours, *Histoire des Francs*, II, 9.

54. Cologne : *CIL*, XIII, 8330 = *ILCV*, 561 = *IKöln*² 402, *CIL*, XIII, 8331 = *ILCV*, 505 = *AE*, 1953, 272 = *AE*, 1995, 1116 = *IKöln*² 403, *CIL*, XIII, 8332 = *ILCV*, 534 = *IKöln*² 404 ; Trèves : *CIL*, XIII, 3681 = *RICG*, I, 130, *CIL*, XIII, 3682 = *ILS*, 2813 = *RICG*, I, 5, *CIL*, XIII, 3687 = *RICG*, I, 71. La légion *comitatensis* des *Primani* participe aussi à la construction de la *Langmauer* (*CIL*, XIII, 4139 et 4140).

55. *PLRE*, I, *Dagalafius*, p. 239, *Severus* 10, p. 833, *Flavius Merobaudes* 2, p. 598-599, *Flavius Richomeres*, p. 765-766, *Mallobaudes*, p. 539 ; voir aussi *PLRE*, I, *Arbogastes*, p. 95-97, pour les règnes de Valentinien II et d'Eugène.

56. *PLRE*, I, *Nannienus*, p. 615-616, *Quintinus*, p. 760, *Charietto* 2, p. 200, *Sirus*, p. 845 ; *PLRE*, II, *Flavius Constantius* 17, p. 321-325, *Vlphilas*, p. 1181.

57. 370 : voir *supra* n. 9 ; 378 : AMMIEN MARCELLIN, XXXI, 10, 1-10, part. 6 (pour la même campagne, voir aussi JÉRÔME, *Chronique*, s. a. 377 et OROSE, VII, 33, 8). Dans les deux épisodes, le commandement territorial semble être exercé par le même personnage, Nannienus, dont la carrière, couronnée par la fonction de *magister militum per Gallias*, ne paraît s'être déroulée qu'en Gaule.

58. AMMIEN MARCELLIN, XXVII, 1 (Charietto défait par des Alamans en 365 avec des troupes hâtivement rassemblées depuis Chalon-sur-Saône) ; XXXI, 10, 1-10 (en 378, à Horbourg, victoire contre les Alamans de Nannienus, probable *comes per utramque Germaniam*).

Nord, ainsi que les *comites* des *limites* proches de la région ici étudiée et qui pouvaient être ponctuellement mobilisés⁵⁹.

L'importance militaire de la région rend ainsi compte de structures militaires particulièrement riches, articulées et complémentaires, sans équivalent en Occident.

II.3. LA PRÉSENCE INDIRECTE DE L'EMPEREUR ET DE L'APPAREIL D'ÉTAT : LA POLITIQUE DE RÉTABLISSEMENT DES VILLES ET DES CITÉS

Ce chapitre porte sur les attestations dans les sources de la politique de rétablissement et de construction édilitaire des empereurs dans le secteur. On s'interrogera en particulier sur les logiques qui traversent ces politiques ainsi que sur leurs conséquences sur les aménagements des territoires.

Concernant la politique édilitaire, on soulignera d'abord la minceur du dossier documentaire, en raison de la rareté en Gaule de l'usage de l'épigraphie sur pierre (sans préjuger pour autant un moindre usage de l'écrit dans l'espace public – inscriptions peintes, sur bronze, etc.) et en raison ensuite du naufrage de la documentation du fait de la continuité d'occupation des sites aux époques ultérieures. Malgré tout, les quelques documents à notre disposition, principalement datés des années 290-320, offrent des aperçus intéressants, à condition de les comparer avec ceux d'autres secteurs mieux documentés tels l'Afrique ou l'Italie. Surtout, du point de vue documentaire, la question peut être traitée de manière qualitative à défaut d'une analyse sérielle grâce au dossier des *Panegyriques latins* prononcés par des orateurs éduens entre 297 et 311 (*Panegyriques latins*, IV à VIII ; cf. HOSTEIN, 2012).

On dispose d'abord de la dédicace, relue par Peter Schwarz, de l'enceinte du *castrum Rauracense*, sous contrôle d'un officier, probablement datée de la période de la Dyarchie (285-293) – *AE*, 2000, 1040. Afin de bien mettre en perspective ce document, il convient de le rapprocher de la dédicace de l'enceinte de *Vitudurum/Winterthur* de 294, ordonnée par les empereurs et réalisée sous la supervision du chevalier *Aurelius Proculus*, gouverneur-*praeses* de la province de Germanie supérieure (*CIL*, XIII, 5249 (*ILS*, 640)). Il doit être aussi éclairé à la lumière de la fameuse inscription des portes de Grenoble-*Cularo* (*CIL*, XII, 2229a et b) dont l'élévation fut ordonnée par Dioclétien et Maximien sous la Dyarchie. L'intérêt de ce petit dossier est de souligner que dès l'avènement de Dioclétien et durant son règne, la politique édilitaire en matière d'enceintes urbaines et de défense des villes est conduite de manière très volontariste (usage du verbe *iubere* /

iussu / *iusserunt*), selon une logique de défense de points stratégiques du *limes* ou de villes-carrefours. Ces restaurations d'enceintes effectuées de manière impérative, sur ordre officiel (*iussu*) et sans nécessairement postuler un édit général, sont confirmées par les panégyristes, mais sans localisation précise. Elles concernent l'ensemble du secteur étudié. Il convient alors d'aborder la question à travers l'archéologie des sites fortifiés, qui permet pour certaines enceintes d'échelonner leur réalisation dans le temps, de la Tétrarchie à Valentinien. Ces constructions et leurs dédicaces, visibles par les habitants et les soldats stationnés ou de passage, permettent aussi d'affirmer l'emprise de l'État impérial sur ces territoires. À cela peut parfois s'ajouter le nouveau nom donné au site, emprunté à celui des princes : ainsi *Constantia* / *Konstanz* en Rhétie, *castra Constantia* entre Marne et Seine (AMMIEN MARCELLIN, XV, 11, 3), *castra Constantina* pour *Noviomagus* / Neumagen (AUSONE, *Moselle*, v. 11), sans oublier la ville d'Autun qui est renommée en 311 *Flauia Aeduarum* pour remercier Constantin d'avoir accordé des privilèges fiscaux aux habitants (*Panegyrique latin VIII* ; cf. HOSTEIN, 2012, p. 379-403).

À l'époque de l'empereur Julien, Ammien Marcellin offre un tableau précis des constructions réalisées. Comme à l'époque tétrarchique, il s'agit d'une politique très volontariste, ordonnée par le prince, pour restaurer en priorité des forts, des camps (*limes*, secteur de *Tres Tabernae*-Saverne, etc.), ou bien des enceintes vétustes (Cologne, Sens), à des fins militaires évidentes (Ammien Marcellin, mentions dans les livres XV et XVI). Ce sont d'ailleurs visiblement les soldats qui s'en chargent. Puis dans un second temps, une fois les rois alamans vaincus et les traités de paix conclus, s'engage une politique de restauration de villes (en Rhétie, le long du Rhin) et de leurs enceintes, qui sont équipées d'entrepôts / *horrea* pour l'annone de Bretagne (AMMIEN MARCELLIN, livres XVII et XVII). Le matériau est transporté et fourni par les barbares, tandis que la construction est réalisée avec l'appui d'*auxiliiarii milites* qui acceptent la tâche car c'est Julien qui l'ordonne (AMMIEN MARCELLIN, XVIII, 2, 3-6).

En résumé, les empereurs de la fin du III^e s. interviennent en priorité et très volontairement dans des dossiers liés à la défense régionale – ce qui est attendu –, tout en donnant une grande publicité à ces efforts de rétablissement, comme pour mieux souligner le retour d'un *imperium* fort après les désordres de la crise du III^e s. Sous Julien, les interventions s'effectuent d'abord dans l'urgence et dans un contexte militaire tendu. Ce n'est qu'après la victoire que l'on retrouve une politique de restauration de villes dans la tradition tétrarchique. Sous Gratien et Valentinien I^{er} enfin, il s'agit d'une politique d'urgence qui vise exclusivement des infrastructures militaires, et qui aboutit à des constructions diverses par leur taille, de simples tours et fortins (mentionnés par Ammien) à côté de bâtiments très importants. On citera par

59. *Comes militaris* sans *limes* spécifique : AMMIEN MARCELLIN, XXVII, 1, 3 (Théodose l'Ancien) ; *comes* de *limes* proche, intervenant en Gaule orientale : AMMIEN MARCELLIN, XXVII, 10, 5-6 (en 368, Sebastianus, *comes Tractus Italiae*, participe avec ses forces à la campagne de Solicinium contre les Alamans).

exemple le dispositif militaire de l'actuelle plaine d'Alsace, en particulier la forteresse d'Oedenburg-Biesheim et le système défensif qu'elle commandait, située face à *Brisiacum* / Breisach et dont la fouille a été récemment publiée (REDDÉ, 2018).

Ces questions trouvent un prolongement dans d'autres sources, au premier chef le dossier des *Panegyriques latins*, mais pour des villes et des territoires situés en arrière du *limes*, à l'ouest d'une ligne Lyon-Chalon-Trèves-Cologne pour simplifier. L'intérêt de ce dossier, dont les observations peuvent être étendues à l'ensemble du secteur étudié, est de fournir des détails uniques et originaux, de surcroît localisés.

À Autun, entre 297 et 311, la restauration passe par un évergétisme impérial, qui implique des transferts de fonds ou des ristournes fiscales destinés à la restauration de monuments publics : basiliques, temples, thermes, infrastructures liées à l'eau, voies. Le même phénomène s'observe à Reims pour la restauration des thermes par Constantin (*CIL*, XIII, 3255 (*ILS*, 703)), qualifié de *victor* (donc après 313), qui finance *fisci sui sumptu* les thermes de la cité des Rèmes qualifiée de *sua civitas*, marque d'affection qui dénote peut-être un lien de patronage (HOSTEIN, 2012, p. 413-414). Il est fait aussi allusion aux bâtiments construits à Trèves dans les *Panegyriques latins* (II, III, IV, VII et VIII, prononcés entre 289 et 311), mais il s'agit moins des bâtiments civiques que du complexe palatial qui caractérise la résidence impériale. Cette politique vise donc dans un premier temps à rendre leur dignité aux centres monumentaux urbains qui incarnent les communautés concernées.

La restauration des capacités fiscales des cités, dans un contexte d'efforts éditaires importants, constitue aussi un enjeu essentiel pour le pouvoir impérial et les notables des cités concernées. Le problème, comme le rapporte Ammien Marcellin (XVII, 3, 6) se pose avec acuité au milieu des années 350, lors du séjour de Julien en Gaule, séjour au cours duquel il n'a de cesse de tempérer le fardeau fiscal qui s'exerce sur les individus et les cités, alors que dans le même temps les agents de l'État (petits fonctionnaires, gouverneurs, préfet du prétoire lui-même, Florentius, un proche de Constance II) abusent de leur position. Devant l'ampleur de la corruption des officiels, Julien prend personnellement en charge l'administration civile de la Belgique II (*cf.* commentaire dans HOSTEIN, 2012, p. 233), à la grande satisfaction des provinciaux.

II.4. LA PRÉSENCE INDIRECTE DE L'EMPEREUR ET DE L'APPAREIL D'ÉTAT : LA POLITIQUE DE REPEUPLEMENT DES CAMPAGNES ET DES VILLES

D'emblée, on rappellera, en s'appuyant sur le témoignage des sources littéraires, combien l'État, de manière parfois très volontaire, est à l'origine de mobilités de popu-

lations non barbares parfois nombreuses, pour diverses raisons que l'on peut ici énumérer pour le cas d'Autun : une mobilité de soldats du génie pour aider à la restauration de monuments urbains nécessitant des techniques de constructions spécifiques (thermes, conduites d'eau) ; une mobilité d'*artifices* (entrepreneurs, artisans), venus de Bretagne afin d'assurer un rôle de main-d'œuvre spécialisée ; une mobilité enfin de notables, détachés de leur cité d'origine (*origo*) afin d'être reversés dans l'*ordo decurionum*, le conseil de la cité des Éduens (sur cette politique, voir HOSTEIN, 2012, p. 164-175).

La politique des empereurs porte également sur le relèvement des campagnes, qu'il faut à la fois repeupler et remettre en culture, afin d'en dégager une prospérité bénéfique aux propriétaires et à l'État à travers la fiscalité. On peut en dresser une cartographie par cités, sans pouvoir cependant entrer dans les détails des territoires concernés. Les *Panegyriques latins*, ainsi que des documents complémentaires comme le médaillon de plomb de Lyon, épreuve d'un multiple d'*aureus* figurant une scène de transfert de populations (BASTIEN, 1989), attestent une présence de barbares chamaves et frisons chez les Éduens, de Lètes et de Francs chez les Nerviens et les Trévires, de barbares sans autres précisions chez les Ambiens, Bellovaques, Tricasses, Lingons, ou encore dans la région de Mayence (*cf.* fig. 5, A)⁶⁰. Des sources postérieures témoignent de l'implantation de Francs Attuaires déportés en Belgique, servant les intérêts des *possessores* (AMMIEN MARCELLIN, XX, 10, 2), de colons Sarmates anciennement lotis sur les rives du Rhin en Germanie supérieure (AUSONE, *Moselle*).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Croiser données matérielles et sources écrites sur la question de la présence de l'État en Gaule au IV^e s. revêt un double intérêt. Le premier est d'abord méthodologique, puisque le dossier, par la masse documentaire, l'autorise et que, par-delà les divergences, il existe de nombreux points de contacts entre les différentes catégories documentaires étudiées. De là découle la possibilité de mesurer les limites et/ou les apports respectifs des sources, sans *a priori* en particulier sur la prétendue supériorité d'une source ou d'une discipline sur l'autre. Le dialogue se fait à part égale. Le second est scientifique ensuite, puisque dans les détails, l'accumulation des données permet de faire ressortir plusieurs grandes lignes de force (fig. 23).

60. L'implantation de barbares est mentionnée en détail dans le *Panegyrique latin* IV de 297 et le V de 298 : *cf.* HOSTEIN, 2012, p. 171-173. Sur le phénomène des Lètes, qui a fait couler beaucoup d'encre, voir HOSTEIN, 2012, p. 171, n. 90 avec renvois à la bibliographie antérieure (en particulier SIMPSON, 1977a, 1977b, 1988) et CHAUVOT, 2016. La meilleure synthèse sur l'implantation de barbares sur le sol provincial romain aux III^e et IV^e s. demeure l'article de MODÉLAN, 2004, p. 337-397.

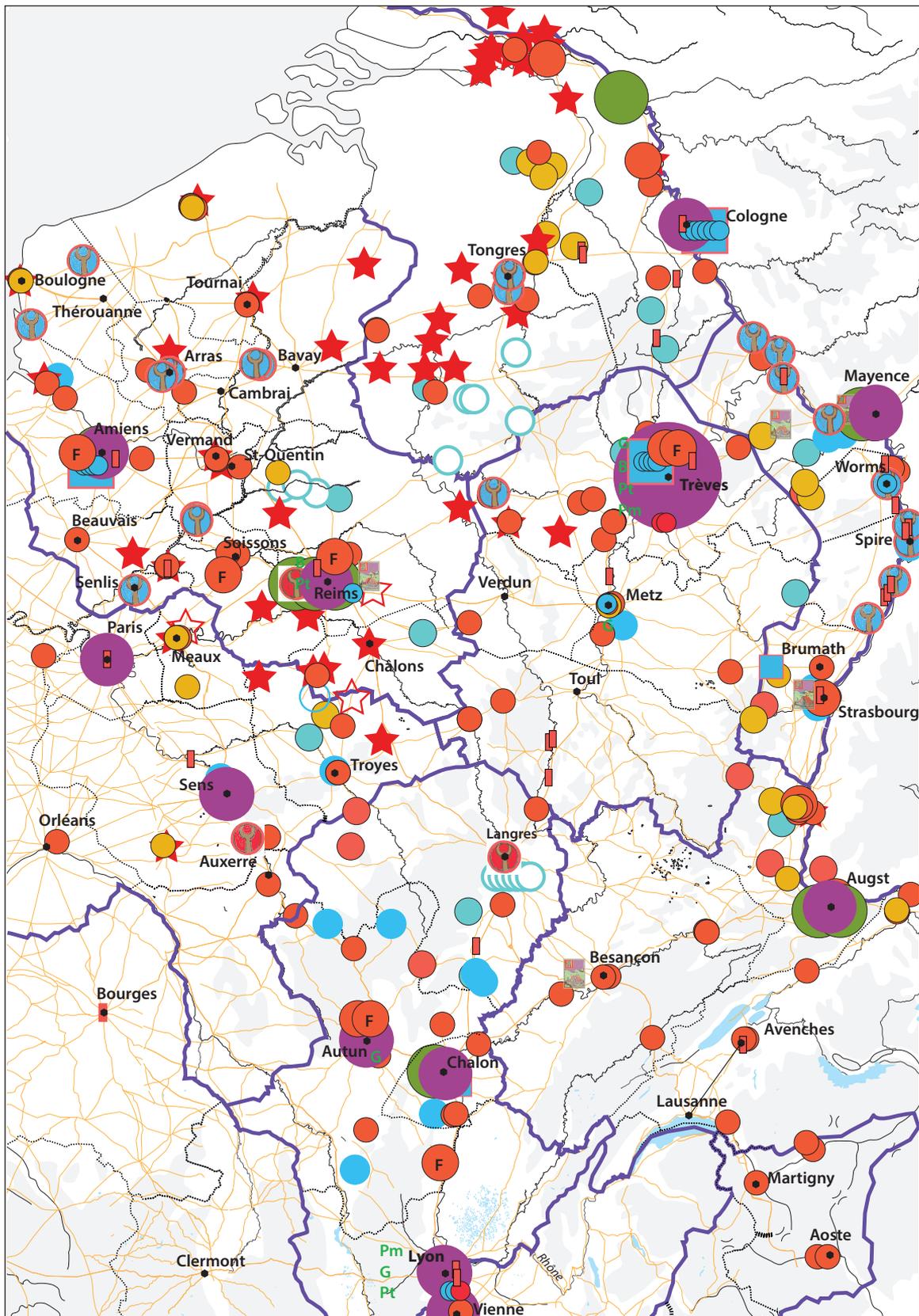


Fig. 23. Carte de synthèse des découvertes archéologiques et données historiques sur la présence de l'empereur, de fonctionnaires et militaires impériaux dans l'est du diocèse des Gaules (IV^e et début V^e s.) (compilation des cartes des fig. 2, 4, 5, 6, 8-10, 12-15). DAO M. Kasprzyk.

La synthèse des observations sur la présence de l'État entre les années 300 et 410, en Gaule du Nord-Est, montre en effet trois grandes tendances.

- La première, à un niveau très général, est bien évidemment l'importance de la présence impériale, de l'armée et des bureaux et arsenaux impériaux, ce qui ne saurait surprendre compte tenu de l'importance stratégique de cette partie de l'Empire durant l'Antiquité tardive. Cette situation n'est évidemment pas unique à l'échelle de l'Empire et trouve des parallèles dans d'autres secteurs frontaliers d'importance similaire comme l'Illyricum. Elle peut cependant être opposée à d'autres régions de l'Empire, le plus proche exemple étant le sud de la Gaule où les attestations de la présence impériale et de ses agents sont bien plus limitées au IV^e s. L'accumulation et le croisement des données permet donc d'emblée d'affirmer que si de nouvelles hiérarchies régionales et urbaines se dessinent, associées à des situations de fort dynamisme ou de déclin, l'emprise de l'État en Gaule du Nord-Est ne s'est pas réduite au IV^e s. On peut même affirmer le contraire, dans la mesure où la présence de la puissance publique ne se lit plus qu'à travers celle des agents de l'État romain, alors qu'auparavant, sous le Haut-Empire, les autorités civiles jouaient un rôle majeur dans la gestion, l'administration et la structuration des espaces provinciaux. Cette impression relève peut-être en partie d'un effet de source (les inscriptions civiles ont cessé d'être gravées), mais pas seulement. Le constat dressé vaut cependant pour le seul IV^e s., jusqu'aux années 410. L'histoire de l'emprise étatique au V^e s. demeure semble-t-il celle d'une déprise qu'il reste à écrire. L'un des éléments clés de cette emprise entre Dioclétien et Théodose demeure assurément la présence de l'armée. Les empereurs veillaient à ce que l'affectation adéquate des ressources de l'État leur permette de réaliser les objectifs militaires qu'ils déterminaient dans le cadre de principes de politique extérieure très généraux. Le premier élément de cette distribution des moyens militaires passait par la répartition géographique des unités sur le territoire impérial. Celle-là répondait au souci logistique de rapprocher les formations militaires des zones de production, mais aussi à la nécessité tactique de permettre le rassemblement rapide, offensif ou défensif, des unités d'un même secteur, dans un contexte de menaces extérieures répétées, parfois simultanées, mais le plus souvent de faible intensité. Les tâches essentielles des unités aux frontières consistaient à contrôler les voies de communication majeures par des patrouilles et par la surveillance des principaux points de passage des personnes et des biens.

- La seconde est qu'il convient malgré tout de relativiser l'omniprésence de l'appareil impérial dans notre zone d'étude. La synthèse des observations fait certes apparaître des secteurs « pleins », où l'omniprésence de l'appareil d'État est indéniable (capitale impériale de Trèves et ses environs ; provinces frontalières de la vallée du Rhin ;

province de Belgique II ; axe Cologne-Bavay) ; mais aussi des provinces où elle paraît beaucoup plus clairsemée. Dans la Belgique I (Lorraine actuelle et massif de l'Ardenne), la Lyonnaise I (Bourgogne et sud de la Champagne), l'ouest de la Séquanaise (Franche-Comté), les attestations se concentrent le long de grands axes routiers (voie de Lyon à Trèves, de Chalon à Paris et Boulogne ; de Chalon à Augst), soulignant à cet égard leur importance stratégique pour l'Empire tardif. Dans ces provinces, de vastes portions du territoire rural, cités des Leuques, des Médiomatriques, des Séquanes, des Lingons ou des Éduens ne livrent aucun indice de la présence de l'État et de ses agents, une situation qu'il y a lieu d'opposer à celles d'autres secteurs, particulièrement la province de Belgique II où elle est bien plus importante, y compris en milieu rural.

L'efficacité de ce dispositif peut en outre être questionnée en période de crise politique, comme l'illustrent les nombreux épisodes relatés par les sources du IV^e s. où l'on observe la capacité des barbares à harceler des troupes d'élites en plein territoire provincial (par ex. Constance brièvement assiégé dans Langres par des Alamans vers 298 ; EUTR., IX, 23 et ZONARAS, XII, 31) ; groupes de barbares qui assiègent Autun en 354 (AMMIEN MARCELLIN, XVI, 2, 1-2], ou harcèlent la même année l'empereur Julien entre Auxerre et Troyes (*ibid.*, XVI, 2, 3-6) puis chez les Médiomatriques (XVI, 2, 10), avant, l'hiver suivant, de l'assiéger dans Sens (XVI, 2, 10) ; épisode où 600 Francs pillent la région de la vallée de la Meuse, puis sont assiégés dans des fortins autrefois (*olim*) abandonnés (preuve que ces fortins n'étaient pas tous occupés, mais demeuraient malgré tout fonctionnels) par Julien dans l'hiver 357-358 (XVII, 2, 10) ; épisode des Lètes qui attaquent Lyon et pillent sa région (XVI, 11, 4-6), etc.). Ces épisodes révèlent principalement la désorganisation des dispositifs militaires à l'issue des guerres civiles – campagnes contre Carausius et ses lieutenants achevées en 296, affrontements entre Constance, Magnence puis Silvanus entre 350 et 355 –, et la difficulté des armées impériales à lutter simultanément sur plusieurs fronts. Ils expliquent l'attention constante des princes à la réfection et à l'entretien du maillage défensif frontalier.

Après la faillite, dûment constatée entre 250 et 275, des méthodes que l'Empire utilisait pour assurer sa défense, les nouveaux principes d'emploi des forces établis entre la Dyarchie et Constantin sont bien parvenus – hors épisodes de tensions internes –, à maintenir le niveau de menace à un degré supportable, au prix toutefois d'une mobilisation considérable des ressources du territoire impérial. Les conditions qui présidaient au déroulement des opérations militaires dans la zone frontalière imposaient le plus souvent que les envahisseurs soient combattus alors qu'ils quittaient le sol impérial. Toutefois, l'État romain conservait la capacité d'agir hors des limites communément reconnues à son autorité directe, en s'appuyant sur des points fortifiés établis

dans le *barbaricum*. Quels que soient la forme d'action militaire choisie et le type de troupes mobilisé, le souci impérial de n'engager des forces que dans les meilleures conditions explique généralement la relative lenteur de l'organisation et de la conduite des opérations. Il rend compte aussi de l'intense circulation de l'approvisionnement et des formations, dans le cadre d'une coordination complexe entre troupes de classe et de provenance différentes.

• La dernière tendance, découlant de la compilation de données sur un peu plus d'un siècle, qui permet de compenser la sécheresse de sources ponctuelles au moyen d'une approche cumulative, est que la documentation suggère une récurrence de la présence d'état dans certains secteurs précis à l'écart des provinces frontalières ou de la périphérie de Trèves. Ainsi, la compilation des données montre l'importance de l'axe Chalon-Paris-Amiens-Boulogne, dont l'importance est généralement négligée dans l'étude du dispositif impérial en Gaule du Nord au IV^e s. au profit des axes Lyon-Trèves ou Amiens-Cologne. Dans un même ordre d'idée, l'importance de Reims et de la province de Belgique II, où l'on observe une présence récurrente de l'empereur, de concentrations de troupes, de bureaux et d'arsenaux impériaux, apparaît de manière particulièrement significative et peut ainsi être mise en regard de la situation à Besançon et en Séquanaise, qui semblent être d'une bien moindre importance dans le dispositif impérial. D'une manière générale, l'importance de la province de Belgique II dans le dispositif militaire au IV^e s. suggère d'en faire le lieu de stationnement privilégié de l'armée

de manœuvre (*comitatenses* et palatins, *comitatus* impérial) des Gaules durant l'Antiquité tardive, ce qui pourrait partiellement expliquer la rivalité entre Clovis et Syagrius dans ce secteur dans les années 480. À l'opposé, la légèreté du dispositif dans le sud de la Belgique I ou l'ouest de la Séquanaise pourrait partiellement expliquer les incursions profondes des Alamans jusqu'à Troyes ou Autun au milieu du IV^e s. une fois franchi le dispositif militaire frontalier de la vallée du Rhin. L'exemple de la Gaule de l'Est et du Nord montre que n'existait aucune défense en profondeur, mais des schémas régionaux d'action : derrière les rocade périphériques, les installations militaires de l'Empire étaient majoritairement disposées le long des principales pénétrantes, sans couvrir l'ensemble des voies d'invasion possibles. Les sources montrent que les tours de surveillance et les installations fortifiées de concentration des vivres et des troupes, établies le long des voies les plus importantes, étaient destinées à prévenir l'accès des groupes d'envahisseurs aux ressources du territoire impérial, tout en facilitant l'action des armées romaines dans le rassemblement du renseignement tactique, la circulation des forces et de l'approvisionnement⁶¹. Comme nous l'avons vu, l'action des empereurs en Gaule de l'Est et du Nord paraît une illustration des recommandations des traités tactiques sur la nécessité du rassemblement, du stockage et du transport des approvisionnements, le long de lignes de communication maintenues ouvertes. Elle trouve aussi des parallèles dans d'autres secteurs exposés, en Rhétie, Valérie et Pannonie I par exemple⁶².

61. Les points d'observation routiers portent le nom de (*stationes*) *agrariae*, et les lignes de communication qu'ils constituent sont des *praetenturae* : AMMIEN MARCELLIN, XIV, 3, 2 ; XVI, 11, 14 ; XXV, 4, 11 ; XXXI, 8, 5 et VÉGÈCE, *Mil.* II, 19, 3 ; III, 8, 19 ; III, 26, 2 ; IV, 46, 9 (définition des *agrariae*) ; cf. BAUZOU, 1996, p. 30-33.

62. Relèvent par exemple des dépôts logistiques construits sur les grandes voies, les fortins d'Alsóheténypuszta, Ságvár, Környe sur la route Sopianae-Brigetio en Valérie, de Kisarpas et Keszthely-Fenekpuszta entre Savaria et Sopianae en Pannonie I, de Martinsbüchel, Pfaffenhofen, Schaan et Wilten en Rhétie. Ces installations, aux structures identiques, datent de la période 325-370 ap. J.-C. Cf. en dernier lieu CHRISTIE, 2007, p. 558-560, 562-563.

Référence	Lieu découverte	Texte
CIL, XIII, 3492 = ILS, 9210	Amiens	D(is) M(anibus) / [et] m(emoriae) / [---] Ianuarius imag(in)ifer n(umer) Ursariens(ium) cives / [Se]quantus vix(it) annos / [XX]VIII (?) Severianus frat(er) / memor(iam) posuit
CIL, XIII, 3493 = ILS, 9209	Amiens	Val(erius) Durio / circit(or) n(umer) cata(fractoriorum) vix(it) an(nos) XXX[---]
CIL, XIII, 3494 = ILS, 9214	Amiens	D(is) M(anibus) et m(emoriae) Val(erius) Iustus / eq(ues) vix(it) ann(os) XXXI sc(h)ola / [p]rovincia(m) in / [s]tituit
CIL, XIII, 3495	Amiens	D(is) M(anibus) / e(t) m(emoriae) / Val(erius) Zurdigix / dec(ur)io a[---]
CIL, XIII, 5270	August	e[st] die(n)s XXII / veteranus / militavit in / (egione) p(ri)ma M(ar)tia sig(n)ifer
CIL, XIII, 3457	Châlons-en-Ch.	D(is) M(anibus) / Fur(i)us Antonin(us) circit(or) n(umer) Dal(matarum) / vix(it) an(nos) [IE] XX[VIII] [dij] <e=C> s XV [h]or(r)as III m<e=C> morian (l) / ei coll(e)g(i)um? <e=G> ius / pos(s)uit [(denari)um] V mil(i)bus / et XXX
CIL, XIII, 3458	Châlons-en-Ch.	Plaianus / equ(e) = [s] / in vixelatione (l) / Dalmatorum V / vix(it) annos XI[---] / impe(n)di(m) de suo / denaria (l) / CCC/XXXVIII
AE, 1889, 65 = CIL, XIII, 8274 = ILS, 2784	Cologne	Viatorinus prot(ector) mi(l)itavit an(nos) triginta o(c)tus in bar(barico) iuxta D(ivia) m(a) Franco / vicarius Divite(n)s(i)u(m)
CIL, XIII, 8262 = ILS, 790	Cologne	[Salvis] domini(s) et Imperatoribus nost(r)is Fl(avio) Theod(ol)isio Fl(avio) Arcadio et Fl(avio) Eugenio / [---] vetustate conla-p=B> sam iussu viri c(larissimi) / [et] in(l)ustris Arbogastis comitis et instantia v(iri) c(larissimi) / [3] co(m)mitis domesticorum ei(us) / [a] fundamentis ex integro opere faci(m) / [dam] curavit magister p(ri)vat(ae) ? Aelius
AE 1956, 251 = IKöln ² , 401	Cologne	[Hic] iac(et) Donatus ex pro/(t)ectoribus civis Afer qui / [vixit] a[nnos] XLV me[nses] 31 dies VII dem[is] [sit] here [des] filios III
CIL, XIII, 1855	Lyon	Flavius Flori(nus) / ex tribunis qui vix(it) / annos octoginta et / sept<e=I> m[ilia] v[er]it ann(ost) / triginta et novem positu(s) / est ad sanctos et p(ro)batu(s) annorum dec<e=I> m[ilia] / et octo hic commemo(r)atur in sancta [a]ecclesia / Lugudunensi [A] / [p]ro[id] (ie?) <K=C> alendas Aug(ustas)
CIL, XIII, 1848	Lyon	D(is) M(anibus) / et memoriae aete(m)ae Kl(audi) ingenui / centenari(i) ex num(ero) equ(itum) / cata(fractoriorum) sen(iorum) qui vix(it) an(nos) p[lu]s m[inus] XXXV Candida c(oni)ugi karissimo / [f]lac(i)endum cur(avit) et sub asc(ia) d(e) d(icit)ur
CIL, XIII, 4328	Metz	D(is) M(anibus) / memoriae Apollinaris de / numero Misiacorum / candidatus vi<x=SC> it annos / XXXXI ex civitate Tracia / comilitones fecerunt / illi(u)s
CIL, XIII, 3255 = ILS, 703	Reims	Imp(erator) Caesar Flavius Constantinus max(imus) / Aug(ustus) sempiternus divi Constanti Aug(usti) Pii filius / toto orbe victoris suis semper ac feliciter celebrandus / thermas fisci sui sumptu a fundamentis coep[er]atas / civitati suae memorum pro solita liberalitate largitus est
CIL, XIII, 3256	Reims	Felix militiae sumpsit devota lovinus / cingula virtutum culmen proventus in altum / bisque datus meritis equitum peditumque magister / extulit aeternum saec(ulo)rum in saecula nomen / sed pietate gravi tanta haec praeconia vixit / insignisque triumphos rel[ig]ione dicitur / ut quem fama dabat rebus superaret honorem / et vitam factis possit sperare perennem / conscius hic sancto manantis fonte salutis / sedem vivacem moribundis ponere membris / corporis hospitium laetus metator adornat / reddendos vitae salvari providet artus / omnipotens Christus iudex venerabilis atque / terribilis pie longanimis spes fida precantium / nobilis eximios famulis non imputat actus / plus iusto fidei ac pietatis praemia vincant
CIL, XIII, 5980	Strasbourg	Lepontius (?) [---] All[---] //
CIL, XIII, 3672	Trèves	Indulgentissimo / d(omino) n(ostro) Fl(avio) Val(erio) / Constantio / nobilissimo [C] / Caes(ari) Valerius Concordius / v(iri) p[er]fectissimus dux devo(r)us numini / mai[est]at[is] que eorum
CIL, XIII, 3674 = ILS, 8992	Trèves	H(ic) iacet (A)elius C(on)stan<t=C> ius / vir c(on)st(ularis) comes et / magist(er) utriusque / militi(a)e atque / s(e)c(un)do c(on)sul ordinarius
CIL, XIII, 3680	Trèves	[Hic] quiescit in pace Babbo qui / [vixit] annus(V) VII et me[n]ses(V) VII et dies / [---] Gerontius tr<=E> bunus / [f]ilio] suo et t<=E> tolum posuit
CIL, XIII, 3681	Trèves	Fl(avius) Gabso p(ro) / tector domes(ticus) eix tribu / [nis] h[ic] quies / [cit] --- U[rsu] / [s] (7) --- in place
CIL, XIII, 3682 = ILS, 2813 (p 180)	Trèves	Hariulfus protector / domes(ticus) <=G> us <=F> ilius Han / havaldi regalis genti / s Burgundionum qui / vixit (l) annos XX et mens(es) nove(m)
CIL, XIII, 3683	Trèves	Hic requies data Hloderici membra sepul[crum] / qui capu<t=S> in n<=O> mero vicarii nomine sum[pl]sit / fuit in p<=O> Vulo gratus et in suo genere p[ri]m[us] / cui uxor nob<=E> lis pro amore t<=E> u<=O> lum fl[er]i iussit / qui vixit in saeculo annus (l) plus m<=E> nus [---] / cui deposi<t=C> io fuit in saeculo VII Kal[endas] Aug[ustas]
CIL, XIII, 3684	Trèves	Fl(avio) <=G> or(n)elio Rufino ex cohort<=E> s / (p)ri(ma) Ham(iorum) milliari<=E> s / in Syria genito / in Asia Trallis defuncto [---] / Aug(usta) Tr(e)verica [ann(orum)] / LV C<=I> s a[ud]ia Afrania Valentina coniu[gi] carissimo viva fecit
CIL, XIII, 3685	Trèves] Vitali / signiferi
CIL, XIII, 3687	Trèves	Hic quiescit Vialis qui / vixit annos <=I> s XX[V] milit[is] avit inter lo(via) [n]o[s] senio / r<=E> s an(nos) XI coniu(x) karissima / titulum posuit
FITrier 7	Trèves	[Hic] iacet Flav[---] / [---] ex domesticorum // Alardus / miles [obitus] / X Kal[endas] Nov[embres]
CIL, XIII, 6238 = ILS, 9208	Worms	M(anibus) d(is) / Val(erius) Maxantius / eq(ues) ex numer<=O> s / kata(fractoriorum) vix(it) an(nis) / XXXII me(n)s(ibus) VI / Val(erius) Dacus fr(ater?) / fec(it)

Tabl. 1. Inscriptions mentionnant des membres de la militia du Bas-Empire en Gaule du Nord-Est. Données issues de l'Epigraphik-Datenbank Clauss / Slaby (<http://www.manfredclauss.de/>). Conception M. Kasprzyk.

Référence	Lieu de découverte	Texte	Empereur	Cité	Province HE	Province AT
CIL, XVII-2, 622 = CIL, XIII, 9085	Aisheim	Imp(eratori) Caes(ari) C(aio) Iulio / Vero Maximino	Maximin	Vangions ?	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 613 = CIL, XIII, 9094	Altrip	Imp(eratori) Caes(ari) / Diocletiano / P(io) F(elic) Invicto [A]u[ug]ust[o] p[ontifici] / m(aximo) trib(unicia) p[otestate] p[at]ri[ae] / co(n)s(uli) c[ivitas] Ne(metum) / (leugas) V	Dioclétien	Némètes	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 612 = CIL, XIII, 9095	Altrip	Imp(eratori) Caes(ari) / Valerio Licin(ano) / L(iciano) P(io) F(elic) / [Inv]ict[o] Aug(usto) / c[ivitas] N(emetum) / (leugas) II	Licinius	Némètes	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 614 = CIL, XIII, 9093	Altrip	Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) / Aurelio Caro / P(io) F(elic) Invicto Aug(usto) / (p[ontifici] m(aximo) trib(unicia) p[otestate] p[at]ri[ae] p[ro]co(n)s(uli)) / c[ivitas] N(emetum) / (leugas) V	Carus	Némètes	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 615 = CIL, XIII, 9092	Altrip	Imp(eratori) Caes(ari) / Mar[co] Cas[sian]o / Latin[us] Post[um]o P[ro]p[er]to / F(elic) Invicto Aug(usto) p[ontifici] m(aximo) / trib(unicia) p[otestate] VIII c[ivitas] N(emetum) / (leugas) III	Postume	Némètes	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 616 = CIL, XIII, 9091	Altrip	Imp(eratori) Caes(ari) P[ro]p[er]to / L(iciano) P[ro]p[er]to / F(elic) Invicto / [A]ug(usto) p[ontifici] m(aximo) / trib(unicia) p[otestate]	Gallien	Némètes	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 617 = CIL, XIII, 9090	Altrip	Imp(eratori) Caes(ari) M[axim]o / Trajano Dec[io] / Aug(usto) p[ontifici] m(aximo) trib(unicia) / p[otestate]	Trajan Déce	Némètes	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 368 = CIL, XIII, 8914	Ambernac	[D]ominis n[ost]ris / [C]aio Aurelio Valerio / [D]iocletiano P[ro]p[er]to / F(elic) / [Inv]ict[o] Aug(usto) / [M]ar[co] Aurelio Valerio / [M]aximiliano P[ro]p[er]to / F(elic) / [Inv]ict[o] Aug(usto) et [...] / [Flav]io Valerio Co[n]stantino nobiliss[imo] / [C]aes[ar]i P[ro]p[er]to / F(elic) Invicto co(n)s(uli) / [Galer]io Valerio [M]aximiliano nobiliss[imo] Caes[ar]i P[ro]p[er]to / F(elic) Invicto	Dioclétien & Maximien & Constance & Galère	Santons ?	Aquitaine	Aquitania II
CIL, XVII-2, 662 = CIL, XIII, 9070	Amsoldingen	[I]mp[er]atoribus d[omi]nis n[ost]ris / Gallo et Volu[siano] P[ro]p[er]to / F(elicibus) Aug(ustis) / co(n)s(ulibus) p[at]ri[ae] p[ro]co(n)s(uli) / Aventico / leugas / VII	Trebonien Galle & Volusien	Helvètes	Germanie sup.	Maxima S.
AE, 1996, 1140	August	[I]mp[er]ator[um] Caes[ar]i M[ar]co Iulio / [P]hilippo Pio Fe[lic]i Aug(usto) et M[ar]co Iulio [P]hilippo	Philippe	Rauraques	Germanie sup.	Maxima S.
CIL, XVII-2, 661 = CIL, XIII, 9069	Avenches	Nobiliss[imo] Caes[ar]i / C[ai]o Galerio / Maximiano / n[ost]ri Aug(usti) filio	Maximien	Helvètes	Germanie sup.	Maxima S.
CIL, XVII-2, 562 = CIL, XIII, 9139	Bad Salzich	Perpetuo [I]mp[er]ator[um] L[ucio] / Domitio [Aure]liano P[ro]p[er]to / Aug(usto) p[ontifici] m(aximo) trib(unicia) p[otestate] / co(n)s(uli) p[at]ri[ae] p[ro]co(n)s(uli) / a Mog[ont]iaco / XXV[III] (?)	Aurélien	Mayence	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 594 = CIL, XIII, 9076	Baden	Imp(eratori) Caes[ar]i M[ar]co / C[ai]o Tacito / Inv[ic]to Aug(usto) / p[ontifici] m(aximo) trib(unicia) p[otestate] co(n)s(uli) / p[ro]co(n)s(uli) / Av[entico] / leugas / VI	Tacite	Helvètes	Germanie sup.	Maxima S.
AE, 2002, 1061	Biesheim	Imp(eratori) Caes[ar]i M[ar]co / Cassiano / [L]atino / [P]ostumo / [P]ro F(elic) Aug(usto) / [Res]t[itu]tores rei / pu[blicae] [I]b[er]atores / pat[ri]ae Valentini[anus] et Valens vi[ctores] [sem]per Augusti bono [p]ublico s[ua] p[ro]curatoribus	Postume	Rauraques	Germanie sup.	Maxima S.
CIL, XVII-2, 565 = CIL, XIII, 9141	Boppard	[D]ominis n[ost]ris / [C]aio Valerio Diocletiano / ano et Mar[co] Aur[el]io / [Val]erio Maximiano / [P]ro F(elicibus) Inv[ic]to Aug(ustis) / [et Flav]io Valerio] Const[ant]ino et Gal[er]io Val[er]io Max[im]iano nobiliss[imo] / [Caes]aribus	Valentinien I	Mayence	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 482 = CIL, XIII, 8941	Bourges	Imp(eratori) Caes[ar]i M[ar]co / P[ro]p[er]to / P[ro]p[er]to / F(elic) Invicto Aug(usto) / p[ontifici] m(aximo) trib(unicia) p[otestate] co(n)s(uli) / p[at]ri[ae] p[ro]co(n)s(uli) c[ivitas] Rem[orum] / (leugas) III	Dioclétien & Maximien & Constance & Galère	Bituriges	Aquitaine	Aquitania I
CIL, XVII-2, 509 = CIL, XIII, 9040 (4, p. 146)	Brimont	Imp(eratori) Caes[ar]i M[ar]co / P[ro]p[er]to / P[ro]p[er]to / F(elic) Invicto Aug(usto) / p[ontifici] m(aximo) trib(unicia) p[otestate] co(n)s(uli) / p[at]ri[ae] p[ro]co(n)s(uli) c[ivitas] Rem[orum] / (leugas) III	Victorin	Rèmes	Belgique	Belgica II
CIL, XVII-2, 576 = CIL, XIII, 9151 (4, p. 147)	Brohl	M[ar]co Aur[el]io / Numeriano / no[n]obiliss[imo] / Caes[ar]i / a Mog[ont]iaco / leugas / [---]	Numérien	Mayence	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 488 = CIL, XIII, 8923	Bruère-Aillichamps	[I]mp[er]ator[um] Caes[ar]i / M[ar]co Claudio Trajano P[ro]p[er]to / F(elic) Invicto / [A]ug(usto) / Av[entico] / leugas / XIII	Tacite	Bituriges	Aquitaine	Aquitania I
CIL, XVII-2, 599 = CIL, XIII, 9098	Brumath	Imp(eratori) Caes[ar]i Pub[li]o Licinio / Valeriano Pio / Felici Invicto / Augusto civ[itas] / Tribocorum	Valérien	Triboques	Germanie sup.	Germania I

Tabl. 2. Bornes milliaires des III^e-IV^e s. dans la zone d'étude.

Données issues de l'Epigraphik-Datenbank Claus / Slaby (<http://www.manfredclauss.de/>). Conception M. Kasprzyk.

Référence	Lieu de découverte	Texte	Empereur	Cité	Province HE	Province AT
CIL, XVII-2, 492 = ILTG, 482	Cannes-Écluses	Dd(ominis) nn(ostris) / Fl(avio) Valentiano [et] / Fl(avio) Valente Invic(tis) / perpetuis t[ri]u[m]p[h]atoribus Augg(ustis)] / b(ono) r(et) p(ublicae) n(at)is	Valentinien I	Sénon	Lyonnaise	Lyonnaise IV
CIL, XVII-2, 524 = ILTG, 486	Champlieu	Imp(eratori) Caes(ar) Fl(avio) Val(erio)] / Diocletiano] / P(io) Fel(ici) [Inv(icto) Aug(usto) Imp(eratori) Caes(ar) Cl(aio) Iul(io) Ver(o) / Maximino P(ri) [Fel(ici) Aug(usto) Ger(manico) m(aximo)] / Dac(tico) m(aximo) Sar(matico) m(aximo) p(ontifici) m(aximo) [r(ibu)ncial) pot(estate) III] / imp(eratori) V(ero) c(o) n(s)u(l) p(ro)co(n)s(ul) p(at)ri p(at)riae]] / et Cl(aio) Iul(io) Vero Max[imo] / Ger(manico) m(aximo) Dac(tico) m(aximo) Sar(matico) m(aximo) / nobil(issimo) Caes(ar) ab Aug(ustoduno) m(filia) p(assuum)] / XXXII	Dioclétien Maximin	Suessions Éduens	Belgique Lyonnaise	Belgica II Lyonnaise I
CIL, XVII-2, 579 = CIL, XIII, 9154 (4, p. 147)	Cologne	[DD(ominis) nn(ostris) Diocletiano] / [et Maximiano P(ri) Fel(ici) b(ono)] / [n(ost)ris Augg(ustis) et] / nobil(issimis) / Caesaribus / Co(n)stantio / et Maximiano] / Invic(tis) / a c(olonia) A(grippina)] (eugam) I	Dioclétien & Maximien Constance & Galère	Cologne	Germanie inf.	Germania II
CIL, XVII-2, 580 = CIL, XIII, 9155	Cologne	Imp(eratori) Caes(ar) M(arco)] / [An]nio Floria[no] P(ri) Fel(ici) Invic(t)o Aug(usto) pot(estate) III] / [m]ax(imo) t[ri]b(unicia) pot(estate) III] / [p(at)ri] p(at)riae] proco(n)s(ul) / [Florien	Cologne	Germanie inf.	Germania II
CIL, XVII-2, 542 = CIL, XIII, 12089	Dalheim	[Imp(eratori) Caes(ar) M(arco) Iul(io)] / [Philippo P(ri) Fel(ici)] / [Inv(icto) Aug(usto) et] / [Imp(eratori) Caes(ar) M(arco) Iul(io)] / [Philippo P(ri) Fel(ici)] / [Fel(ici) Invic(t)o Aug(usto)] / ab Aug(usta) T[ri]v(erorum) leug(as)] / XVIIII]	Philippe	Trévires	Belgique	Belgica I
CIL, XVII-2, 538 = AE, 1969/70, 415	Dieulouart / Scarponne	Imp(eratori) Caes(ar) M(arco) Cas(siano) La(t)in[i]o / Postumo Pio Fel(ici) Invic(t)o Aug(usto) / p(ontifici) m(aximo) t[ri]b(unicia) p(otestae) X co(n)s(ul) IIIII] / a civ(itate) M(ediomatricorum) (eugas) XII	Postume	Médo- matriques	Belgique	Belgica I
CIL, XVII-2, 526 = CIL, XIII, 9041	Dijon	[Imp(eratori) Caes(ar)] / Gaio Esuvio / Tetrico Pio / Fel(ici) Invic(t)o / Aug(usto) p(ontifici) m(aximo) t[ri]b(unicia) p(otestae) p(at)ri p(at)rae] / And(e) m(antunmo) / (eugas) XXV	Tétricus	Lingons	Belgique	Lyonnaise I
CIL, XVII-2, 129 = CIL, XIII, 9057	Dully	Imp(eratori) Caes(ar) / [M(arcus)] Antonius / [Go]rdian[us] / Plus [Fel]ix Aug(ustus) / pontif(ex) max(imus) trib(unicia) / potest(ate) III c(o) n(s)u(l) p(at)er] p(at)riae]] / vias et [t] pontes ve / tust(ate) conlabs(os) rest(ituit) / m(filia) p(assuum)] VI	Gordien III	C I Equ.	Germanie sup.	Maxima S.
CIL, XVII-2, 130 = CIL, XIII, 9058	Dully	[Imp(erator) [Caes(ar) Cl(aus)] Iul(ius)] / [[Maximinus P(ri)us] Fel(ici) Aug(ustus)] e[t]] / [[Cl(aus) Iul(ius) Max]im]us nobil(issimus) Caes(ar)] / pon/tes et vias vetust(ate) / conlabs(as) restit(uerunt) / co(lonia) Equ(estri) m(filia) p(assuum) VII	Philippe	C I Equ.	Germanie sup.	Maxima S.
AE, 1997, 1148a	Elsdorf	[Imp(eratoribus) Caesaribus] / dd(ominis) nn(ostris) Cl(aus) Vibio Treboniano] / Gallo et Vibio Afnio / [Veldum]iano / [Volus]iano Augg(ustis) / [po]ntificibus m(aximis) co(n)s(ulibus)] trib(unicia) / [pot(estate) p(at)ribus] p(at)riae] p(ro)co(n)s(ulibus)] a co(lonia) / [(eugas) X]III	Trébonien Galle & Volusien	Cologne	Germanie inf.	Germania II
CIL, XVII-2, 496 = CIL, XIII, 8972	Entrains-sur-Nohain	[Imp(erator) Caes(ar)] / M(arcus) Cas(sianus)] / Latinus / Postum[us] / P(ri)us Fel(ici) Aug(ustus) [p(ontifex m(aximus)] / trib(unicia) [pot(estate)	Postume	Éduens	Lyonnaise	Lyonnaise I
CIL, XVII-2, 592	Eygelshoven	[Imp(eratori) Caes(ar) Flav(ito) Val(erio)] / Constantino] / P(ri)us Fel(ici) Invic(t)o / [divi] Constanti / [P(ii) Fel(ici) Aug(usti) filio	Constantin	Cologne	Germanie inf.	Germania II
CIL, XVII-2, 593	Eygelshoven	Imp(eratori) Cl(aes(ar) Flav(ito) / Val(erio) Con]stantino P(ri)us Fel(ici)] / [Inv(icto) [Constantin	Cologne	Germanie inf.	Germania II
CIL, XVII-2, 312 = CIL, XIII, 8861	Feurs	Imp(eratori) Caes(ar) Cl(aio) Iul(io) Ve(ro) Max[im]ino Pio / Fel(ici) Aug(usto) German[ico] max[imo] Sar(matico) / max[imo] Dac(tico) max[imo] / pont(ifici) max[imo] [trib(unicia) p]o[t(estate) III] / [co]n(s)u(l) p(ro)co(n)s(ul) p(at)ri p(at)riae] optim]o ma[ximo]que princ(ipi) n(ostro) / civit(as) Seg(us)avorum] [libera] / [(eugam) I	Maximin	Séguisaves	Lyonnaise	Lyonnaise I
CIL, XVII-2, 313 = CIL, XIII, 8862	Feurs	Imp(eratori) Caes(ar) Cl(aio) Iul(io) Vero / Max[im]ino Pio Fel(ici) / Aug(usto) Germanicio max[imo] / Sar(matico) max[imo] Da[cico] max[imo] pont(ifici) max[imo] / trib(unicia) pot(estate) III co(n)s(ul) p(ro)co(n)s(ul) p(at)ri p(at)riae] optimo ma[ximo]que princ(ipi) n(ostro) / civit(as) Seg(us)avorum] libera / [(eugas) II	Maximin	Séguisaves	Lyonnaise	Lyonnaise I

Tabl. 2 (suite)

Référence	Lieu de découverte	Texte	Empereur	Cité	Province HE	Province AT
AE, 2003, 01267 CIL, XVII-2, 146 = CL, XI, 5540 = IR-03, 00108 = ILN-05-03, 00922	Ludwigshaffen	Imp(eratori) Caes(ari) Fla(vio) / Val(erio) Constantino P(ri)mo nob(ilissimo) / Caesa(r)is / di[vi] Con[st]anti P(ii) Au(g)ust(i) filio	Constantin	Némètes ?	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 147 = ILTG, 00461 = IR-03, 00109 = ILN-05-03, 00928 = AE, 1930, 00071 = AE, 1976, 00448	Lyon	Imp(eratori) Caes(ari) / Fl(avio) Vall(ero) / Co(n)stant[ino] P(ri)mo F(elic)is / [AU]g(usto) / [d]i[vi] / [Constanti] / Aug(usti) P(ii) filio	Constantin	Lyon	Lyonnaise ?	Lyonnaise I
AE, 1975, 00611	Lyon	Imp(eratori) Caes(ari) / Flavio / Claudio / Constantio / P(ri)mo nob(ilissimo) Caes(ari) / divi Constanti / P(ii) Aug(usti) nepoti / XIII	Constantin	Lyon	Lyonnaise ?	Lyonnaise I
CIL, XVII-2, 366	Meunet-Planches	[Imp(eratori) Caes(ari) C(ai)o] Iul(i)o Ver(o) Ma[ximino] P(ri)mo Fel(i)ci] Aug(usto) Germ(anico) / [max(im)o] pont(ifici) max(im)o t(ri)bu(n)cia] p(otestate) co(n)s(uli) III / [3]IM a(?) F(in)ibus [(eug)as] XX/XIX [ab(?)] Av(arico) [(eug)as] XXII	Maximin	Bituriges	Aquitaine	Aquitania I
CIL, XVII-2, 317 = CL, XIII, 8866	Moingt	[Imp(eratori) Caes(ari) C(ai)o] Iul(i)o Ver(o) Ma[ximino] P(ri)mo Fel(i)ci] Aug(usto) Germ(anico) / [max(im)o] pont(ifici) max(im)o t(ri)bu(n)cia] p(otestate) co(n)s(uli) III / [(f)inibus] [(eug)as] XXIX / Av(arico) [(eug)as] XXII	Maximin	Bituriges	Aquitaine	Aquitania I
CIL, XVII-2, 539 = ILTG, 00490	Mondelange	Imp(eratori) Caes(ari) C(ai)o Iul(i)o Ve[ro] / Maximo P(ri)mo Fel(i)ci] / Aug(usto) [G]er(manico) max(im)o p(ontifici) max(im)o t(ri)bu(n)cia] p(otestate) IIII c(om) s(ule) p(roco) n(s)ule [p(at)riae] / op[er]im[o] maximo[que] / p[ri]ncipe n[ost]ro et C(ai)o Iul(i)o / V(ero) Maximo G(er)manico] / max(im)o nob(il)issimo / Caes(are) Aug(usti) n(ostri) fil(i)o / [(eug)as] VIII	Maximin	Séguisaves	Lyonnaise	Lyonnaise I
CIL, XVII-2, 551 = CL, XIII, 12090	Nettersheim] / Galerio / Maximin[o] / In[Victo] / Aug(usto)	Maximien	?	Belgique	Belgica I
CIL, XVII-2, 554 = CL, XIII, 9135 = Lehner 00040	Nettersheim	Restituere[!] / publica[e] liber[tatis] Imperatori[!] / Magno Magnentio / Invicto semper / I	Magnence	Cologne	Germanie inf.	Germania II
CIL, XVII-2, 556 = Schilling 00215 = ER-02-05, 00001 = AE, 1967, 00340	Nettersheim	Imp(eratori) Caes(ari) / G(aio) Quint[us] / Messio / Decio / Traiano / Invicto / P[ro] Fel[ic]i / Aug(usto)	Trajan Dèce	Cologne	Germanie inf.	Germania II
CIL, XVII-2, 551 = CL, XIII, 12090	Neustrassburg	[Imp(eratori) C(aesar) M(arco) Pl(a)tonio] / Victorino P[ro] Fel(i)ci] Inv(icto) / Aug(usto) p(ontifici) m(aximo) t(ri)bu(n)cia] p(otestate) co(n)s(uli) [pro] / co(n)s(uli) Aug(usta) Tr(everorum) [(eug)as] / X[---]	Victorin	Trévires	Belgique	Belgica I
CIL, XVII-2, 528 = CL, XIII, 9043 = Ilingons-B, 00004	Norges-la-Ville	D(omino) n(ostro) / Flavio C(audio) / Constan[tin]o / nob(ilissimo) Cale[s]ari] / [(eug)as] XV	Constantin	Lingons	Belgique	Lyonnaise I
CIL, XVII-2, 133 = CL, XII, 5531 = IR-01, 00026 = Geneva 00110	Nyon	Imp(eratori) M(arco) Iul(i)o Philippo / Pio Fel(i)ci] Aug(usto) et / M(arco) Iulio Philippo / nobilissimo / Caesari m(ille) p(assus) I	Philippe	C I Equ.	Germanie sup.	Maxima S.
CIL, XVII-2, 498 = CL, XIII, 8973 = D 00581	Orléans	Imp(eratori) C(aesar) L(ucio) D(omitio) Aureliano P(ri)mo Fel(i)ci] Inv(icto) / Aug(usto) pont(ifici) m(aximo) p(at)ri] p(at)riae] t(ri)bu(n)cia] p(otestate) VII / co(n)s(uli) III Ger(manico) m(aximo) Got(hico) m(aximo) Pa[tr]i(thico) m(aximo) Dac(ico) m(aximo) Car(pico) m(aximo) imp[er]atori	Aurélien	Aureliani	Lyonnaise	Lyonnaise IV
CIL, XVII-2, 494 = CL, 13, 08974 = ILTG, 00475 = IAParis 00046 = AE, 1960, 00135	Paris]V[---] / d(omino) n(ostro) Gall(erio) Val(erio) / Maximino / nobilissimo] Caes(ari) / a civ(itate) Par[isi]orum] / [3]R[3] / [3]M[Maximien	Parisi	Lyonnaise	Lyonnaise IV
CIL, XVII-2, 546 = CL, XIII, 9130	Polich	Imp(eratori) Caes(ari) / Fl(avio) Val(erio) / Constantino] / P(ri)mo Fel(i)ci] Invicto / nob(ilissimo) Caes(ari) / divi / Constanti / P(ii) Fel(i)ci] Aug(usti) / filio	Constantin	Trévires	Belgique	Belgica I
CIL, XVII-2, 533 = CL, XIII, 9048	Pompierre	[D(omino) n(ostro) F(avo) Magno De]centio [no]bilissimo Ca]le[s]ari] / bono rei publ[ic]i] / c(a)le nato	Dérence	Leuques	Belgique	Belgica I

Tabl. 2 (suite)

Référence	Lieu de découverte	Texte	Empereur	Cité	Province HE	Province AT
CIL, XVII-2, 314 = CIL, XIII, 8865	Poncins	[Imp(eratori) Caes(ar) C(a)io Mess(io)] / Traiano Q(uinto) Deicio Pio [Fel(ici) Inv(icto)] / Aug(usto) pontif(ici) max(im)o] / tr(ibunicia) pot(estate) II [co(n)s(ul)] / II p(atri) p(atriciae) civ(itas) Seg(usiavorum)] / liber(a) / I(eugas) II	Trajan Déce	Ségusiaves	Lyonnaise	Lyonnaise I
CIL, XVII-2, 491 = CIL, XIII, 9023 = D 00561	Préglilbert	Imp(eratori) Caes(ar) M(arco) Cas(siano) Latino / Postumo P(io) Fel(ici) Inv(icto) / Aug(usto) p(ontif(ici) max(im)o) Ger(manico) / max(im)o tr(ibunicia) p(otestate) co(n)s(ul) II p(roc(onsul)] / Aed(uorum) fin(j)ib(us) ab Aug(ustoduno) / m(ilia) p(assuum) LXXII / Vos(iago) monte]	Postume	Éduens	Lyonnaise	Lyonnaise I
CIL, XVII-2, 503 = CIL, XIII, 9029	Reims	D(omino) n(ostro) Imp(eratori) Caes(ar) / Marc(o) Aur(elio) Val(erio) / Maxsimiano(!) / seniori Pio / Fel(ici) Inv(icto) Aug(usto)	Maximien	Remes	Belgique	Belgica II
CIL, XVII-2, 601 = CIL, XIII, 12087	Selz	Imp(eratori) Caes(ar) Pu(b)lio Lic(j)inio / Val(er)iano / P(io) Fel(ici) Inv(icto) Aug(usto) / I	Valérien	Triboques	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 602 = CIL, XIII, 12088	Selz	[Imp(eratori)] Caes(ar) [Pub(lio)] / Licinio Val(er)iano P(io) / Fel(ici) Inv(icto) Aug(usto) / I	Valérien	Triboques	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 603	Selz	G(a)io Valenti [H]ostiliano / Messio Qui(n)to nobi/[lissim]o Cafes(ar)	Hostilien	Triboques	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 659 = CIL, XII, 5518 = CIL, XIII, 9071 = IR-01, 00049 = RISch-03, 00321	Sion	Imp(eratoribus) C(ae)ar(e)ss(ar)ibus Gallo [e]t / Volusiano / P(is) Fel(ici)bus Augg(ustis) Aven(tico)] / I(eugas) / XVII	Trebonien Galle & Volusien	Helvétès	Germanie sup.	Maxima S.
CIL, XVII-2, 535 = AE, 1968, 00313b	Soulosse	D(omino) n(ostro) Flavio Claudio / Constantino / nobilissimo / C(a)esare / c(ivitas) L(eucorum) I(eugas) VIII	Constantin	Leuques	Belgique	Belgica I
CIL, XVII-2, 534 = AE, 1968, 00313a	Soulosse	D(omino) n(ostro) Flavio Crispo / Invicto nobi/[lissim]o Caes(ar) / c(ivitas) L(eucorum) I(eugas) VIII	Crispus	Leuques	Belgique	Belgica I
AE, 1986, 00521	Strasbourg	Imp(eratori) Caes(ar) / Flav(io) Val(erio) / Constantino / Pio nobilissimo] / Caesari / divi / Constanti P(i) Aug(usti) / filio	Constantin	Triboques	Germanie sup.	Germania
CIL, XVII-2, 367 = CIL, XIII, 08940 = CAG, 18, p. 251	Trouy	Imp(erator) Caes(ar) C(a)ius Iulius V(erus) Maxi(minus) P(ius) Felix Aug(ustus) p(ontifex) m(aximus) tr(ibunicia) p(otestate) III / Imp(erator) V co(n)s(ul)] p(ater) p(atriciae) Germanicus m(a)xi(mus) et C(a)ius Iul(ius)] Verus Maximus no(b)ilissimus Claes(ar) princeps / Iuventutis] vias et pontes vetus [tate) con]lapsas restituerunt / [Avaric(o) I(eugas)] XVIII f(inibus) I(eugas) IIII	Maximin	Bituriges	Aquitaine	Aquitania I
CIL, XVII-2, 131 = CIL, XIII, 9056 = IR-01, 00028	Vich	[Imp(eratori) Caes(ar) C(a)io Vibio] / [T]reboniano Gall[io] Pio Filic(i) [Aug(usto)] / [et Imp(eratori)] Caes(ar) [C(a)io] Vibio] / [A]f(n)io Gall[io] Vell[um]iano [Volus]iano Pio Filic(i) Aug(usto)] / I	Trebonien Galle	C I Equ. ?	Germanie sup.	Maxima S.
CIL, XVII-2, 559 = Nesselhauf 00266 = AE, 1931, 00031	Villenhaus, Forsterei	Veldu(m) n(ost)ro Volusiano / Augg(ustis) p(ontif(ici)bus) [m(aximis)] p(atribus) p(atriciae) pp(ro)consulibus) a col(o) n(tra) A(grippina) / I(eugas) / VI	Trebonien Galle & Volusien	Cologne	Germanie inf.	Germania II
CIL, XVII-2, 620 = CIL, XIII, 9087	Worms	D(omino) n(ostro) Galerio / Valerio Ma(ximiano) / nobilissimo) Caes(ar) / prin(cip) inv(entutis) / c(ivitas) V(angionum) I(eugam) I	Maximien	Vangions	Germanie sup.	Germania I
CIL, XVII-2, 621 = CIL, 13, 09086	Worms	Imp(eratori) Caes(ar)] / P(ublio) Licinio / Gallieno / P(io) Fel(ici) Inv(icto) / Aug(usto) p(ontif(ici) m(aximo) tr(ibunicia) / pot(estate) p(at)ri] p(at)riae) co(n)s(ul) / proco(n)s(ul) / c(ivitas) V(angionum)	Gallien	Vangions	Germanie sup.	Germania I

Tabl. 2 (suite et fin)

	Cité	Province	Type site	Type	Bibliographie
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 2 ?	ZAGERMANN, 2003, Taf. 14, n° 74
Metz	Médiomatrices	Belgica I	capitale de cité	Keller 2 ? / Riha 6.5.3	PIETRUK, 2005, n° 203
Augst	Rauraques	Maxima Sequ.	capitale de cité / site militaire	Keller 2 A	RIHA, 1979, p. 173, pl. 51, n° 1457
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 2 B	ZAGERMANN, 2003, Taf. 5, n° 30
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 2 B	ZAGERMANN, 2003, Taf. 5, n° 31
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 2 C	ZAGERMANN, 2003, Taf. 6, n° 32
Mandeure	Séquanes	Maxima Sequ.	agglomération fortifiée	Keller 2 C	JOAN <i>dir.</i> , 2011, p. 149 et 155, fig. 151, OI 11
Champlieu	Suessions	Belgica II	agglomération secondaire	Keller 2 i	SWIFT, 2000
Krefeld-Gellep	Cologne	Germania II	site militaire / aggl. fortifiée	Keller 2 i	PIRLING, 1966, sép. 1171 = SWIFT, 2000, p. 272
Krefeld-Gellep	Cologne	Germania II	site militaire / aggl. fortifiée	Keller 2 i	PIRLING, 1974 sép. 1609 = SWIFT, 2000, p. 272
Meaux	Meldes	Lugdunensis IV	capitale de cité	Keller 2 i	SWIFT, 2000
Nijmegen	Cologne	Germania II	site militaire / agglomération	Keller 2 i	SWIFT, 2000
Paris	Parisii	Lugdunensis IV	capitale de cité	Keller 2 i	SWIFT, 2000
Tongeren	Tongres	Germania II	capitale de cité	Keller 2 i	SWIFT, 2000
Windisch	Helvétès	Maxima Sequ.	agglomération fortifiée	Keller 2 i	SWIFT, 2000
Zurich	Helvétès	Maxima Sequ.	agglomération	Keller 2 i	SWIFT, 2000
Zurzach	Helvétès	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 2 i	SWIFT, 2000
Amiens		Belgica II	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Beauvais	Bellovaques	Belgica II	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Chartres	Carnutes	Lugdunensis IV	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Deurne		Germania II	rural ?	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Ijzendoorn bij Ochten	Cologne / Tongres	Germania II	rural ?	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Lampertheim	Worms	Germania I	rural ?	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Lampertheim	Worms	Germania I	rural ?	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Liberchies	Tongres	Germania II	agglomération fortifiée	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Mainz	Mayence	Germania I	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Mainz	Mayence	Germania I	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Mainz	Mayence	Germania I	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Nijmegen	Cologne	Germania II	site militaire / agglomération	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Oudenburg	Tournai	Belgica II	site militaire	Keller 2 ii	MERTENS, VAN IMPE 1971, sép. 165 = SWIFT, 2000, p. 273
Paris	Parisii	Lugdunensis IV	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Paris	Parisii	Lugdunensis IV	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Tongeren	Tongres	Germania II	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Trier	Trévires	Belgica I	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Trier	Trévires	Belgica I	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Trier	Trévires	Belgica I	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Trier	Trévires	Belgica I	capitale de cité	Keller 2 ii	SWIFT, 2000
Chartres	Carnutes	Lugdunensis IV	capitale de cité	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Dalheim	Trévires	Belgica I	agglomération fortifiée	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Krefeld-Gellep	Cologne	Germania II	site militaire / aggl. fortifiée	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Krefeld-Gellep	Cologne	Germania II	site militaire / aggl. fortifiée	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Krefeld-Gellep	Cologne	Germania II	site militaire / aggl. fortifiée	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Krefeld-Gellep	Cologne	Germania II	site militaire / aggl. fortifiée	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Krefeld-Gellep	Cologne	Germania II	site militaire / aggl. fortifiée	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Krefeld-Gellep	Cologne	Germania II	site militaire / aggl. fortifiée	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Nijmegen	Cologne	Germania II	site militaire / agglomération	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Nijmegen	Cologne	Germania II	site militaire / agglomération	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Nijmegen	Cologne	Germania II	site militaire / agglomération	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Nijmegen	Cologne	Germania II	site militaire / agglomération	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Nijmegen	Cologne	Germania II	site militaire / agglomération	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Nijmegen	Cologne	Germania II	site militaire / agglomération	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Oudenburg	Tournai	Belgica II	site militaire	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Oudenburg	Tournai	Belgica II	site militaire	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Soissons	Suessions	Belgica II	capitale de cité	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Vieux-Port	Calètes	Lugdunensis II	inconnu	Keller 2 iii	SWIFT, 2000
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 2 ou 3/4 A, B ou C	ZAGERMANN, 2003, Taf. 14, n° 73
Bayard / Marne	Leuques	Belgica I	agglomération secondaire	Keller 2A	inédit, musées de Langres
Migennes	Sénon	Lugdunensis IV	établissement rural	Keller 2A	inédit, musées de Sens
Autun	Éduens	Lugdunensis I	capitale de cité	Keller 3/4	KASPRZYK, 2006
Autun	Éduens	Lugdunensis I	capitale de cité	Keller 3/4	KASPRZYK, 2006
Avenches	Helvétès	Maxima Sequ.	capitale de cité	Keller 3/4	MAZUR, 1998, p. 53, pl. 19, n° 289
Bardouville	Calètes	Lugdunensis II	inconnu	Keller 3/4	SWIFT, 2000, p. 275 (erreur, localise dans l'Aisne), doubleton avec Beaulieu, Bardouville
Besançon	Séquanes	Maxima Sequ.	capitale de cité	Keller 3/4	LERAT, 1956, pl. XIX, n° 323
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 11, n° 51
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 11, n° 52
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 12, n° 53
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 12, n° 54
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 12, n° 55
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 12, n° 56
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 12, n° 57
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 13, n° 58
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 13, n° 59
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 13, n° 60
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 13, n° 61
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 13, n° 62
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 13, n° 63
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 13, n° 64
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 14, n° 65
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 14, n° 66
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 14, n° 67
Biesheim	Rauraques	Maxima Sequ.	site militaire	Keller 3/4	ZAGERMANN, 2003, Taf. 14, n° 68

Tabl. 3 (suite)

Date	Province	Localité	Contexte	Référence/ sources	Précisions
306	Belgique II	Boulogne	Campagne de Constance Chlore en Bretagne	Anon. Val. I, 2, 4	Embarquement de l'expédition pour la Bretagne
352 ou 353	Belgique I	Trèves	Campagne de Decentius contre les Alamans	AMMIEN, XV, 6, 4	Trèves refuse d'ouvrir ses portes au César Decentius pour des raisons inconnues
Été 353	Lyonnaise IV	Sens	Guerre civile entre Magnence et Constance II	JÉRÔME, Chron. s. a. 353 ; Orose, VII, 29, 13	Suicide de Decentius, César de Magnence, affecté à la défense des Gaules
354 (hiver) ?	Belgique II	Amiens	Campagne de Constance II contre les Alamans ?	SULPICE SEVÈRE, Vie de Saint Martin, 3, 1	Présence d'une schole palatine à Amiens
354 (printemps)	Séquanaise	August	Campagne de Constance II contre les Alamans	AMMIEN, XIV, 10, 6-	Corps de campagne : empereur et cour impériale (dont la remonte, les <i>protectores domestici</i> , la schole palatine des scutaires)
354 (printemps)	Lyonnaise I	Cabillonum - Chalon-sur-Saône	Campagne de Constance II contre les Alamans	AMMIEN, XIV, 10, 3-5	Corps de campagne : préfet du prétoire Rufin (pour le ravitaillement) ; <i>praepositus sacri cubiculi</i> Eusèbe (distribution monétaire)
355 ?	Lyonnaise I-IV	Autun - Auxerre	Campagne du magister peditum Silvanus contre les Alamans	AMMIEN, XVI, 2, 4-5	Mouvement de 8000 auxiliaires entre les deux cités
356 (été)	Lyonnaise I	Autun	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XVI, 2, 1- ; LIBANIUS, Discours, XVIII, 43	Présence d'une garnison et de vétérans à Autun ; corps de campagne du César Julien
356 (été)	Lyonnaise IV	Auxerre - Troyes	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XVI, 2, 6	Sur la route Auxerre - Troyes, opérations de Julien avec cataphractaires et ballistarii
356 (été)	Belgique II	Reims	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XVI, 2, 8	Concentration de l'armée de campagne (dont les deux magistri Marcellus et Ursicinus)
356 (été)	Belgique I	Tarquimpol (Dieuze)	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XVI, 2, 9-10 LIBANIUS, Discours, XVIII, 45	Défaite militaire romaine
356	Germanie I	Brumath	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XVI, 2, 12-13	Victoire militaire romaine
356	Germanie II	Cologne	Campagnes de Julien César contre les Alamans	JULIEN, Lettre aux Athéniens, 8, 279b LIBANIUS, Discours, XVIII, 46	Reprise du territoire de la cité par Julien ; réfection de la cité ; installation d'une garnison
356-357	Germanie I	Worms	Campagnes de Julien César contre les Alamans	SULPICE SEVÈRE, Vie de Saint Martin, 4, 1	Distribution d'un <i>donativum</i> à ses troupes par Julien avant une bataille
356-357 (hiver)	Belgique I ou Lyonnaise IV	Senones/ Senon	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XVI, 3, 3 - 4, 4	Julien prend ses quartiers d'hiver à Sénon ou Sens ; il est assiégé par les Alamans car ses deux scholes palatines sont dispersées dans "d'autres municipes" ; inaction du magister Marcellus dont les troupes sont pourtant stationnées à proximité
357 (été)	Séquanaise	August	Campagne de Barbatio contre les Alamans	AMMIEN, XVI, 11, 2 ; 11, 14 ; LIBANIUS, Discours, XVIII, 49-51	Concentration d'un corps de campagne de 30 000 hommes (dont une schole de Scutaires) mais défait
357 (été)	Belgique II	Reims	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XVI, 11, 1	Concentration de l'armée de campagne (avec le magister Severus, l'auxilium des Cornuti)
357 (été)	Germanie I	Strasbourg	Campagne de Julien César contre les Alamans	ZOSIME, III, 3, 3 ; AMMIEN, XVI, 12 ; JULIEN, Lettre aux Athéniens, 8, 279b ; LIBANIUS, Discours, XVIII, 54-61	Corps de campagne de 13 000 hommes (dont le PP Florentius, le magister Severus, une schole de Scutaires, 600 cavaliers et parmi des cataphractaires, les auxilia des Cornutes, des Bracchiates des Bataves, des Regii, la légion des Primani) ; bataille victorieuse
357 (été)	Germanie I	Tres Tabernae (Saverne)	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XXVI, 11, 11/ XVII, 1, 2	Réfection et garnison - abrite butins et prisonniers de la bataille de Strasbourg
357 (fin de l'été)	Germanie I	Mayence	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XVII, 1, 2	Corps de campagne pour une invasion trans-rhéne
357-358 (hiver)	Germanie II	Près de Maastricht	Campagne de Julien César contre les Francs	AMMIEN, XVII, 2 ; JULIEN, Lettre aux Athéniens, 8, 280c ; LIBANIUS, Discours, XVIII, 70-71	Siège de deux fortins capturés par les Francs (présence du magister Severus)

Tabl. 4. Campagnes militaires dans le Nord-Est de la Gaule au IV^e s. Conception S. Jammiard.

Date	Province	Localité	Contexte	Référence/ sources	Précisions
358 (printemps)	Germanie II	Tongres	Campagne de Julien César contre les Francs	AMMIEN, XVII, 8, 3 - 9, 1 ; JULIEN, Lettre aux Athéniens, 8, 280b	Corps de campagne contre les Francs Saliens ; victoire à proximité de la cité ; réfection de trois fortins le long de la Meuse
358 (printemps)	Germanie II	Batavie	Campagne de Julien César contre les Francs	ZOSIME III, 6-7 ; JULIEN, Lettre aux Athéniens, 8, 280b	Campagnes imprécises de Julien contre les Chamaves / les Chauques ; recrutement de Charletto
358 (fin de l'été)	Belgique I	Metz	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XVII, 1, 2	Butins et prisonniers de la bataille de Strasbourg
359	Germanie I	Andernach	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XVIII, 2, 4	Réfection de l'enceinte de la ville
359	Germanie I	Bingen	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XVIII, 2, 4	Réfection de l'enceinte de la ville ; concentration du corps de campagne (dont le PP Florentius)
359	Germanie II	Bonn	Campagne de Julien César contre les Francs	AMMIEN, XVIII, 2, 4	Réfection de l'enceinte de la ville
359	Germanie II	<i>Castra Herculis</i> - Heraclea	Campagne de Julien César contre les Francs	AMMIEN, XVIII, 2, 4/ LIBANIOS, Discours, XVIII, 87	Réfection de l'enceinte de la ville
359	Germanie I	Mayence	Campagne de Julien César contre les Alamans	AMMIEN, XVIII, 2, 7 sq	Corps de campagne pour une invasion trans-rhénane (PP Florentius, magister Lupicinus)
359	Germanie II	Neuss	Campagne de Julien César contre les Francs	AMMIEN, XVIII, 2, 4	Réfection de l'enceinte de la ville
359	Germanie II	<i>Quadriburgium</i> (Qualburg)	Campagne de Julien César contre les Francs	AMMIEN, XVIII, 2, 4	Réfection de l'enceinte de la ville
359	Germanie II	Tricensima (près de Xanten)	Campagne de Julien César contre les Francs	AMMIEN, XVIII, 2, 4	Réfection de l'enceinte de la ville
360	Séquanaise	August	Campagne de Julien contre les Alamans	AMMIEN, XX, 10, 3	Récupération du territoire de la cité
360	Germanie II	Tricensima (près de Xanten)	Campagne de Julien César contre les Francs	AMMIEN, XX, 10, 1-2	Corps de campagne rassemblés pour une traversée du Rhin
365	Belgique II	Reims	Campagne de Valentinien contre les Alamans	AMMIEN, XXVI, 5, 14	Concentration de l'armée de campagne (avec les magistri Dagalaifus et Jovin ?)
365 (hiver)	Lyonnaise I	<i>Cabillonum</i> - Chalons-sur-Saône	Campagne du comte des deux Germanies Charletto	AMMIEN, XXVII, 1, 2	Garnison des Diuitenses et Tungrecani sous le comte Severianus
366	Belgique I	Châlons-en-Champagne (prope Catelaunos)	Campagne du magister equitum Jovin contre les Alamans	AMMIEN, XXVII, 2, 4-	Victoire militaire romaine (présence de la Schole des Armaturae, de l'auxilium des Ascaril)
366	Belgique I	Scarponne (Dieulouard)	Campagne du magister equitum Jovin contre les Alamans	AMMIEN, XXVII, 2, 1	Victoire militaire romaine
366 (hiver)	Lyonnaise I	<i>Cabillonum</i> - Chalons-sur-Saône	Campagne du comte des deux Germanies Charletto	AMMIEN, XXVII, 1	Défaite de Charletto et de Severianus (présence des auxilia de Hérules/ Bataves)
367	Belgique II	Amiens	Campagnes de Valentinien contre les Alamans	AMMIEN, XXVII, 6 et 7, 1	Station de la cour impériale et de l'armée de campagne ; proclamation de Gratien Auguste (ou Paris ?)
367-374	Belgique I	Treves	Campagne de Valentinien contre les Alamans	AMMIEN, XXVII, 8, 1-3 et 10, 16 ; XXVIII, 6, 21 ; XXIX, 4, 6, XXX, 3, 7 et 10, 1	Station du comitatus et hivernage ; présence des officiers d'état-major Sévère com. domestic, Jovin, Théodose l'Ainé
368	Belgique II	Boulogne	Campagne de Théodose l'Ainé en Bretagne	AMMIEN, XXVII, 8, 6	Embarquement de l'expédition pour la Bretagne
370	Germanie	Diessen (Brabant)	Campagnes de Valentinien en Gaule	JÉRÔME, Chron. s. a. 373 ; AMMIEN, XXVIII, 5, 1-7	Massacre d'un groupe de Saxons ; présence de Nannienus, comes régional, et Sévère, mag. ped. mag. Sévère et Théodose
371-372	Germanie I	Wiesbaden	Campagnes de Valentinien contre les Alamans	AMMIEN, XXIX, 4, 2 -	Passage du Rhin pour envahir le territoire du roi Macrianus ; présence de l'empereur, des deux mag. Sévère et Théodose
374	Germanie I	Mayence	Campagne de Valentinien contre les Alamans	AMMIEN, XXX, 3, 4-	Le comitatus présent pour la conclusion d'un accord avec le roi Macrianus
374	Séquanaise	Près de Bâle	Campagne de Valentinien contre les Alamans	AMMIEN, XXX, 3, 1	Construction d'un munimentum, présence de l'empereur
378	Séquanaise	Biesheim (<i>Argentaria</i>)	Campagnes de Gratien en Gaule contre les Alamans	JÉRÔME, Chron., s. a. 377 ; AMMIEN, XXXI, 10, 5-10 ; OROSE, VII, 33, 8	Victoire militaire romaine ; présence du comes Nannienus, du comes domestic. Mallobaude

Tabl. 4 (suite et fin)

BIBLIOGRAPHIE

- AUSTIN N. J. E., RANKOV B. N., 1995, *Exploratio: military and political intelligence in the Roman world from the Second Punic War to the battle of Adrianople*, Londres, 292 p.
- BARNES T. D., 1982, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.), Londres, 305 p.
- BASTIEN B., 1989, «Le médaillon de plomb de Lyon», in: *Numismatique romaine. Essais, recherches et documents*, 18, Wetteren, p. 3-45.
- BAUDOT H., 1860, «Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay», *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or*, V, p. 127-305, pl. I-XXV.
- BAUZOU Th., 1996, «La Praetensio de Bostra à Dumata (El-Jowf)», *Syria*, 73, p. 23-35.
- BÖHME A., 1972, «Die Fibeln der Kastelle Saalburg und Zugmantel», *Saalburg Jahrbuch*, 29, p. 5-112.
- BÖHME H.W., 1974, *Germanische Grabfunde des 4. bis 5. Jahrhunderts zwischen Elbe und Loire: Studien zur Chronologie und Bevölkerungsgeschichte*, Munich, Beck, 2 vol., xii-384 p. et 147-19 p. de pl. (*Münchner Beiträge zur Vor- und Frühgeschichte*, 19).
- BÖHME H.W., 2007, «Observations sur les fibules germaniques du IV^e et du V^e siècle découvertes à Vron (Somme)», *Revue archéologique de Picardie*, 1-2-2007, p. 5-20.
- BOUCHER S., PERDU G., FEUGÈRE M., 1980, *Bronzes antiques du Musée de la Civilisation gallo-romaine à Lyon. II, Instrumentum, Aegyptiaca*, Paris, de Boccard, 135 p.
- BRENNAN P., 1996, «The *Notitia Dignitatum*», in: NICOLET C. dir., *Les littératures techniques dans l'Antiquité romaine: statut, public et destination, tradition, Sept exposés suivis de discussions, Vandoeuvres-Genève, 21-25 août 1995*, Genève, Fond. Hart, p. 147-171 (*Entretiens sur l'Antiquité classique*, 42).
- BRULET R., COULON G., 1977, *La nécropole de la rue Perdue à Tournai*, Ottignies, Univ. de Louvain, 152 p., 36 pl.
- CARRIÉ J.-M., 1994, «Dioclétien et la fiscalité», *Antiquité tardive*, 2, p. 32-64.
- CARRIÉ J.-M., 1998, «Le gouverneur romain à l'époque tardive: les directions possibles de l'enquête», *Antiquité tardive*, 6, p. 17-30.
- CARRIÉ J.-M., 1999, «La Tétrarchie: de l'Empire restauré au "Nouvel Empire"»; «L'Empire-monde et les bases restaurées de la puissance», in: CARRIÉ J.-M., ROUSSELLE A., *L'Empire romain en mutation, des Sévères à Constantin (192-337)*, Paris, éd. du Seuil, p. 145-215; p. 563-649 (*Points. Histoire*, 221).
- CHASTAGNOL A., 1972, «Le diocèse civil d'Aquitaine au Bas-Empire», *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1970, p. 272-292.
- CHASTAGNOL A., 1978, «Introduction», in: *Transformations et conflits au IV^e siècle ap. J.-C.*, Colloque organisé par la Fédération internationale des Études classiques, Bordeaux, 7-12 sept. 1970, Bonn, p. 4-13.
- CHAUVOT A., 2016, «Julien, Ammien et les Lètes: à propos d'Ammien, XX, 8, 13», in: FREU C., JANNIARD S., RIPOLL A. ed., *Libera curiositas: mélanges d'histoire romaine et d'Antiquité tardive offerts à Jean-Michel Carrié*, Turnhout, p. 141-150.
- CHRISTIE N., 2011, *The fall of the Western Roman Empire: an archaeological and historical perspective*, Londres, 306 p.
- CHRISTIE N., 2007, «From the Danube to the Po: the defence of Pannonia and Italy in the fourth and fifth centuries AD», in: POULTER A. éd., *The transition to Late Antiquity on the Danube and Beyond*, Oxford, Oxford Univ. Press, p. 547-578.
- CHRISTOL M., 1985, «Réflexions sur le provincialisme gallo-romain», in: *Centralismo y descentralización: modelos y procesos históricos en Francia y en España, Coloquio franco-español, Madrid, 10-14 Octubre 1984*, Madrid, p. 79-99.
- CHRISTOL M., 2006, *L'Empire romain du III^e siècle: histoire politique: de 192, mort de Commode à 325, concile de Nicée*, Paris [2^{de} éd. révisée et augmentée], 288 p.
- CHRISTOL M., 2010, «Création de cités et réorganisations provinciales en Gaule méridionale au début de l'Antiquité tardive», *Cahiers du Centre G. Glotz*, XXI, p. 89-107.
- CHRISTOL M., 2016, «Empereur en son royaume», in: GUICHARD L., GUTSFELD A., RICHARD F. éd., *Constantin et la Gaule: autour de la vision de Grand, Actes du colloque international 'Constantin et la Gaule', Grand et Domrémy-la-Pucelle, 6-7 oct. 2010*, Nancy, ADRA, p. 161-186 (*Études d'archéologie classique*, 16).
- CLEMENTE G., 1968, *La «Notitia Dignitatum»*, Cagliari, 415 p.
- DELMAIRE R., 1996, «Cités et fiscalité au Bas-Empire: à propos du rôle des curiales dans la levée de l'impôt», in: LEPALLEY C. éd., *La fin de la cité antique et le début de la cité médiévale: de la fin du III^e siècle à l'avènement de Charlemagne, Actes du colloque de l'Univ. de Paris X-Nanterre, 1-3 avril 1993*, Bari, Edipuglia, p. 59-70 (*Munera*, 8).
- DELMAIRE R., 1989, *Largesses sacrées et res priuata: l'aerarium impérial et son administration du IV^e au VI^e siècle*, Rome, EFR, 759 p. (*Coll. de l'École française de Rome*, 121).
- DELOR-AHU A., KASPRZYK M., FILIPIAK B., 2009, «La nécropole de la Plante aux Chiens à Pont-sur-Yonne», in: *Hommage à l'archéologue J.-Y. Prampart*, Catalogue de l'exposition de Sens, Musées de Sens, p. 99-106.
- DEMANDT A. 1970, «Magister militum», in: *RE, Suppl.* XII, Munich, col. 553-790.
- DEMOUGEOT É., 1970, «À propos des Lètes gaulois au IV^e siècle», in: *Beiträge zur Alten Geschichte und deren Nachleben, Festschrift für Franz Altheim*, 2, Berlin, p. 101-113.

- DEMOUGEOT É., 1972, « *Laeti et Gentiles* dans la Gaule romaine du IV^e siècle », in : *Actes du colloque d'histoire sociale, Besançon, 20-21 avr. 1970*, Paris, p. 101-112.
- DESTEPHEN S., 2016, *Le voyage impérial dans l'Antiquité tardive : des Balkans au Proche-Orient*, Paris, de Boccard, 481 p. (De l'archéologie à l'histoire (Paris), 68).
- DRINKWATER J. F., 1987, *The Gallic Empire : separatism and continuity in the North-Western provinces of the Roman Empire, A.D. 260-274*, Stuttgart, Steiner verl. Wiesbaden, 276 p. (*Historia Einzelschriften*, 52).
- DRINKWATER J. F., 2007, *The Alamanni and Rome 213-496 (Caracalla to Clovis)*, Oxford, Oxford Univ. press, 408 p.
- DUNIKOWSKI C., 2006, 'Les Perrières' N° de site 21 054 096, sur les communes de Beaune et de Pommard (Côte-d'Or), Rapport de fouille préventive, Inrap / SRA de Bourgogne, 2 vol.
- ESTIOT S., 2008, « Sine arcu sagittae : la représentation numismatique de *plumbatae / mattiobarbuli* aux III^e et IV^e siècles (279-307 de n.è.) », *Numismatische Zeitschrift*, 116/117, p. 177-201.
- ETTLINGER E., 1973, *Die römischen Fibeln in der Schweiz*, Berne, Francke Verl., 197 p., 29 pl., cartes.
- FELLMANN R., 1998, « Spätromische Festungen und Posten im Bereich der *Legio I Martia* », in : BRIDGER C., GILLES K.-J. ed., *Spätromische Befestigungsanlagen in den Rhein- und Donauprovinzen, Beiträge der Arbeitsgemeinschaft 'Römische Archäologie' bei der Tagung des West- und Süddeutschen Verbandes der Altertumsforschung in Kempten, 08-09.06.1995*, Oxford, Archaeopress, p. 95-104 (*BAR, Intern. series*, 704).
- FELLMANN R., 2004, « La légion I^a Martia, une légion du Bas-Empire », in : LE BOHEC Y., WOLFF C. éd., *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien I^{er}*, Actes du congrès de Lyon, 12-14 sept. 2020, Lyon, de Boccard, p. 201-210 (*Coll. du Centre d'Études romaines et gallo-romaines*, 26).
- FEUGÈRE M., 1977, « Les fibules gallo-romaines du Musée Denon à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) », *Mém. de la Soc. d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-s.-Saône*, XLVII, p. 77-158.
- FEUGÈRE M., 1985, *Les fibules en Gaule méridionale de la conquête à la fin du V^e s. ap. J.-C.*, Paris, éd. du CNRS, 443 p. (12^{ème} suppl. à la *Revue archéologique de Narbonnaise*).
- FEUGÈRE M., 1990, « Les armes romaines », in : BONNAMOUR L. dir., *Du silex à la poudre... 4000 ans d'armement en val de Saône*, Montagnac, éd. M. Mergoïl, p. 93-118.
- FORRER R., 1927, *Strasbourg-Argentorate : préhistorique, gallo-romain et mérovingien*. Strasbourg, Librairie Listra, 812 p., 155 pl.
- HALSALL G., 2011, « Ethnicity and early medieval cemeteries », *Arqueologia y Territorio Medieval*, 18, p. 15-27.
- HAMDOUNE C., 2012, « L'expédition de Maximien en Afrique », *Antiquités africaines*, 46-48-2010, p. 185-199.
- HÉRON DE VILLESFOSSE A., 1920, « La fibule d'or de Lacrost », *Bull. de la Soc. des Amis des Arts et des Sciences de Tournus*, XX, p. 70-75.
- HERZOG R., SCHMIDT P. L. éd., 1993, *Restauration et renouveau : la littérature latine de 284 à 374 ap. J.-C.*, Turnhout, Brepols, xxxi-614 p. (*Nouvelle Histoire de la littérature latine*, 5).
- HEURGON J., 1958, *Le trésor de Ténès*, Paris, Arts et métiers graphiques, 85 p.
- HOSTEIN A., 2012, *La cité et l'empereur : les Éduens dans l'Empire romain d'après les Panégyriques latins*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 543 p. (*Histoire ancienne et médiévale*, 117).
- JANNIARD S., 2010, « L'esercito del tardo impero romano: dalla Tetrarchia a Giustiniano », in : TRAINA G. ed., *Storia d'Europa e del Mediterraneo*, 1. Il mondo antico. Sez. III. L'ecumene romana. Vol. VII, *L'impero tardoantico*, Rome, p. 495-523.
- JANNIARD S., 2015a, « *Comitatenses* », in : LE BOHEC Y. éd., *The Encyclopedia of the Roman Army*, Chichester, Wiley Blackwell, p. 263-265.
- JANNIARD S., 2015b, « *Limitanei* », in : LE BOHEC Y. éd., *The Encyclopedia of the Roman Army*, Chichester, Wiley Blackwell, p. 587-589.
- JOAN L. dir., 2011, *Mandeure (Doubs), 'Champ sous la Grande Planche' : d'une occupation artisanale augusto-claudienne à un monument public flavien*, Rapport final d'opération, SRA de Franche-Comté / Inrap, 253 p.
- JOBST W., 1975, *Die römischen Fibeln aus Lauriacum*, Linz, Oberösterreichisches Landesmuseum, 235 p., 73 pl. (*Forschungen in Lauriacum*, 10).
- JOHNSON S., 1976, « Channel commands in the *Notitia* », in : GOODBURN R. éd., *Aspects of the Notitia Dignitatum, Papers presented to the conference in Oxford, Dec. 13-15 1974*, Oxford, British Archaeological Reports, p. 81-102 (*BAR, suppl. series*, 15).
- JOHNSON S., 1983, *Late Roman fortifications*, Londres, B.T. Batsford, 315 p. (coll. *Batsford studies in archaeology*).
- JONES A.H. M., 1964, *The Later Roman Empire, 284-602 : a social economic and administrative survey*, III, Oxford, B. Blackwell, vi-448 p.
- KASPRZYK M., 2004, « Militaires et fonctionnaires de l'Antiquité tardive à Escolives-Sainte-Camille (Yonne) ? », *R.A.E.*, t. 53, p. 239-252.
- KASPRZYK M., 2006, « Les fibules romaines du Bas-Empire du musée Rolin à Autun », *Mémoires de la Société éduenne*, LVII, 1, 2005, p. 9-15.
- KASPRZYK M., 2011, « Baudemont, le Pré-de-la-Bordonne (Saône-et-Loire) : sépultures et mobilier danubien de la première moitié du V^e siècle », in : KASPRZYK M., KUHNLE G. dir., *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule*, I. *La vallée du Rhin supérieur et les régions limitrophes : actualité de la recherche*, Actes du colloque international de Strasbourg, 20-21 nov. 2008, Dijon, S.A.E., p. 343-355 (30^e suppl. à la *R.A.E.*).

- KAZANSKI M., 1989, « La diffusion de la mode danubienne en Gaule (fin du IV^e - début du VI^e siècle) : essai d'interprétation historique », *Antiquités nationales*, 21, p. 59-73.
- KAZANSKI M., PÉRIN P., 2008, « Identité ethnique en Gaule à l'époque des Grandes Migrations et des royaumes barbares : études de cas archéologiques », *Antiquités nationales*, 39, p. 181-216.
- KELLER E., 1971, *Die spätrömischen Grabfunde in Südbayern*, Munich, Beck, 270 p. (*Münchner Beiträge zur Vor- und Frühgeschichte*, 14).
- KLEIN M., 1987, *Archäologische Ausgrabungen in Breisach am Rhein 1984 bis 1986*, Stuttgart, Landesamt für Denkmalpflege, 42 p. (*Archäologische Informationen aus Baden-Württemberg*, 1).
- KUHNLE G. dir., 2007, « Mandeure : la fortification du Bas-Empire », *Gallia*, 64, p. 407-426.
- LENZ K. H., 2005, « Germanische Siedlungen des 3. bis 5. Jahrhunderts n. Chr. in Gallien : schriftliche Überlieferung und archäologische Befunde », *Bericht RGK*, 86, p. 350-444.
- LEPAGE L., 1992, *La ville gallo-romaine du Chatelet de Gourzon en Haute-Marne*. I, *Les fouilles de P.-C. Grignon au XVIII^e siècle*. II, *Les travaux et les fouilles des XIX^e et XX^e siècles*, Saint-Dizier, éd. du CERPHM, 2 vol.
- LEPELLEY C., 1979-1981, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, Paris, 2 vol., 422 et 609 p.
- LEPELLEY C., 1996, « La fin du privilège de liberté : la restriction de l'autonomie des cités à l'aube du Bas-Empire », in : CHASTAGNOL A., DEMOUGIN S., LEPELLEY C. coord., *Splendidissima Ciuitas : études d'histoire romaine en hommage à François Jacques*, Paris, Publ. de la Sorbonne, p. 207-220 (*Histoire ancienne et médiévale*, 40).
- LEPELLEY C., 2001a, « Le nivellement juridique du monde romain à partir du III^e siècle et la marginalisation des droits locaux », *Mélanges de l'École française de Rome*, 113, p. 839-856.
- LEPELLEY C., 2001b, « Vers la fin de l'autonomie municipale : le nivellement des statuts des cités de Gallien à Constantin », in : *Atti dell'Accademia romanistica costantiniana*, Pérouse (AARC), 13, p. 455-472.
- LEPELLEY C., 2002, « Le lieu des valeurs communes : la cité terrain neutre entre païens et chrétiens dans l'Afrique romaine tardive », in : INGEBERT H. éd., *Idéologies et valeurs civiques dans le monde romain : hommage à Claude Lepelley*, Actes du colloque de Paris, 25-26 sept. 2001, Paris, Picard, p. 271-285.
- LERAT L., 1956, *Catalogue des collections archéologiques de Besançon*. II, *Les fibules gallo-romaines*, Paris, Les Belles-Lettres, 54 p., 19 pl. (*Annales littéraires de l'Univ. de Besançon*, III).
- LERAT L., 1957, *Catalogue des collections archéologiques de Montbéliard : les fibules gallo-romaines de Mandeure*, Paris, Les Belles-Lettres, 26 p., 9 pl. (*Annales littéraires de l'Univ. de Besançon*, XVI - *Archéologie*, 4).
- LIÉNARD F., 1881, *Archéologie de la Meuse : description des voies anciennes et des monuments aux époques Celtique et Gallo-Romaine*. I, *Partie sud de département*, Verdun, Soc. philomatique de Verdun, vii-125 p.
- LIÉNARD F., 1884, *Archéologie de la Meuse : description des voies anciennes et des monuments aux époques Celtique et Gallo-Romaine*. II, *Partie centrale de département*, Verdun, Soc. philomatique de Verdun, 191 p.
- LOIZEL M., 1977, « Le cimetière gallo-romain du Bas-Empire de Marteville (Aisne) », *Cahiers archéologiques*, 4, p. 151-203.
- LORENZ S., 1997, *Imperii fines erunt intacti : Rom und die Alamannen (350-378)*, Francfort, Variorum, 242 p.
- MALINGUE G., 2018, *The coinage of Domitius Alexander (308-310 AD)*, Bordeaux, Ausonius, 172 p.
- MANN J. C., 1996, « *Duces and Comites in the 4th Century* », in : MANN J. C. éd., *Britain and the Roman Empire*, Aldershot, p. 85-93.
- MAZUR A., 1998, « Les fibules romaines d'Avenches I », *Bull. Pro Aventico*, 40, p. 5-104.
- MAZUR A., 2010, « Les fibules romaines d'Avenches II », *Bull. Pro Aventico*, 52, p. 27-108.
- MERTENS J., VAN IMPE L., 1971, *Het laat-Romeins grafveld van Oudenburg*, Bruxelles, Nat. Dienst voor Opgravingen, 247 p. (*Archaeologica Belgica*, 135).
- MERTENS J., REMY H., 1972, *La nécropole antique sous l'église Saint-Quentin à Tournai*, Bruxelles, Service nat. des fouilles, 30 p. (*Archaeologia Belgica*, 137).
- MIKS C., 2007, *Studien zur römischen Schwertbewaffnung in der Kaiserzeit*. Rahden, VML Verl., 2 vol. : 938 p., 117 fig., 352 pl. (*Kölner Studien zur Archäologie der römischen Provinzen*, 8).
- MIKS C., BERG A. VON, 2014, *Ein spätrömischer Depotfund aus Koblenz am Rhein : Studien zu Kammhelmen der späten Kaiserzeit*, Mainz, Verl. des RGZM, viii-249 p., 128 pl.
- MODÉLAN Y., 2003, *L'Empire romain tardif, 235-395 ap. J.-C.*, Paris, Ellipse, 256 p.
- MODÉLAN Y., 2004, « L'établissement de barbares sur le territoire romain à l'époque impériale », in : MOATTI C. dir., *La mobilité des personnes en Méditerranée, de l'Antiquité à l'époque Moderne : procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, EFR, p. 337-397 (*Coll. de l'École française de Rome*, 341).
- MORIN J., 1911, « Les fibules de la Gaule romaine : essai de typologie et de chronologie », in : *Congrès préhistorique de la France, session de Tours, 1910*, Paris, p. 803-835, VI pl.
- NEIRA FALEIRO C., 2005, *La Notitia Dignitatum : nueva edición crítica y comentario histórico*, Madrid, CSIC, 697 p. (*Nueva Roma*, 25).
- NOETHLICH K. L., 1982, « Zur Entstehung der Diözesen als Mittelinstanz des spätrömischen Verwaltungssystems », *Historia*, 31, p. 70-81.
- OZOUOLIAS P., PELLECUER C., RAYNAUD C. dir., 2001, *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité*, Actes du IV^e col-

- loque AGER, Montpellier, 11-14 mars 1998, Antibes, éd. APDCA, 640 p.
- PARESIS C., AHÜ-DELOR A., LOUIS A., FORT B., AUXIETTE G., WIETHOLD J., 2017, « Deux tombes féminines, atypiques et privilégiées, de la nécropole du Bas-Empire d'Arcis-sur-Aube (Champagne-Ardenne) », *R.A.E.*, t. 66, p. 235-261.
- PAUL M., 2011, *Fibeln und Gürtelzubehör der späten römischen Kaiserzeit aus Augusta Vindelicum / Augsburg*, Wiesbaden, Reichert Verl. Wiesbaden, 160 p., 18 pl. (*Münchner Beiträge zur provinzialrömischen Archäologie*, 3).
- PÉTRY F., 1972, « Informations archéologiques : circonscription d'Alsace », *Gallia*, 30, p. 379-420.
- PHILIPPE J., 1999, *Les fibules de Seine-et-Marne du I^{er} s. av. au V^e siècle ap. J.-C.*, Nemours, GASM/ Musée de Préhistoire d'Île-de-France, 234 p., 98 fig. (*Mémoires archéologiques de Seine-et-Marne*, 1).
- PIETRUK F., 2005, *Les fibules romaines du musée de Metz*, Metz, Musées de la Cour d'Or, 172 p., 62 pl.
- PIRLING R., 1966, *Das Römisch-Fränkische Gräberfeld von Krefeld-Gellep*, Berlin, Gebr. Mann, 2 vol. (*Germanische Denkmäler des Völkerwanderungszeit*, série B, 2).
- POP-LAZIĆ S., 2008, « Late Roman Necropolis Beljnjaja in Šid », *Starinar*, LVIII, p. 163-173.
- PORENA P., 2003, *Le origini della prefettura del pretorio tardoantica*, Rome, L'Erma' di Bretschneider, 633 p.
- PORENA P., 2006, « L'Italia prima di Ponte Milvio e la carriera di Caecilianus », *Epigraphica*, 68, p. 117-154.
- PRÖTTEL P.M., 1988, « Zur Chronologie der Zwiebelknopffibeln », *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentral Museum Mainz*, 35, p. 347-372.
- REDDÉ M. et alii dir., 2006, *L'architecture de la Gaule romaine : les fortifications militaires*, Paris, éd. de la MSH/Bordeaux, Ausonius, 477 p. (*Documents d'Archéologie française*, 100).
- REDDÉ M., NUBER H.U., JACOMET S., SCHIBLER J., SCHUCANY C., SCHWARZ P.-A., SEITZ G., 2005, « Oedenburg, une agglomération d'époque romaine sur le Rhin supérieur : fouilles françaises, allemandes et suisses sur les communes de Biesheim et Kunheim (Haut-Rhin) », *Gallia*, 62, p. 215-277.
- REDDÉ M., 2018 éd., *Oedenburg*. Vol. 3, *L'agglomération civile (fouilles 2009-2012)*, Mainz, Verlag des RGZM, viii-544 p. (*Monographien des Römisch-Germanischen Zentralmuseums*, 79.3).
- RIFFAUD-LONGUESPÉ P., 2003, « La nécropole Saint-Jacques à Troyes : précisions contextuelles et chronologiques », *La Vie en Champagne*, 35, p. 33-36.
- RIFFAUD-LONGUESPÉ P., 2004, *Troyes gallo-romain*, Troyes, Musée d'Art et d'Histoire de Troyes, 86 p.
- RIHA E., 1979, *Die römischen fibeln aus Augst und Kaiseraugst*, Augst, Römermuseum, 222 p. (*Forschungen in Augst*, 3).
- RIHA E., 1994, *Die römischen Fibeln aus Augst und Kaiseraugst. Die Neufunde seit 1975*, Augst (*Forschungen in Augst*, 18).
- ROOSENS H., 1967, « *Laeti, Foederati* und andere spätromischen Bevölkerungsniederschläge im belgischen Raum », *Die Kunde*, 18, p. 89-109.
- QUAST D., AMENT H., BRULET R., FREY A., GIETZEN A., HARDT M., MITTLER E. dir., 2015, *Das Grab des fränkischen Königs Childerich in Tournai und die Anastasis Childerici von Jean-Jacques Chifflet aus dem Jahre 1655*, Mainz, Verl. des RGZM, 517 p. (*Monographien des Römisch-Germanischen Zentralmuseums*, 129).
- REBUFFAT R., 1987, « *Via militaris* ? », *Latomus*, 46, p. 52-67.
- SARTOR G., 2011, « L'Empire et les groupes francs et alamans en Gaule septentrionale de la fin du III^e siècle au début du V^e siècle », in : KASPRZYK M., KUHNLE G. dir., *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule*, I. *La vallée du Rhin supérieur et les régions limitrophes : actualité de la recherche*, Actes du colloque international de Strasbourg, 20-21 nov. 2008, Dijon, S.A.E., p. 247-304 (30^e suppl. à la R.A.E.).
- SCHARF R., 2005, *Der Dux Mogontiacensis und die Notitia Dignitatum : eine Studie zur spätantiken Grenzverteidigung*, Berlin, de Gruyter, 352 p. (*Ergänzungsbände zum Reallexikon der germanischen Altertumskunde*, 50).
- SCEMBRI F., 2016, « Un établissement gallo-romain en bordure de la voie impériale de Lyon à Trèves à Lesménils 'Notre-Dame / Chêne Brûlé' (Meurthe-et-Moselle) », in : ACHARD-COROMPT N., KASPRZYK M., FORT B. dir., *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule*, 2. *Sépultures, nécropoles et pratiques funéraires en Gaule de l'Est : actualité de la recherche*, Actes du colloque de Châlons-en-Ch., 16-17 sept. 2010, Dijon, S.A.E., p. 411-428 (41^{ème} suppl. à la R.A.E.).
- SCHWARZ P.-A., 2011, « Das *Castrum Rauracense* und sein Umland zwischen dem späten 3. und dem frühen 7. Jahrhundert », in : KONRAD M. dir., *Römische Legionslager in den Rhein- und Donauprovinzen : Nuclei spätantik-frühmittelalterlichen Lebens ?* Munich, Verl. der Bayerischen Akad. der Wissenschaften, p. 307-350 (*Bayerischen Akad. der Wissenschaften - Phil.- Hist. Klasse*, 138).
- SEECK O., 1984, *Regesten der Kaiser und Päpste für die Jahre 311 bis 476 n. Chr. : Vorarbeit zu einer Prosopographie der christlichen Kaiserzeit*, Stuttgart, 487 p. (réimpr. de Francfort, 1919)
- SILVINO T., BONNET C., CÉCILLON C., CARRARA S., ROBIN L., 2011, « Les mobiliers des campagnes lyonnaises durant l'Antiquité tardive : premier bilan », in : KASPRZYK M., KUHNLE G. dir., *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule*, I. *La vallée du Rhin supérieur et les régions limitrophes : actualité de la recherche*, Actes du colloque international de Strasbourg, 20-21 nov. 2008, Dijon, S.A.E., p. 109-172 (30^e suppl. à la R.A.E.).
- SIMPSON C. J., 1977a, « *Laeti* in Northern Gaul : a note on *Pan.* viii, 21 », *Latomus*, 36-1, p. 169-170.
- SIMPSON C. J., 1977b, « Julian and the *Laeti* : a note on Ammianus Marcellinus, XX, 8, 13 », *Latomus*, 36-2, p. 521-523.
- SIMPSON C. J., 1988, « *Laeti* in the *Notitia Dignitatum*. Regular soldiers vs. Soldier-farmers », *Revue belge de Philologie*, 66, p. 80-85.

- SINDONINO S., CAVÉ M., THIOL S., MATHELARD P., BRUNET M., ROLLET P., coll., 2016, « Les sépultures tardo-antiques de la fouille du tramway à Reims (Marne) », in : ACHARD-COROMPT N., KASPRZYK M., FORT B. dir., *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule*, 2. *Sépultures, nécropoles et pratiques funéraires en Gaule de l'Est : actualité de la recherche*, Actes du colloque de Châlons-en-Ch., 16-17 sept. 2010, Dijon, S.A.E., p. 45-60 (41^{ème} suppl. à la R.A.E.).
- SOMMER H., 1984, *Die Gürtel und Gürtelbeschläge des 4. und 5. Jahrhunderts im Römischen Reich*, Bonn, Verein der Förderer des Inst. für Vor- und Frühgeschichte, 165 p., 85 pl. (*Bonner Hefte zu Vorgeschichte*, 22).
- SZIDAT J., 1995a, « Laetensiedlungen in Gallien im 4. und 5. Jahrhundert », in : FREI-STOLBA R., HERZIG H. éd., *La politique éditariaire dans les provinces de l'Empire romain*, Actes du II^e colloque roumano-suisse, Berne, 1-19 sept. 1993, Berne, P. Lang, p. 283-293.
- SZIDAT J., 1995b, « *Terrae Laeticae* (Cod. Theod. xiii, 11, 10) », in : WEINMANN-WALSER M. éd., *Historische Interpretationen : Gerold Walser zum 75. Geburtstag drgebracht von Freunden, Kollegen und Schülern*, Stuttgart, F. Steiner Verl., p. 151-159.
- SWIFT E., 2000, *Regionality in dress accessories in the late Roman West*, Montagnac, éd. M. Mergoïl, viii-312 p. (*Monographies Instrumentum*, 11).
- THEUWS F., 2009, « Grave goods, ethnicity and the rhetoric of burial rites in Late antique Northern Gaul », in : DERKS T., ROYMANS N. éd., *Ethnic constructs in Antiquity : the role of power and tradition*, Amsterdam, Amsterdam univ. Press, p. 283-319 (*Amsterdam Archaeological Studies*, 13).
- UNZ C., DESCHLER-ERB E., 1997, *Katalog der Militaria aus Vindonissa : militärische Funde, Pferdegeschirr und Jochteile bis 1976*, Brugg, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa, 96-86 p. (*Pro Vindonissa*, XIV).
- VAN OSSEL P., 1992, *Établissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le Nord de la Gaule*, Paris, éd. du CNRS, 470 p.
- VAN OSSEL P., 1997, « Introduction », in : OUZOULIAS P., VAN OSSEL P. éd., *Les campagnes de l'Île-de-France de Constantin à Clovis, Colloque de Paris, 14-15 mars 1996, rapports et synthèses de la deuxième journée*, Paris, p. 6-9.
- VAN THIENEN V., 2017, « From commodity to singularity : the production of crossbow brooches and the rise of the Late Roman military elite », *Journal of archaeological Science*, 82, p. 50-61.
- VOIROL A., 2000, « États d'armes : les *militaria* d'Avenches / *Aventicum* », *Bull. Pro Aventico*, 42, p. 7-92.
- VÖLLING T., 1991, « *Plumbata – Mattiobarbulus* », *Archäologischer Anzeiger*, 2, p. 287-298.
- WERNER J., 1950, « Zur Entstehung der Reihengräberzivilisation : ein Beitrag zur Methode der frühgeschichtlichen Archäologie », *Archaeologia geographica*, 1, p. 23-32.
- ZAGERMANN M., 2003, *Metallene Tracht- und Ausrüstungsgegenstände des 3. bis 5. Jahrhunderts n. Chr. aus Oedenburg (Biesheim, Haut-Rhin, F)*, Magisterarbeit, Freiburg i. B., 135 p., 24 pl.
- ZUCKERMAN C., 1998, « Comtes et ducs en Égypte autour de l'an 400 et la date de la *Notitia Dignitatum Orientis* », *Antiquité tardive*, 6, p. 137-147.
- ZUCKERMANN C., 2002, « Sur la Liste de Vérone et la province de Grande Arménie, la division de l'Empire et la date de création des diocèses », in : DÉROCHE V., FEISSEL D., MORRISSON C. dir., *Mélanges Gilbert Dagron*, Paris, Assoc. des Amis du Centre d'Histoire et Civilisation de Byzance, p. 617-637 (*Travaux et Mémoires*, 14).